

## LA CONSTRUCTION DU SYNDICALISME POLICIER

*> De l'autonomie à l'affiliation  
confédérale, le parcours d'Unité-SGP-  
Police - FO*

*Benjamin PABION*

Juillet 2016

*Cette recherche a été effectuée dans le cadre  
d'une convention d'études conclue entre l'Institut  
de recherches économiques et sociales (IRES) et la  
Confédération Générale du Travail – Force  
Ouvrière en 2015-2016.*







## SOMMAIRE

---

<b>Introduction - Unité-SGP-Police : un nouveau syndicat dans le paysage confédéral .....</b>	<b>6</b>
<b>Première partie - Les prémices du syndicalisme policier, ou comment les policiers sont venus au syndicalisme .....</b>	<b>14</b>
1. Les prémices : fin 19 <sup>e</sup> siècle – entre deux guerres.....	14
2. Les choix d'après-guerre : l'autonomie comme indépendance syndicale et partisane.....	29
3. La FASP, naissance et mort d'une fédération policière .....	34
Conclusion de partie - 1989-1996 : la FASP à bout de souffle .....	54
<b>Deuxième partie - L'après FASP. Renouveau et consolidation d'un syndicalisme policier.....</b>	<b>61</b>
1. Les stratégies confédérales de la fin des années 1990 .....	63
2. Divisions et Mutations contemporaines .....	77
3. Redéfinition de l'autonomie et intégration à Force Ouvrière .....	100
<b>Conclusion - Quel rapport au politique et à l'autonomie syndicale aujourd'hui .....</b>	<b>106</b>



### UNITE-SGP-POLICE : UN NOUVEAU SYNDICAT DANS LE PAYSAGE CONFÉDÉRAL

Le 14 février 2013, la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) a renforcé sa position dans la fonction publique d’État au terme d’un long processus entamé en 2009. Ce jour-là, 250 policiers militants et élus syndicaux ont fondé un nouveau syndicat, Unité-SGP-Police Force Ouvrière, rassemblant environ 30 000 fonctionnaires de police et représentant alors 47,8% des gardiens et gradés<sup>1</sup>. Cette petite révolution dans le syndicalisme de la fonction publique d’État est la conséquence directe d’une mutation longue et profonde du syndicalisme policier, l’un des plus importants de France<sup>2</sup>. Les nombreuses particularités de la profession policière (absence de droit de grève, lien fort et direct à l’État, usage de la « violence légitime »<sup>3</sup>...) avaient conduit les responsables des premiers syndicats de policiers à faire, dès les origines, le choix de l’autonomie, en refusant par exemple de choisir entre la Confédération Générale du Travail (CGT) et la CGT-FO (ci-après « Force Ouvrière ») au moment de la scission entre ces deux organisations en 1947-1948<sup>4</sup>. Le rapprochement progressif du premier syndicat de policiers avec Force Ouvrière en ce début de 21<sup>e</sup> siècle peut ainsi sembler être un retour sur ce choix initial, un changement de stratégie.

---

<sup>1</sup> Nous ne nous intéresserons qu’au corps d’encadrement et d’application, c’est-à-dire aux « gardiens et gradés », à l’exclusion des officiers, commissaires et personnels administratifs ou techniques ; soit environ 100 000 fonctionnaires sur un total de 126 000 personnels actifs de la Police Nationale.

<sup>2</sup> Selon Jean-Louis Loubet Del Bayle, on compte environ 70% de policiers nationaux syndiqués : LOUBET DEL BAYLE J-L., « Le syndicalisme policier français », *Cahiers de la Sécurité*, n°13, 2010, pp 159-171. Nos recherches nous portent à croire que ce chiffre est légèrement surestimé, le taux d’adhésion syndicale des gardiens et gradés étant plus probablement de l’ordre de 60%, ce qui reste conséquent en comparaison au taux moyen de syndicalisation en France, proche des 8%.

<sup>3</sup> Les sociologues de la police considèrent que la question de l’usage de la violence est une caractéristique centrale de la profession policière. Voir en particulier : BITTNER E., « De la faculté d’user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°3, 1990 ; BRODEUR J-P., « Le travail d’Egon Bittner : une introduction à la sociologie de la force institutionnalisée », *Déviance et société*, 2001/3, Vol. 25, p. 307-323 ; JOBARD F., *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La Découverte, 2002.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet DREYFUS M., GAUTRON G., ROBERT J-L. (dir.), *La naissance de Force Ouvrière. Autour de R. Bothereau*, Rennes, PUR, 2003.

Ce rapport de recherche a d'abord pour objectif de questionner le rapport entre la confédération Force Ouvrière et le syndicat Unité-SGP-Police à travers un retour historique sur les grandes étapes de la construction du syndicalisme policier. Lors de nos observations de terrain, menées notamment dans le cadre d'une étude sur les élections professionnelles dans la Police Nationale<sup>5</sup>, nous avons pu constater l'omniprésence de la question confédérale chez les syndicalistes d'Unité-SGP-Police – FO. Celle-ci apparaît sous deux angles a priori contradictoires : d'une part la mise à distance, c'est-à-dire la différenciation entre la confédération et le syndicat policier ; et d'autre part l'affirmation de l'appartenance au même groupe. Ainsi, on entend souvent parler « *des gars de FO* », on nous explique que « *FO ne peut pas comprendre* », etc. Dans ces exemples, les policiers expriment clairement leur extériorité au groupe Force Ouvrière. Mais on trouve également une série d'indices qui montrent l'appartenance et l'attachement à la confédération. Il y a tout d'abord des éléments visuels : on remarque ainsi la présence de la mention Force Ouvrière sur tous les supports de communication (tracts, affiches, site internet, etc.) ; le drapeau de la confédération dans la salle de réunion du bureau départemental du Rhône ; l'intégration de la mention « Force Ouvrière » sur le logo du syndicat, etc. C'est aussi l'investissement, par les policiers, des instances confédérales locales : on nous a souvent parlé des « *réunions à la conf'* » ou des « *points FO* » auxquels participent parfois certains permanents ; ou encore la participation aux manifestations interprofessionnelles sous l'égide de la confédération. Enfin, les temps plus formels et plus symboliques du syndicat policier, les congrès en particulier, sont également investis par des acteurs majeurs de la confédération. Ainsi, à l'occasion du dernier congrès ordinaire, à Montpellier, du 8 au 10 septembre 2015, Unité-SGP-Police – FO avait invité le secrétaire général de la Confédération, Jean-Claude Mailly, (qui est venu accompagné notamment de Michelle Biaggi, secrétaire confédérale). Ceux-ci avaient déjà fait le déplacement lors des précédents congrès, à Paris en février 2013, pour la fusion entre le Syndicat Général de la Police (SGP) et Unité-Police ; mais aussi dès 2009, à Marseille, alors que le rapprochement entre Unité-Police et le SGP était encore en phase de négociations.

Ce double rapport d'appropriation – distanciation entre le syndicat Unité-SGP-Police et la confédération Force Ouvrière a pris une dimension nouvelle à l'occasion des élections

---

<sup>5</sup> PABION B., *Le syndicalisme policier. Etude des interactions entre les policiers, leurs syndicats et l'administration. L'exemple des élections professionnelles*, Agence d'objectifs FO-IRES, avril 2015.

professionnelles de décembre 2014. En effet, si la plupart des cadres du syndicat avaient intégré (au moins en partie) le bouleversement que représentait l'adhésion de leur organisation à Force Ouvrière, c'est à cette occasion que ce changement majeur a pris corps pour la plupart des policiers, adhérents ou militants syndicaux : pour celles et ceux qui ne s'investissent que ponctuellement dans la vie syndicale, comme pour les simples adhérents ou sympathisants, « FO » n'était souvent qu'un sigle, une réalité abstraite. Pendant les élections toutefois, les permanents du bureau national, comme ceux des bureaux départementaux, ont dû faire preuve de pédagogie pour expliquer l'importance de la confédération, notamment pour le Comité Technique Ministériel (CTM), dont le rôle a été largement renforcé par la dernière réforme électorale<sup>6</sup>. Ainsi, pour la première fois, les représentants des fonctionnaires sont élus au CTM par un vote direct (et non plus indirect, comme précédemment), ce qui implique une mixité professionnelle dans la composition des listes. Les gardiens et gradés ont donc voté avec l'ensemble des personnels dépendant du Ministère de l'Intérieur, dans toute leur diversité (officiers, commissaires, personnels des préfectures, personnels administratifs et techniques de la Police Nationale, inspecteurs du permis de conduire, personnels civils de la gendarmerie, pilotes de la sécurité civile, etc.). L'étiquette confédérale permet alors de donner une unité et une cohérence à cet ensemble de professionnels qui ne se côtoient que rarement.

La spécificité du groupe professionnel police pose également question dans le rapport avec le mouvement syndical général : la police est d'abord vue, bien souvent, comme le bras armé de l'État. Or, l'État est un interlocuteur central des organisations syndicales, dans un registre régulièrement conflictuel. Les différences avec la plupart des syndicats membres de la confédération Force Ouvrière sont également nombreuses : les policiers ne disposent pas du droit de grève, ils ont un taux de syndicalisation particulièrement élevé (de l'ordre de 60 à 70%)... Par ailleurs, l'image médiatique du syndicalisme laisse plus imaginer une confrontation, parfois physique, entre les syndicalistes (souvent représentés comme manifestants) et les policiers, qu'une *coappartenance* au même groupe syndical. La cohabitation entre les policiers et les autres travailleurs au sein des espaces confédéraux est donc parfois délicate et nécessite un temps d'adaptation de part et d'autre.

---

<sup>6</sup> A propos des élections professionnelles dans la police, voir le rapport de recherche réalisé pour l'agence d'objectif FO-IRES en 2014-2015 : PABION B., *article cité*.



Cette culture professionnelle et syndicale des policiers est confrontée, au sein de Force Ouvrière, à une culture confédérale également très spécifique. Les chercheurs qui se sont intéressés à Force Ouvrière font tous le constat d'une diversité très importante au sein de la confédération. Michel Pigenet note ainsi que « *quiconque se penche sur FO est vite décontenancé par la variété des sensibilités, courants et tendances qui, dès l'origine, s'y côtoient* »<sup>7</sup>. Cette pluralité de profils se traduit à la fois dans les préférences politiques et les parcours militants :

*« [En 1997,] les sympathisants FO couvrent toujours un échiquier remanié, de l'extrême droite (18 %) à l'extrême gauche (5 %), en passant par le PS (42 %) et la droite UDF-RPR (40 %). [...] Libertaires, anarcho-syndicalistes, syndicalistes révolutionnaires, léninistes et trotskystes antistaliniens, réformistes de diverses filiations – (apolitiques, solidaristes, socialistes de tous horizons, gardiens de l'héritage confédéré des années 1930), tenants de la participation gaullienne, voire rescapés de la [Confédération des Syndicats Libres] et du syndicalisme « indépendant », etc., le kaléidoscope confédéral défie les amateurs d'uniformité »<sup>8</sup>.*

Revenant sur les origines de la confédération, l'auteur souligne que Force Ouvrière se construit dès l'origine autour de « *la reconnaissance du respect des différences et divergences, condition et démonstration de la viabilité d'une « maison habitable par tous », alternative offerte à la « mainmise communiste* » »<sup>9</sup>.

Ce sont donc deux cultures, deux mondes syndicaux qui se rencontrent et s'associent par l'adhésion d'Unité-SGP-Police à Force Ouvrière. La question qui devait servir de fil directeur à cette étude était initialement basée sur une interrogation à double dimension : comment le principal syndicat de policiers et la confédération Force Ouvrière organisent-ils leurs relations ? Il s'agissait d'interroger à la fois la façon dont les policiers se saisissent de l'espace confédéral et les moyens mis en œuvre par la confédération pour faire participer les policiers à la vie confédérale. La confrontation au terrain nous a amené à réorienter partiellement ce questionnement et à l'inscrire dans une perspective historique plus longue : la particularité du syndicat Unité-SGP-Police – FO réside en partie dans sa (relative) nouveauté dans le

---

<sup>7</sup> PIGENET M., « Force Ouvrière, une forteresse incontournable », *Mouvements*, 2006/1, n°43, p 47.

<sup>8</sup> *Ibid*, p 48.

<sup>9</sup> *Ibid*, p 49.

monde confédéral. Historiquement, le syndicalisme policier a longtemps été autonome : au moment de la scission entre la CGT et la CGT-Force Ouvrière, les policiers ont « choisi de ne pas choisir ». Le rattachement des héritiers de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP) à Force Ouvrière initié en 2000 avec l'adhésion du SGP, et achevé en 2013 quand Unité-Police et le SGP ont « fusionné » au sein d'Unité-SGP-Police sous l'égide de la confédération, est donc loin d'être anodin. Il signifie le renoncement, au moins symbolique, à la stratégie historique d'autonomie confédérale. Une des hypothèses fortes qui guidera cette étude est donc que l'affiliation à Force Ouvrière constitue, à l'échelle syndicale, un bouleversement, c'est-à-dire un changement profond dans les pratiques et les représentations des syndicalistes, et ce à tous les niveaux : les élus et permanents sont certes concernés, mais c'est aussi le cas des adhérents sans responsabilité. Nos observations, discussions et lectures de la documentation syndicale nous ont convaincu de la nécessité de revenir sur l'histoire du syndicalisme policier pour comprendre cette petite révolution de la culture syndicale policière que constitue l'adhésion d'Unité-SGP-Police à Force Ouvrière. Les acteurs sont eux-mêmes conscients de l'importance de leur héritage historique. Interrogé sur la façon dont il concevait son rôle de secrétaire général du SGP-FO, Nicolas Comte répond :

*« Aujourd'hui on est dans une situation particulière sur un plan interne... Le SGP est le premier syndicat dans l'histoire de la police, il est né en 1924, donc je pense que je suis un peu gardien d'une histoire, d'une tradition, même si il faut regarder vers le futur, **mais l'histoire est importante**, d'autant plus que l'histoire du SGP est importante sur l'histoire du syndicalisme, elle est importante pour le rôle du syndicat pendant la guerre, qui a été reconnu par les tribunaux en 98, et elle est aussi importante eu égard à ce qu'on a commencé en 2008, [...] la création de l'union avec Unité-Police. [...] Je pense qu'il est de ma responsabilité d'amener le SGP à bon port, si possible dans une structure fusionnée. Je ne voudrais pas gâcher entre guillemets le capital militant qui m'a été confié un jour »<sup>10</sup>.*

Le retour socio-historique sur le syndicalisme policier n'est toutefois pas aisé. On dispose, en France, de plusieurs études d'historiens ou de sociologues sur le syndicalisme salarié, ou dans

---

<sup>10</sup> Entretien avec Nicolas Comte, secrétaire général SGP-FO et Unité-SGP-Police – FO. Décembre 2012. Afin de garantir l'anonymat des personnes rencontrées, les prénoms ont été changés et les fonctions ne sont pas indiquées avec précision ; à l'exception des secrétaires généraux des organisations qui sont cités nommément. Les fonctions indiquées sont celles occupées au moment de l'entretien. Nous soulignons.

la fonction publique dans son ensemble. En effet, depuis le début des années 2000, ce champ de recherche connaît une vitalité stimulante sur le plan scientifique : des travaux d'envergure ont été menés sur le monde syndical, permettant de mieux comprendre ce milieu<sup>11</sup>, mais les recherches qui s'intéressent aux échelles intermédiaires du syndicalisme sont rares<sup>12</sup>. Quant au syndicalisme policier, on dénombre seulement trois recherches historiques significatives défrichant le terrain et proposant quelques pistes de réflexions stimulantes : une thèse de science politique soutenue en 1998 par Éric Verdier sur le cas particulier du SGP<sup>13</sup> ; un ouvrage de Michel Bergès<sup>14</sup> ; et les travaux de Jean-Marc Berlière<sup>15</sup>. Grâce à ces travaux, les « premiers temps » (début du XX<sup>e</sup> siècle – seconde guerre mondiale) du syndicalisme policier sont assez bien connus, mais aucun travail d'ampleur n'a été entrepris depuis<sup>16</sup> et, surtout, la période contemporaine (après la seconde guerre mondiale) est largement délaissée par les historiens comme par les sociologues. Notre travail en cours sur le syndicalisme policier<sup>17</sup>, qui sert en partie de support à cette étude, est donc fondé sur un terrain scientifiquement « en friche », malgré l'intérêt important du sujet. Les principaux travaux sociologiques sur la police consacrent quelques développements à la question des mouvements syndicaux et

---

<sup>11</sup> Parmi les nombreuses références sur les confédérations, voir en particulier : MOURIAUX R., *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 2004 ; YON K., *Retour sur les rapports entre syndicalisme et politique : le cas de la CGT-FO. Éléments pour la sociologie d'un « monde de pensée »*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2008 ; BETHOUX E. et Al., *Sociologie d'un syndicalisme catégoriel. La CFE-CGC ou la fin d'une exception ?*, Paris, Armand Colin, 2013 ; PIGENET M., DREYFUS M. (dir.), *Les Meuniers du social : Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2011 ; VILA R., *Histoire de la fédération Interco CFDT. Du Front populaire au début du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Arbre Bleu éditions, 2014.

<sup>12</sup> On peut tout de même citer, parmi les travaux récents : ETHUIN N., YON K. (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Paris, Editions du Croquant, 2014 ; ou MISCHI J., « Gérer la distance à la « base ». Les permanents CGT d'un atelier SNCF », *Sociétés contemporaines*, 2011/4 n° 84, pp 53-77

<sup>13</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers. Le cas du Syndicat Général de la Police*, Thèse de Science Politique, Université Paris X, 1998.

<sup>14</sup> BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France (1880 – 1940)*, Paris, l'Harmattan, 1995

<sup>15</sup> BERLIÈRE J.-M., « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens. La difficile naissance du syndicalisme policier (1900-1914) », *Le mouvement social*, n°164. Voir également (avec LÉVY R.) *Histoire des polices en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

<sup>16</sup> Des mémoires universitaires sur le syndicalisme policier sont toutefois régulièrement soutenus, mais leur qualité est très inégale.

<sup>17</sup> Dans le cadre d'une thèse de science politique (préparée à l'Université Lumière Lyon 2, sous la Direction de Nathalie Dompnier) ; mais aussi via un contrat de recherche avec l'agence d'objectif FO-IRES portant sur les élections professionnelles de décembre 2014.

sociaux des policiers<sup>18</sup>, mais les réflexions sur les problématiques contemporaines du syndicalisme policier se limitent à l'évocation de pistes de réflexion qui ont besoin de supports empiriques et théoriques<sup>19</sup>.

Cette étude s'appuie sur plusieurs éléments : d'une part, une enquête ethnographique, constituée d'observations régulières, pendant près de deux ans, dans le bureau départemental Unité-SGP-Police – FO du Rhône ; d'observations plus ponctuelles de certains temps forts du syndicat (congrès, réunions, Assemblées Générales...) ; et d'entretiens avec des délégués de services ou des permanents (secrétaires départementaux, régionaux ou nationaux)<sup>20</sup>. D'autre part, une étude documentaire portant à la fois sur les publications du syndicat USGP – FO et sur celles de la confédération<sup>21</sup>. Il nous semble en effet que les pratiques que nous observons sur le terrain sont à mettre en perspective avec les *discours*, entendus au sens large, c'est-à-dire englobant les textes produits par le syndicat, ce qu'on peut qualifier de « *doctrine* ». Enfin, nous avons largement mobilisé les travaux historiques mentionnés ci-dessus.

Deux questions traversent finalement cette étude : **comment expliquer l'émergence du syndicalisme policier au début du 20<sup>e</sup> siècle ? Et comment expliquer la forme spécifique qu'a pris le syndicalisme policier ?** Il s'agit donc d'interroger les modes de construction de ce mouvement collectif, afin de mieux comprendre la situation actuelle qui s'ancre dans une suite logique d'événements ; sans toutefois négliger les évolutions, ruptures ou changements de cap ; ni les influences extérieures (notamment les mouvements de fonctionnaires ou, plus généralement, le mouvement social). En introduction de son ouvrage, Michel Bergès rappelle que « *le syndicalisme policier ne s'est pas constitué en un jour* »<sup>22</sup>. Nous avons donc fait le choix d'inscrire cette recherche dans le temps long du syndicalisme policier. Pour plus de clarté, nous avons adopté une approche chronologique. Nous traiterons dans une première partie des grandes étapes de construction du syndicalisme policier : la période d'hésitation

---

<sup>18</sup> JOBARD F., *Bavures policières ? Opus cité* ; MATELLY J-H., MOUHANNA C., *Police, des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007 ; MONJARDET D., *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris, La découverte, 1996.

<sup>19</sup> LOUBET DEL BAYLE J-L., « Le syndicalisme policier français », *article cité*.

<sup>20</sup> Les matériaux mobilisés dans cette étude recoupent en partie ceux de ma thèse de science politique (en cours).

<sup>21</sup> Les sources syndicales se sont avérées moins riches qu'espéré, ce qui a contribué à la réorientation de la problématique de cette étude.

<sup>22</sup> BERGÈS, *Le syndicalisme policier en France, opus cité*, p 15.

puis de consolidation, quand le droit syndical a été reconnu aux policiers ; puis la création de la FASP à la fin des années 1960 ; jusqu'à sa dissolution à la fin des années 1990. La seconde partie sera consacrée à la période contemporaine, du début des années 2000 à aujourd'hui, période pendant laquelle les syndicats policiers ont « hésité » entre des stratégies de distinction et des stratégies d'alliance. Nous nous focaliserons, tout au long de ce rapport, sur le parcours des « ancêtres » d'Unité-SGP-Police – FO, essentiellement le SGP puis la FASP, mais des détours vers d'autres organisations (notamment Alliance Police Nationale et les organisations dont ce syndicat est issu) seront nécessaires pour mieux comprendre le paysage syndical dans son ensemble.

### LES PRÉMICES DU SYNDICALISME POLICIER, OU COMMENT LES POLICIERS SONT VENUS AU SYNDICALISME

La loi de 1884 accorde le droit syndical aux « ouvriers des usines », excluant de fait de nombreux travailleurs, dont les fonctionnaires<sup>23</sup> et, donc, les policiers. Ces derniers sont pourtant nombreux, dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, à réclamer une amélioration de leurs conditions de vie et de travail, en s'organisant collectivement autour de revendications sur les salaires et les horaires de travail. Plusieurs historiens se sont intéressés à la naissance des mouvements policiers, questionnant la particularité de cette profession par rapport à d'autres corps, notamment les fonctionnaires. En particulier, les travaux de Michel Bergès, Jean-Marc Berlière ou Éric Verdier ont permis de mieux comprendre les mécanismes qui ont abouti, en un demi-siècle, à la création pérenne de syndicats policiers.

#### 1. LES PREMICES : FIN 19<sup>E</sup> SIECLE – ENTRE DEUX GUERRES

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les statuts des policiers sont multiples : certains dépendent des municipalités, d'autres de la Préfecture de Police de Paris, d'autres encore directement du ministère<sup>24</sup>. Éric Verdier insiste sur le fait que l'organisation policière est assez largement « bricolée » : cet éclatement et cette diversité de statuts influencent directement les formes d'organisation des travailleurs.

Pour Michel Bergès, « *les premières formes de syndicalisme policier apparurent assez tôt* »<sup>25</sup>, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ne concernent, dans un premier temps, que le « *corps commissarial* ». Jean-Marc Berlière revient sur l'un des premiers mouvements collectifs connus de gardiens de la paix : « *A Paris, le 24 janvier 1884, inquiets d'un projet de loi discuté*

---

<sup>23</sup> A propos des origines du syndicalisme dans la fonction publique, voir notamment SIWEK-POUYDESSEAU J., *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1989 ou BIDOUZE R., *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ? Le syndicalisme des origines à la scission de 1947-1948*, Paris, Editions sociales, 1979.

<sup>24</sup> Jean-Marc Berlière et René Lévy rendent compte de cette diversité dans leur ouvrage, *Histoire des polices en France*, et plus particulièrement dans le 1<sup>er</sup> chapitre intitulé « une police, des polices ? » : BERLIÈRE J-M, LÉVY R., *Histoire des polices en France. Opus cité*, pp 35-88.

<sup>25</sup> BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France, Opus cité*, p 17.

à la Chambre prévoyant l'étatisation du budget de la Préfecture de Police – ce qui aurait pour leur retraite des conséquences négatives –, des gardiens de la paix du Xe et du XXe arrondissements ont refusé d'assurer leur service et même enfermé au violon leur officier de paix »<sup>26</sup>. Quelques décennies plus tard, c'est la première grève de policiers qui éclate à Lyon, en mai 1905 :

*« Ce mouvement, qui se déroula du 18 au 24 mai et constitue la première grève de policiers, est tout à fait exemplaire d'un syndicalisme policier dont J-P. Ergas<sup>27</sup> faisait remarquer avec justesse qu'il fut « passionnel ». Alors que la caisse de retraite, mal gérée, est en difficulté, une réunion convoquée pour débattre de ce problème réunit trois cents gardiens et dérape totalement : du problème de la caisse de retraite on passe à tous les sujets de mécontentement ; les rancœurs accumulées, les amertumes, les frustrations s'expriment, le ton monte, les discours s'échauffent et... la grève est décidée à la grande surprise des participants qui présentent trois revendications principales : revalorisation des salaires, indemnités de logement, remplacement du commandant des gardiens de la paix »<sup>28</sup>.*

Ce mouvement de grève est fermement réprimé par les autorités lyonnaises, avec notamment 60 révocations<sup>29</sup>. En réaction, les gardiens lyonnais refusent d'assurer leurs rondes et restent aux postes de police, assurant tout de même le traitement des urgences.

*« Le préfet décida aussitôt d'envoyer des fantassins baïonnette au canon ainsi que des gendarmes qui expulsèrent manu militari les gardiens retranchés et les remplacèrent. Certains postes furent pris d'assaut à l'exception de celui situé à l'intérieur de l'Hôtel de Ville qui continua de fonctionner sous la protection du maire. Ce dernier s'opposa à l'opération en cours en faisant valoir qu'aucun mandat judiciaire n'avait été délivré aux assaillants pour leur permettre d'investir une « propriété privée ». Le désarmement des gardiens fut brutal et envenima le conflit. Dans les*

---

<sup>26</sup> BERLIÈRE J-M., « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens », article cité, p 26 (d'après Archives de la Préfecture de police, D/B,34).

<sup>27</sup> ERGAS J-P., *Du syndicalisme des gardiens de la paix*, mémoire, Institut d'Études Politiques, Paris, 1962.

<sup>28</sup> BERLIÈRE J-M., « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens », article cité, p 26.

<sup>29</sup> BIDOUBE R. *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, Opus cité, p 35.

*casernes, les gardiens remplacés avaient trouvés leurs lits de cantonnement enlevés »<sup>30</sup>.*

Cette contestation lyonnaise, contrairement au mouvement parisien de 1884, a des conséquences politiques immédiates : le maire radical de Lyon, Victor Augagneur, porte les revendications des policiers à la Chambre des députés, leur donnant un écho national. Plus encore, Victor Augagneur aborde la question du droit d'association des policiers, affirmant que « *les agents civils [...] ont le droit qu'ont tous les agents de l'État de s'unir en société amicale et de se réunir en vue de la défense de leurs intérêts* »<sup>31</sup>. Les députés radicaux, à l'image du maire de Lyon, apportent un soutien ferme aux policiers, admettant une « faute » sur la forme, notamment du fait de la remise en cause de la hiérarchie, mais affirmant le droit des gardiens à fonder des amicales et à porter, collectivement, leurs revendications, tant qu'elles sont respectueuses et responsables. Finalement, après une semaine de conflit, et suite à la médiation du député du Rhône Paul Cazeneuve, « *les agents lyonnais reprirent leur service et regagnèrent leur casernement, [et] le préfet accepta de modérer les sanctions contre les meneurs en transformant les révocations en suspensions temporaires* »<sup>32</sup>, tout en apportant satisfaction aux revendications initiales de révision du règlement des retraites.

#### ▪ La naissance de la Fédération des Amicales des Polices de France et des Colonies

C'est donc dans un contexte non vierge de mouvements collectifs que la première « Fédération des Amicales des Polices de France et des Colonies » se réunit en congrès à Lorient en août 1906. Cette fédération est fondée<sup>33</sup> à la suite de création d'associations de policiers à Bordeaux (1904), Amiens, Tourcoing, Tours et Sète (1905). Mobilisant une analyse très proche des thèses de Michel Dobry<sup>34</sup>, Eric Verdier considère que le choix de la forme associative par les policiers est un investissement « *dans un possible reconnu comme légitime*

---

<sup>30</sup> BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France*, Opus cité, p 27.

<sup>31</sup> Journal Officiel de la République Française, Compte-rendu des séances de la Chambre des Députés, lundi 22 mai 1905, p 1816-1817 ; cité par BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France*, Opus cité, p 26.

<sup>32</sup> *Ibid*, pp 29-30.

<sup>33</sup> Les statuts de la fédération sont déposés le 26 octobre 1906 (*Ibid*, p 47). On la trouve parfois sous le nom Fédération de Sociétés Amicales des Polices de France et des Colonies.

<sup>34</sup> DOBRY M., *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po., 2009 (3<sup>e</sup> édition).



*par leur espace social de référence* »<sup>35</sup> : il ne s'agit pas de transgresser les règles, mais bien de vérifier ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas. « *Ainsi, [les policiers] ne manquent pas, avant toute chose, de tester les frontières locales du légitime en demandant au préfet l'autorisation de se constituer en association, alors même que la loi de 1901 exclut explicitement le contrôle a priori* »<sup>36</sup>. Eric Verdier note cependant bien que l'administration ne répond pas partout de la même façon : les interprétations personnelles de la loi de 1901, les tendances politiques, les « humeurs » des chefs de l'administration vis-à-vis des requérants, etc. ont une importance réelle dans la possibilité ou non de constituer des associations de policiers.

La « mise en forme » devient un enjeu fort pour la reconnaissance extérieure : il faut pouvoir se compter, dire qui, et surtout *combien*, on représente. D'où le développement du formalisme de ces structures : adhésions, dépôt de statuts en préfecture, etc. Éric Verdier revient longuement sur le « cas » parisien, objet principal de son étude : l'importance numérique et symbolique de la police de la capitale conduit la plupart des policiers français à suivre avec attention la situation de leurs collègues parisiens.

A Paris, entre 1905 et 1910, « *l'investissement de la forme associative [se traduit] par une réaction énergique du préfet qui, par la révocation, ou simplement la menace de révocation, décourage rapidement les initiatives et surtout les vellétés de soutien de la part des policiers* »<sup>37</sup>. Pour autant :

*« C'est dans un contexte de sourd mécontentement lié à un certain nombre de problèmes – répartition des services payés, horaires, punitions – que les agents de la police municipale de la Préfecture de police ont entrepris de se constituer en association et de se joindre, en dépit des difficultés, des obstacles et menaces administratives, à la Fédération des sociétés amicales des polices de France »*<sup>38</sup>.

Le statut associatif est toutefois refusé aux policiers par le Préfet Lépine (qui va donc au-delà de ses pouvoirs légaux, comme le souligne Jean-Marc Berlière), mais les agents parisiens

---

<sup>35</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*, Opus cité, p 48.

<sup>36</sup> *Ibid*, p 48.

<sup>37</sup> *Ibid*, p 66.

<sup>38</sup> BERLIÈRE J.-M., « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens », *Article cité*, pp 27-28.

persévèrent et investissent un nouvel espace : la « Société Amicale de Prévoyance » (SAP), structure fondée en 1882 sous l'égide de la Préfecture de Police, dont le conseil d'administration est élu chaque année par tous les policiers. En mobilisant la forme de l'élection, l'institution se présente comme « démocratique », même si seules les listes soutenues par la Préfecture peuvent faire campagne. En 1906, pour la première fois, une candidature non soutenue par la Préfecture, autour du gardien Paul Rigail, obtient 1 500 voix sur 8 000 votants. Forte de 1 500 adhérents, la structure sur laquelle s'appuie le gardien parisien (qui n'a donc pas d'existence légale ni encore de nom) accueille le banquet et le congrès de la Fédération des Amicales de Police de France et des Colonies en avril 1907. En 1908, Paul Rigail renouvelle sa candidature à la SAP. Ainsi, « *il s'impose comme un acteur du jeu policier, identifié comme tel par des agents qui ne peuvent plus « ne pas avoir entendu parler de lui », un acteur qui compte de surcroît en ce que les policiers sont déjà plus ou moins condamnés, par le biais du vote, à se positionner par rapport à lui ou à ce qu'ils en voient* »<sup>39</sup>.

Le 19 octobre 1909, une circulaire du préfet de police de Paris modifie la répartition des services payés, c'est-à-dire l'organisation concrète du travail des policiers parisiens, qui ne manquent pas de réagir : « *le 1er décembre 1909, [...] plus de 2 000 gardiens de la paix tiennent, à l'appel d'un mystérieux Comité des réformistes, un premier meeting dans un café du boulevard Voltaire trop petit pour contenir l'affluence* »<sup>40</sup>. A la faveur de ce début de mouvement social, largement orchestré par le comité des réformistes, des statuts associatifs sont soumis, en 1910, au Président du Conseil (et non plus au Préfet), avec la caution de 20 députés : le soutien d'acteurs politiques « institutionnels » vise à légitimer les revendications des policiers parisiens. Les radicaux et les socialistes sont un appui certain au syndicalisme des fonctionnaires : « *Les parlementaires socialistes défendirent toujours le droit syndical des fonctionnaires : Dejeante (en 1902) puis E. Vaillant (en 1903) s'étaient faits les spécialistes des textes en leur faveur. De son côté, Jean Jaurès fut un des premiers à intégrer la lutte des fonctionnaires dans la réflexion socialiste et à exprimer leurs aspirations* »<sup>41</sup>. Ce soutien politique ne se traduit pour autant pas en succès pour les policiers : le ministre de l'Intérieur s'aligne sur les positions du préfet de police de Paris et refuse le droit d'association aux

---

<sup>39</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers, opus cité*, p 70.

<sup>40</sup> BERLIÈRE J.-M., « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens », *Article cité*, pp 27-28.

<sup>41</sup> SIWEK-POUYDESSEAU J., *Le syndicalisme des fonctionnaires, Opus cité*, p 62.

policiers parisiens. Lépine adopte alors une stratégie d'atermoiement pour empêcher l'éclatement du conflit :

*« Dialoguer avec des délégués pour désamorcer des réunions de groupes fiévreuses et facilement débordables, écouter, accepter, menacer, affirmer toujours son autorité, gagner du temps, diviser les catégories entre elles ou les enfermer dans leurs espaces territoriaux pour affaiblir la concertation et jouer sur les inégalités d'intérêts et de terrain. Le préfet fit ainsi savoir urbi et orbi qu'il avait depuis peu accepté de recevoir chaque mois une délégation de gardiens [...] chargés de lui présenter des revendications strictement professionnelles, ce qui rendait inutile toute institutionnalisation permanente d'une association de cette sorte »<sup>42</sup>.*

Après un temps de flottement face à cette stratégie préfectorale, les gardiens parisiens s'investissent dans les élections du conseil d'administration de la Société Amicale de Prévoyance, ce qui crée une situation de concurrence avec les cadres désignés par la Préfecture, qui doivent, pour la première fois, mener une campagne électorale. En 1910, les candidatures au conseil d'administration de la SAP ne sont plus déposées à titre individuel, mais sous forme de liste, au nom du comité des réformistes ; un réformiste étant élu pour la première fois cette année-là<sup>43</sup>. En mai 1911, le Comité des réformistes se transforme en « Union Mutuelle des Réformistes de la préfecture de police », union qui adhère formellement à la Fédération des Sociétés amicales des polices de France « dont Rigail et Delhomme sont respectivement élus vice-président et contrôleur »<sup>44</sup>, ce qui souligne le soutien et l'importance qui sont accordés aux policiers parisiens par leurs collègues de Province. En novembre de la même année, les réformistes prennent le contrôle de la Société Amicale de Prévoyance avec plus de 2 000 voix d'avance sur la liste du préfet<sup>45</sup>.

Le 24 juin 1912, les « réformistes » fondent l'Association générale professionnelle des personnels de la préfecture de police (AGP) – Rigail président, Delhomme vice-président –, investissant la forme associative contre l'avis du Préfet Lépine, désormais minoritaire dans

---

<sup>42</sup> BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France, Opus cité*, p 56.

<sup>43</sup> Jean-Marc Berlière explique que l'élection a en réalité eu lieu deux fois, le premier vote (qui avait vu la liste préfectorale l'emporter) ayant été invalidé par un juge de paix ; le gardien Delhomme remporte un siège au second tour de l'élection.

<sup>44</sup> BERLIÈRE J-M., « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens », *Article cité*, p 29.

<sup>45</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers, opus cité*, p 74.

le monde politico-administratif : la forme associative, pour les policiers, n'est plus qu'un *acte d'insoumission limité*. Le 26 juin de la même année, l'AGP accueille le congrès annuel de la Fédération des Amicales des Polices de France. En 1913, Rigail est convoqué devant le conseil de discipline pour un article paru le 10 février 1913 dans le journal *Le Rappel* dans lequel il critique fermement l'attitude de la hiérarchie policière : d'une « cassation de grade », sa sanction est transformée en retenue de traitement de cinq jours face à la mobilisation des policiers, mais aussi de divers syndicats non policiers, d'associations et d'hommes politiques. Le 30 mars 1913, la succession de Lépine par Hennion, préfet « issu du rang », marque la victoire totale des réformistes sur Lépine. Toutefois, une fois en place, Célestin Hennion, bien que tolérant vis-à-vis de l'associationnisme policier, fait preuve d'autant de « sévérité » que son prédécesseur envers les « actes d'indiscipline ».

Les organisations policières, quelle que soit la forme qu'elles prennent alors, connaissent un succès certain. Jean-Marc Berlière souligne l'importance du taux d'adhésion dès le début du 20<sup>e</sup> siècle :

*Le « rapport adhérents/effectifs totaux, quand on peut l'établir, montre des situations certes variables — qui tiennent incontestablement à la personnalité des leaders locaux, à la qualité de la « propagande », aux conditions locales : rapports avec la municipalité, climat ambiant, existence de problèmes ou de contentieux particuliers, traditions syndicales locales, mode et milieu de recrutement des agents, attitude du commissaire de police — mais démontre aussi une syndicalisation<sup>46</sup> assez exceptionnelle ; les chiffres que l'on peut établir par exemple pour 1908 montrent des taux de syndicalisation de 100% à Alençon, Châtellerauld, Narbonne, Niort, Perpignan, Valence c'est-à-dire des villes où les effectifs peu nombreux (de 11 à 49) peuvent expliquer ce phénomène, mais le cas se trouve également dans des villes aux effectifs plus importants comme Reims (112), Le Havre (249), Toulouse (243). Sur 26 villes où le calcul est possible, 20 ont des taux supérieurs à 80 % »<sup>47</sup>.*

---

<sup>46</sup> Malgré la pertinence du propos général, le choix du terme « syndicalisation » nous semble discutable : en 1908, année du calcul proposé, les policiers n'ont pas encore définitivement acquis le droit d'association ; il nous semble donc pour le moins prématuré de parler de syndicalisme.

<sup>47</sup> BERLIÈRE J-M., « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens », *Article cité*, pp 32-33.

Après l'adhésion de l'amicale parisienne en 1911, puis de celle de Lyon en 1913, la Fédération des Amicales des Polices de France et des Colonies revendique en 1914 63 amicales membres pour 12 000 adhérents individuels. A Paris, l'AGP rencontre un franc succès auprès des policiers de la Préfecture de Police, d'autant que le « coût » (symbolique, professionnel) de l'adhésion est quasi inexistant.

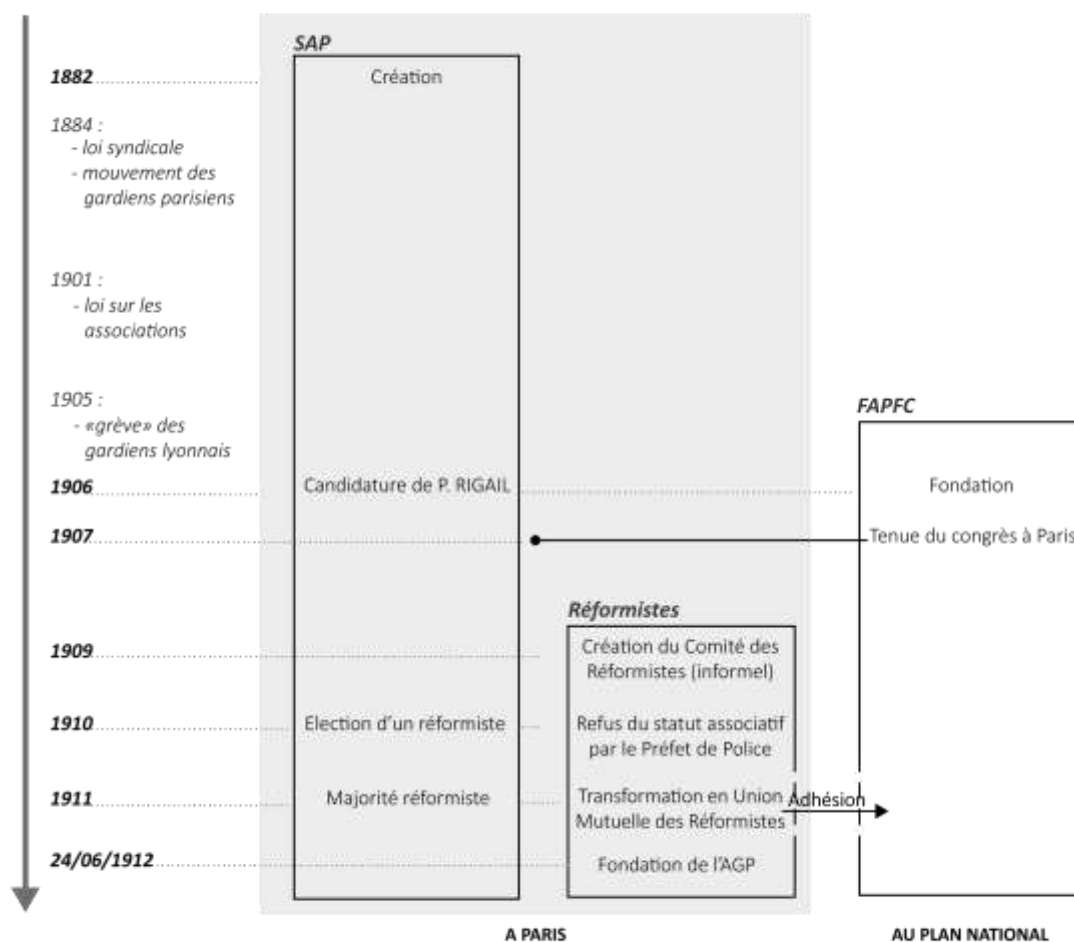


Schéma 1 – Les prémices du syndicalisme policier : des premiers mouvements à la fondation de l'Association Générale de la Police (1884 – 1914)

#### ▪ L'après-guerre : de l'associationnisme au syndicalisme

L'AGP gère surtout, avant la guerre, une sorte de caisse sociale (organisation de banquet, bons de réduction, caisse de solidarité pour les veuves...), mais les problématiques vont sensiblement changer après 1918. En 1919, les policiers s'associent aux nombreux mouvements de fonctionnaires, notamment par l'organisation de meetings et de réunions

publiques communes. Les liens entre les fonctionnaires et les gardiens de la paix se resserrent et les membres de la Fédération des Amicales des Polices de France et des Colonies (et notamment les parisiens de l'AGP) s'investissent progressivement dans la Fédération des Fonctionnaires (qui, pour accroître sa légitimité et sa représentativité, a tout intérêt à attirer vers elle les grosses Fédérations catégorielles, telle celle des policiers). Des postes prestigieux sont « offerts » aux cadres policiers, dont Paul Rigail qui se voit proposer un poste à la commission exécutive de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF). « Rigail [...] se trouv[e] ainsi placé dans une situation de multipositionnement en étant à la fois présent à l'AGP, à la fédération des Amicales des Polices et à la Fédération des Fonctionnaires »<sup>48</sup>. Les syndicalistes policiers se retrouvent en porte-à-faux, et doivent parfois se justifier et « faire leurs preuves » au sein de la fédération des fonctionnaires.

*« Après les brutalités des services d'ordre du 1<sup>er</sup> mai 1919, qui avaient fait deux morts parmi les manifestants, Rigail fut sommé de s'expliquer devant le conseil de la fédération des fonctionnaires. Il dut faire voter par ses camarades un ordre du jour de réprobation. Le 3 mai suivant, la fédération des amicales adoptait une motion dénonçant les bavures, menaçant d'exclusion de ses rangs tout coupable de violence, et exigeant une application stricte et mesurée du métier de gardien de la paix publique »<sup>49</sup>.*

En 1919, une loi permet la transformation de certaines associations de fonctionnaires (dites « de gestion », mais non « d'autorité ») en syndicats. Un enjeu de labélisation émerge au sein de la fédération des fonctionnaires, les « syndicats » étant hiérarchiquement et symboliquement bien mieux placés que les « associations ». Le statut syndical doit également permettre l'adhésion de la fédération des fonctionnaires à la CGT. Mais « dans l'arène propre à la Fédération des Polices, la position des joueurs sur la forme syndicale n'est alors absolument pas consensuelle »<sup>50</sup>. On observe que les « joueurs » les plus investis dans la Fédération des Fonctionnaires sont aussi ceux qui sont les plus en faveur d'une transformation en syndicat. A l'inverse, ceux qui se sont limités à l'arène policière sont pour le statut quo : garder la forme associative. Pour Éric Verdier, cette multipositionnalité des acteurs clés des mouvements policiers (Rigail, mais aussi Delhomme) est non seulement une ressource importante (extension des réseaux, obtention de titres de prestiges, possibilité de

---

<sup>48</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*, opus cité, p 83.

<sup>49</sup> BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France*, Opus cité, p 144. Voir également BIDOUZE R. *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, Opus cité, p 76.

<sup>50</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*, opus cité, p 85.

jouer sur plusieurs niveaux, etc.) ; mais aussi un risque certain : on reproche (déjà) aux syndicalistes leur éloignement des problématiques quotidiennes des policiers. Ceux-ci doivent donc en permanence justifier, auprès des autres acteurs, la pertinence de leur investissement dans les différents espaces : il faut démontrer aux parisiens l'intérêt d'être présent dans la Fédération des polices ; et aux policiers l'intérêt d'investir la Fédération des fonctionnaires. Mais « *en s'investissant dans le Fédération des Fonctionnaires et, dès lors, en faisant leurs les revendications de la fédération sur le droit syndical des fonctionnaires relayées par la CGT, les syndicalistes policiers qui instrumentalisent dans leur logique propre les luttes politiques sur le thème du syndicalisme des fonctionnaires, se condamnent à être sans cesse plus vulnérables à la suspicion de « faire de la politique »* »<sup>51</sup>, s'ouvrant à la critique de bolchévisme.

*« Deux tendances s'affrontaient dans la Fédération des polices. La première souhaitait attendre le congrès de Nancy, prévu au mois de mai [1920], pour se prononcer sur [la transformation en syndicat]. La seconde, 'plus avancée', considérait que la décision devait être prise rapidement par le conseil fédéral dès la réunion du 15-17 février 1920. Au cours de celui-ci, les discussions furent particulièrement animées. On décida finalement la transformation en syndicat, mais les délégués s'opposèrent sur la date d'exécution. [...] Les responsables [de Lyon, Bordeaux, Marseille, Limoges, Le Havre et Paris] votèrent pour la constitution d'un syndicat fédéré en un syndicat général adhérent à la Fédération des fonctionnaires. [...] Vidal [de Lyon] fut pressenti pour le poste de secrétaire général du futur syndicat confédéré. Au problème de fond allaient se greffer des luttes de leaders et des conflits de personnes »*<sup>52</sup>.

Avec l'avancée des négociations entre la Fédération des fonctionnaires et la CGT, les policiers ne sont plus tout à fait maîtres de leur destin syndical : dès la fin février 1920, les fonctionnaires prévoient l'adhésion de leur fédération à la CGT, tout en prévoyant un statut à part pour les policiers : leur adhésion à la CGT « *ne serait que tacite et potentielle* »<sup>53</sup>, afin de ménager le mouvement ouvrier réticent, tout comme les policiers eux-mêmes. Face à des conditions jugées inacceptables, mais face également aux menaces à peine voilées du ministère de l'Intérieur et de la préfecture de police, l'AGP refuse finalement de prendre la

---

<sup>51</sup> *Ibid*, p 90.

<sup>52</sup> BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France, Opus cité*, p 147.

<sup>53</sup> *Ibid*, p 147.

forme syndicale. Avec l'arrivée d'Alexandre Millerand au ministère de l'Intérieur, les divergences au sein de la Fédération des amicales de police se font plus nettes : le 10 avril 1920, des délégués de Rennes et Paris (notamment) se rendent en audience chez le ministre, tandis que les associations de Lyon et Marseille, mais aussi les inspecteurs parisiens, refusent cette démarche. Courant avril, avant le congrès fédéral de Nancy, des rumeurs de scission circulent : « *les inspecteurs de Paris, Lyon et Marseille annoncèrent leur intention de présenter une liste pour le renouvellement du bureau, en menaçant, en cas d'échec, de créer une fédération dissidente qui prendrait la forme d'un syndicat* »<sup>54</sup>. Après de longs débats durant le congrès de Nancy, le bureau de la fédération est remanié, laissant une place importante aux partisans de la transformation en syndicat, tout en temporisant : une majorité de délégués se prononce pour une « *motion de marchandage avec le gouvernement : si d'ici le 14 juillet 1920 (date républicaine symbolique !) le Parlement ne votait pas le projet d'étatisation de la police, avec création d'un statut unifié des personnels, les amicales se constitueraient alors en syndicats* »<sup>55</sup>. Le gouvernement choisit la fermeté : une circulaire est établie interdisant aux préfets tous contacts avec des groupements professionnels à statut syndical. Jusqu'en 1924, le pouvoir politique reste ferme, malgré la transformation de certaines amicales en syndicats, sur fond de conflit sur les traitements.

La Fédération des Fonctionnaires (qui a quitté la CGT en janvier 1922) a activement mené campagne en faveur du « Cartel des Gauches » (rassemblant socialistes et radicaux) ou, plus exactement, contre le « Bloc National », ouvertement hostile au mouvement syndical fonctionnaire. Les élections législatives de mai 1924 amènent le Cartel des Gauches au pouvoir, avec une courte avance. Cette alternance « *ouvr[e] le champ à de nouveaux possibles pour les joueurs qui, dans l'espace policier se revendiquent du syndicalisme* »<sup>56</sup>. Des signes clairs sont envoyés en faveur des syndicalistes fonctionnaires, notamment l'annulation d'un certain nombre de révocations et des concessions sur les augmentations de traitement<sup>57</sup>. En décembre 1924, l'AGP profite de cette conjoncture favorable pour déposer de nouveaux statuts et prendre le titre de Syndicat Général de la Police (SGP) ; tandis que la Fédération des Amicales des Polices de France et des Colonies se transforme en *Syndicat National* des Polices de France et des Colonies (SNPFC). A défaut d'autoriser

---

<sup>54</sup> *Ibid*, p 149.

<sup>55</sup> *Ibid*, p 150.

<sup>56</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers, opus cité*, pp 92-93.

<sup>57</sup> BIDOUBE R. *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, *Opus cité*, pp118-141.



explicitement les syndicats de fonctionnaires, les autorités administratives choisissent de laisser faire et de prendre acte de la fondation de ce nouveau syndicat. La participation à des manifestations « officielles » communes (congrès, cérémonies de commémoration, etc.) est la marque principale de reconnaissance mutuelle de l'administration et du SGP.

▪ **L'hégémonie du SGP parisien et l'investissement de nouveaux espaces**

Entre 1924 et 1939, « *le SGP demeure la seule organisation positionnée de manière durable sur le terrain de la représentation des intérêts professionnels des gardiens de la paix parisiens* »<sup>58</sup>. La compétition pour la représentation est donc essentiellement interne au SGP et ne recouvre que très marginalement des logiques de compétition avec une organisation concurrente.

Verdier note une fois encore l'importance du multipositionnement des acteurs. A l'époque plus encore qu'aujourd'hui, le statut de fonctionnaire pèse par rapport au statut de syndicaliste, d'autant plus qu'il n'est pas question de temps de détachement : les syndicalistes doivent prendre sur leur temps libre pour exercer leurs activités. L'auteur nuance tout de même ses propos : la permanence de l'organisation syndicale n'est pas pour autant menacée, dans la mesure où l'organisation embauche des salariés syndicaux, c'est-à-dire des « non-policiers » (comptables, secrétaires, etc.). Entre 1920 et 1940, on passe, pour assurer le fonctionnement du SGP, d'un emploi à mi temps à six emplois à temps-plein. De même, s'il n'y a d'abord pas de détachement à proprement parler, on observe des pratiques de tolérance pour l'exercice de l'activité syndicale sur le temps de travail, bien que cette situation puisse varier considérablement d'un délégué à un autre. C'est à partir de 1925 que l'administration consent à un détachement à temps plein pour le SGP, sans versement de salaire pour le détaché, cette perte financière étant alors compensée par le syndicat. La Fédération des fonctionnaires, puis la CGT à laquelle elle ré-adhère en 1927, sont également des soutiens logistiques (et parfois financiers) importants. Verdier note tout de même que « *cette absence de coût a elle aussi un coût. En devenant « permanents syndicaux », [les gardiens] Roches, puis Riou s'exposent à de nouvelles formes de vulnérabilité* »<sup>59</sup>, en particulier les critiques sur la gestion financière et les rétributions personnelles de leur engagement.

---

<sup>58</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers, opus cité*, p 101.

<sup>59</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers, opus cité*, p 108.

Le monopole préservé par le SGP à Paris avant guerre est, en partie, la conséquence de la bienveillance de l'administration : tout nouveau syndicat qui tente de s'implanter en région parisienne « est dès le départ confronté aux instances préfectorales « qui ne veulent pas entendre parler » d'un autre syndicat à la préfecture, comme si la concurrence syndicale était aussi pour ces joueurs l'assurance d'une remise en cause de la paix sociale dans les commissariats »<sup>60</sup>. La préfecture est donc l'allié objectif du SGP dans sa mainmise sur le syndicalisme policier parisien. « Dans l'espace policier parisien, l'adhésion [à un] nouveau syndicat s'impose ainsi très rapidement comme un acte couteux dont tous les partenaires, SGP, Préfet, Association des commissaires, travaillent encore, pour des raisons variables, à accroître le coût »<sup>61</sup>. L'intérêt commun à limiter le nombre d'acteurs sur la scène syndicale ne signifie pas pour autant l'absence de conflictualité entre le SGP et l'administration de la Préfecture de Police : les discussions et négociations sont parfois rudes, les désaccords étant toujours nombreux, notamment concernant les conditions matérielles d'exercice du métier de policier.

Dans le même temps, au niveau national, les organisations policières se divisent de plus en plus nettement entre les « étatistes » et les « municipalistes » :

*En 1925, les « étatistes » (hors Paris, Lyon et Mulhouse) « constitu[ent] un syndicat national des polices d'État [...]. Se cré[e] parallèlement une association des secrétaires et inspecteurs de police judiciaire (municipale ou étatiste), rattachée à la vieille Fédération des amicales qui prit, elle, en 1924 le titre de Syndicat national. [...] En 1935, le syndicat national des polices de France et des Colonies, le plus représentatif et le plus nombreux en effectifs, regroup[e] 240 amicales professionnelles ou syndicats (les intitulés étant libres), à dominante de services municipalisés. [...] La consultation de son mensuel, La Voix des Polices, illustre les nombreux conflits internes qui l'affaibli[ssent] »<sup>62</sup>.*

Face à ces divisions, le SGP se met en retrait du SNPFC à partir de janvier 1932, et quitte même l'union : son importance numérique lui procure des ressources propres et limite le coût que représente son isolement dans le champ syndical policier.

---

<sup>60</sup> *Ibid*, p 110.

<sup>61</sup> *Ibid*, p 111.

<sup>62</sup> BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France, Opus cité*, p 279.

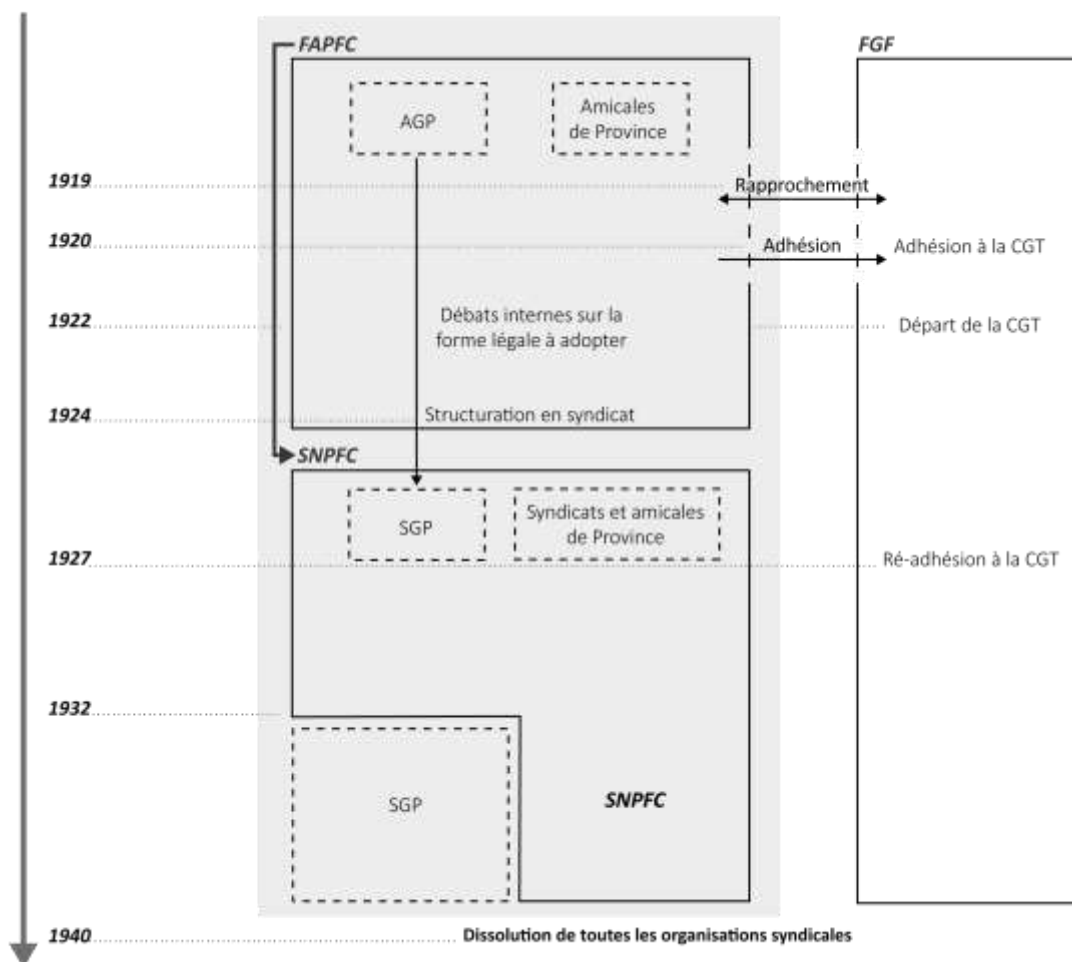


Schéma 2 – Les associations et amicales de policiers se transforment en syndicats (1918 – 1940)

▪ La « grande parenthèse » de la Seconde Guerre Mondiale

La loi du 16 août 1940 prévoit la dissolution des organisations professionnelles. Le 28 août 1940 le SGP est donc dissout sur décision du gouvernement de l'État Français (de même que la CGT et la CFTC, par décret du 9 novembre 1940)<sup>63</sup>. Noël Riou, alors secrétaire général réintégrant le service actif, conserve tout de même les clés du local syndical.

Les policiers français occupent, pendant la seconde guerre mondiale, une position difficile : certains font ouvertement le choix de la Résistance (une partie est d'ailleurs rapidement déportée) ; d'autres affirment leur soutien au régime de Vichy et collaborent activement.

<sup>63</sup> Sur le syndicalisme des fonctionnaires pendant l'occupation, voir BIDOUZE R. *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, Opus cité, pp 297-307.

Entre ces deux extrêmes (les plus « spectaculaires » et, donc, les plus étudiés par les historiens<sup>64</sup>), beaucoup de policiers tentent de continuer leur travail, de concilier leurs convictions et leur culture professionnelle. Ainsi, Jean-Marc Berlière et René Lévy considèrent que « l'expression « police de Vichy » [bien qu'abondamment utilisée] n'a pas réellement de sens : une grande partie des « policiers de Vichy » sont en réalité ceux de la III<sup>e</sup> République. [...] C'est encore plus vrai à la préfecture de police dont les effectifs de la III<sup>e</sup> République restent massivement en poste en dépit de quelques dizaines de révocations prononcées essentiellement à l'égard de francs-maçons à l'été 1941 »<sup>65</sup>.

L'Histoire, telle qu'elle est racontée et transmise dans les syndicats, insiste sur le rôle des syndicalistes policiers dans la Résistance et la Libération, mais les sources « scientifiques » (attestées par des historiens professionnels) sont particulièrement rares ; il est donc difficile de revenir avec précision sur l'activité syndicale durant cette période. Christian Chevandier<sup>66</sup> étudie toutefois le comportement de la police parisienne au moment de la Libération de Paris<sup>67</sup>. Pour l'auteur, tout part d'un « incident » survenu le 13 août, qui aboutit au désarmement de trois commissariats de banlieue parisienne par les soldats allemands. En accord avec le responsable régional des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), les trois principales organisations policières résistantes (dont sont membres plusieurs ex-syndicalistes) lancent le mardi 15 août un « ordre de grève générale pour toute la Police Parisienne ». « C'est bien d'un « ordre de grève » qu'il s'agissait alors que, dans les autres secteurs, il y avait tout au plus un « mot d'ordre de grève ». [...] C'est qu'il ne s'est pas simplement, pour les policiers, agi de désobéir en se mettant en retrait, mais bien de passer lors du combat décisif dans le camp de ceux qu'ils avaient jusque-là, avec plus ou moins de zèle, poursuivis »<sup>68</sup>. Cette grève prend une forme insurrectionnelle le samedi 19 août :

« A 8 heures, des centaines de gardiens occupèrent la préfecture de police, donnant le signal à l'insurrection. A 11h15, [...] le nouveau préfet de police

---

<sup>64</sup> Voir notamment : MULLER J-M, *Désobéir à Vichy. La résistance civile de fonctionnaires de police*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994.

<sup>65</sup> BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. Opus cité*, pp 297-298.

<sup>66</sup> CHEVANDIER C., « Cesser d'obéir et maintenir un ordre : les policiers parisiens en août 1944 », in LOEZ A., MARIOT N., *Obéir, désobéir*, Paris, La Découverte, 2008, pp 280-292.

<sup>67</sup> Pour un récit détaillé du rôle des policiers dans la Libération de Paris, voir BERLIÈRE J-M., *Le monde des polices en France*, Bruxelles, Editions Complexe, 1996, pp 203-207.

<sup>68</sup> CHEVANDIER C., « Cesser d'obéir et maintenir un ordre : les policiers parisiens en août 1944 », *article cité*, p 282.

*nommé (au mois de juillet) par la France Libre [...] prenant ses fonctions. Les insurgés se placèrent sous ses ordres. La mutinerie, s'il est possible de la caractériser ainsi, n'a duré qu'un peu plus de trois heures avant que les policiers parisiens, à nouveau, obéissent à leur chef »<sup>69</sup>.*

Pour Christian Chevandier, c'est là un point essentiel : les policiers parisiens qui ont, presque unanimement, participé à la Libération ne sont pas réellement allés à l'encontre de leur culture professionnelle (ou de manière marginale) ; ils ont obéi à des ordres, se sont conformés à la culture de l'obéissance et à la culture de l'ordre qui prévalaient dans leurs rangs. Une autorité s'est simplement substituée à une autre. C'est dans ce contexte que le SGP renaît « officiellement » le 28 août 1944.

## **2. LES CHOIX D'APRES-GUERRE : L'AUTONOMIE COMME INDEPENDANCE SYNDICALE ET PARTISANE**

Paradoxalement, les évolutions du syndicalisme policier sont bien moins connues pour la période d'après-guerre que pour la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour plusieurs raisons : les historiens ne se sont que peu intéressés à cette période, privilégiant pour la plupart les périodes plus anciennes, ou une approche plus globale de l'histoire récente de la police. Il n'existe plus de témoin direct ayant vécu la reconstruction du syndicalisme policier, dans l'immédiat après-guerre ; et les archives sont difficilement accessibles<sup>70</sup>. Il y a donc un véritable « angle-mort » de la recherche entre 1944 et la fin des années 1970 : les sources disponibles sont partielles (et souvent d'origine syndicale, avec tous les risques de « mise en cohérence » a posteriori que cela comporte) et il est difficile de faire des recoupements.

Il nous semble toutefois nécessaire de revenir sur cette période de l'histoire du syndicalisme policier, puisque bien des enjeux contemporains prennent leurs racines entre la Libération de 1944 et la fondation de la FASP en 1969. Face à la difficulté à croiser les sources, nous avons fait le choix de contextualiser au maximum les informations à notre disposition : à

---

<sup>69</sup> *Ibid*, pp 283-284.

<sup>70</sup> Les archives syndicales des années 1940-1950 ne sont pour autant pas inexistantes, mais un important travail de fond est à entreprendre, pour organiser et classer tous les documents, qui ont été éparpillés au fil des scissions, fusions, alliances, etc.

défaut de pouvoir dire le « Vrai », il nous semble intéressant de pouvoir reconstituer *les* Histoires, telles qu'elles s'écrivent dans les mémoires collectives et individuelles.

Les syndicalistes policiers sortent de la période la plus noire de l'institution policière avec un prestige renforcé par leur rôle dans la Résistance et la Libération (de Paris particulièrement). La police n'échappe tout de même pas à une certaine « épuration » à partir de 1945, qui ne va pas sans poser quelques questions :

*« L'épuration de la police – essentiellement une « auto-épuration » motivée par des ressorts qui n'avaient souvent rien à voir avec une quelconque « intelligence avec l'ennemi » - fut d'une ampleur sans précédent et sans égal, notamment quand on la compare à celle des magistrats, des hauts fonctionnaires et des juges qui mirent ces policiers en mouvement. Faire grief à un policier d'avoir obéi aux ordres, à la loi, au gouvernement légal – même s'il s'agissait d'un « État de fait » –, le punir pour avoir fait son travail, constitua une erreur psychologique et une faute [...]. La Libération et l'épuration avaient totalement subverti les valeurs et les codes professionnels. Faire des récompenses et gratifications, ou des blessures reçues sous l'Occupation un motif de révocation ou de sanction ; au contraire récompenser l'indiscipline, la désobéissance, la trahison de la confiance des chefs et des collègues par des promotions spectaculaires qui surprisent les policiers de retour de déportation découvrant tel collègue qu'ils n'avaient jamais connu comme résistant devenu commissaire, voire commissaire divisionnaire, pesa d'un poids durable dans l'institution »<sup>71</sup>.*

#### ▪ Les hésitations quant à l'affiliation

Fin 1945, dans ce contexte de reconstruction et d'« épuration » du monde policier français<sup>72</sup>, la Fédération des Associations de Police de France et des Colonies<sup>73</sup>, à laquelle le SGP est adhérent (et qui se revendique de la Résistance), discute de l'opportunité d'adhérer à la CGT. La fédération policière cherche notamment à se distancier de la fédération des fonctionnaires, et sollicite une adhésion directe à la CGT, qui lui est refusée : « on lui fait observer qu'elle ne peut adhérer que par le truchement de la FGF. Elle s'est incliné, mais elle

---

<sup>71</sup> BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. Opus cité*, pp 423-424.

<sup>72</sup> Pour un récit détaillé (et particulièrement bien documenté) du processus d'épuration, voir également BERLIÈRE J-M., *Le monde des polices en France, Opus cité*, pp 207-218.

<sup>73</sup> A la Libération, le Syndicat National des Polices de France et des Colonies a repris l'appellation « Amicale ».

se réserve [le droit] de porter cette question devant le Congrès confédéral de 1946 »<sup>74</sup>. Le SGP en particulier craint une instrumentalisation des policiers au sein de la confédération mais réussi à faire reconnaître la spécificité de la fédération policière, donnant à celle-ci plus d'autonomie notamment en cas de grève ou de manifestation<sup>75</sup>. Les policiers ne sont pas les seuls, au sein de la FGF, à réclamer des changements et davantage d'autonomie : le congrès fédéral de mars 1946 aboutit à la transformation de la FGF en Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF)<sup>76</sup>. L'attitude des fonctionnaires dans leur ensemble face à la CGT se fait de plus en plus réservée : au congrès national de la CGT d'avril 1946, seule une courte majorité de fonctionnaires se prononce en faveur du rapport moral, et « une majorité de fonctionnaires vot[e] même contre les nouveaux statuts »<sup>77</sup>. L'adhésion de la fédération policière à la CGT est tout de même ratifiée lors du congrès des 17, 18 et 19 juin 1946, qui constitue alors la Fédération Nationale des Syndicats de Police de France et d'Outre-Mer (FNSPF). D'après les chiffres de l'organisation : « C'est ainsi que 80.000 à 90.000 policiers adhèrent à une confédération ouvrière organisée sur la base d'un syndicalisme de masse et de classe, dans une organisation révolutionnaire. C'était unique au monde »<sup>78</sup>. Le SGP se retire toutefois de la FNSPF le 1<sup>er</sup> octobre 1946, suite à une décision adoptée à l'unanimité du Conseil Syndical, portant surtout sur un refus de l'alignement du statut des policiers de la Sûreté Nationale sur celui des policiers de la préfecture de police<sup>79</sup>.

La question de l'adhésion du SGP à la CGT n'est alors pas réglée puisque le conseil syndical du 18 décembre 1946 donne mandat au secrétaire général pour « étudier toute possibilité en vue de conserver des liens avec la CGT » (journal *Le SGP*, 2 janvier 1947, p2) »<sup>80</sup>. Mais

---

<sup>74</sup> BIDOUZE R. *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, Opus cité, p 327.

<sup>75</sup> Voir l'article écrit par un militant syndical : THAVENET J-C., « Histoire de la fédération CGT-Police », en ligne sur [www.police.cgt.fr](http://www.police.cgt.fr)

<sup>76</sup> SIWEK-POUYDESSEAU J., *Le syndicalisme des fonctionnaires*, Opus cité, p 281.

<sup>77</sup> *Ibid*, p 282.

<sup>78</sup> THAVENET J-C., *article cité*.

<sup>79</sup> Dans son ouvrage sur l'histoire de la fédération Interco CFDT, Romain Vila évoque l'affiliation de la Fédération Nationale des Syndicats de Police de France et d'Outre-Mer à la CFTC. L'auteur reste prudent, n'ayant pas pu avoir accès aux archives de la fédération policière. Cette fédération serait devenue, en mai 1962, la Fédération de la Sûreté nationale CFTC. Deux hypothèses, invérifiables en l'état, sont alors possibles : la coexistence de deux structures syndicales au même nom ; ou l'affiliation successive de la même fédération à la CGT puis à la CFTC. VILA R., *Histoire de la Fédération Interco CFDT. Du Front populaire au début du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Arbre Bleu Editions, 2014, pp 134-153 en particulier.

<sup>80</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers*, opus cité, p 137.

l'adhésion à la CGT n'est envisagée que de façon instrumentale, sans lien avec la politique de la confédération, comme un moyen d'accès aux instances représentatives des fonctionnaires. C'est au fil de l'année 1947 (avec notamment l'éviction des ministres communistes du gouvernement) que l'éventualité d'une adhésion à la CGT va prendre une connotation plus politique, et va ainsi être mise de côté. « *Lors du congrès d'avril 1947, Wanderhagen [secrétaire général du SGP] justifie le « choix de rester autonomes » par « la nécessité de rester maître de ses destinées et de se tenir à l'écart de la politique ».* La sélection des lettres de militants publiées par le journal *Le SGP*, devenu alors *Police Parisienne*, semble attester d'un véritable consensus parmi les cadres du SGP pour lier le rejet de la CGT à la volonté de « *ne pas faire de politique* »<sup>81</sup>. Au sein de l'UGFF, les débats sont également importants, entre les tendances unitaires et Force Ouvrière.

Du côté de la FNSPF, l'adhésion à la CGT n'est pas non plus stabilisée : en 1948, sous l'impulsion du Syndicat National de la Tenue marseillais, une partie de l'organisation rejette l'adhésion à la confédération, tandis qu'une autre forme un nouveau bureau syndical pour réaffirmer l'appartenance à la CGT. Une partie des adhérents fonde alors, les 26, 27 et 28 avril 1948, à Angers, l'Union des Syndicats Nationaux *Indépendants* de Police de France et de l'Union française (USNIPF). L'indépendance, plus qu'un choix, est vue comme une nécessité : « *Les délégués [...] constatent que, par suite de la divergence des tendances qui se manifestent à l'heure actuelle, l'Union de tous n'est possible que dans une organisation INDEPENDANTE et dont l'activité se limite à la défense des intérêts de la profession* »<sup>82</sup>. C'est la volonté de l'unité des policiers qui conduit à une orientation vers un syndicalisme corporatiste : le choix est fait de faire primer l'unité sur le politique, alors mis de côté. La notion d'indépendance est ici entendue comme une mise à l'écart non seulement des références partisans, mais aussi de toute affiliation confédérale, ces deux dimensions étant considérées par les policiers comme fondamentalement liées. Finalement, les différentes organisations policières vont se stabiliser autour des trois principaux syndicats policiers : le SGP, pour les policiers parisiens ; le Syndicat National des Policiers en Tenue (SNPT, fondé en 1949, largement issu de l'USNIPF), l'équivalent du SGP pour la Province ; et le Syndicat National Indépendant de la Police (SNIP, fondé en 1948), structure qui concerne uniquement les Compagnies Républicaines de Sécurité. Ces trois syndicats font le choix commun de l'indépendance et de l'autonomie vis-à-vis de l'ensemble des confédérations syndicales. Pour

---

<sup>81</sup> *Ibid*, p 139.

<sup>82</sup> SNIP-CRS (rédacteur en chef : R. Brieude) *L'écho du policier*, n°1, janvier 1949.



autant, les confédérations Force Ouvrière, CFTC et surtout CGT maintiennent chacune une branche « police », aux effectifs bien plus limités : « *La plus grande partie des syndicats de Police deviennent autonomes. Mais il restera dans la CGT une Fédération des syndicats de Police qui jouera un rôle non négligeable dans la lutte sociale* »<sup>83</sup>.

Soulignons que la police n'est pas la seule organisation à connaître des conflits internes débouchant sur une scission : c'est à la même époque que les enseignants fondent la Fédération de l'Education Nationale pour des raisons sensiblement identiques. Le rejet de l'affiliation confédérale de la FEN ne met pas pour autant à distance le politique de la même façon que chez les policiers : les enseignants organisent peu à peu leur fédération en courants, reconnaissant et institutionnalisant des différences d'opinion<sup>84</sup>, là où les policiers choisissent de les mettre de côté dans l'espace syndical.

#### ▪ Les craintes de l'influence communiste

C'est dans ce contexte que, en partie par crainte de l'influence communiste dans la police, Jules Moch, ministre de l'Intérieur, décide de retirer le droit de grève aux policiers par la loi du 28 septembre 1948, qui « *confirme le droit syndical (art.2 al.1) des policiers, mais les prive du droit de grève (art.2 al.2), qu'ils tenaient de la loi de 1946. [...] Après la rupture avec le Parti Communiste, les partis au pouvoir ne veulent pas se retrouver dans la situation de janvier 1947, lorsque les policiers s'étaient joints à une grève contre la "vie chère", ou bien de novembre 1947, lorsque des compagnies marseillaises de CRS [...] avaient refusé d'intervenir contre des manifestants* »<sup>85</sup>. Ce retour à la spécificité des policiers se traduit par une répression sévère des activités syndicales qui dépassent le nouveau cadre légal fixé. Du côté de la CGT en particulier, des militants sont exclus de la police, souvent pour motif d'insubordination, contribuant à l'affaiblissement de la FNSPF (ou CGT-Police).

Jean-Marc Berlière et René Lévy reviennent brièvement sur ces épisodes : dès la libération, « *le PCF encourage l'entrée de militants dans la police (CRS, RG, PP...) comme dans l'armée au titre de la Résistance et recrute ouvertement de nouveaux affidés parmi les policiers* »<sup>86</sup>,

---

<sup>83</sup> BIDOUZE R. *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, Opus cité, p 363.

<sup>84</sup> AUBERT V. et al., *La forteresse enseignante : la Fédération de l'Education Nationale*, Paris, Fayard, 1985.

<sup>85</sup> BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France*. Opus cité, pp 426-427

<sup>86</sup> *Ibid*, p 425.

aboutissant à la diffusion de tracts communistes au sein de l'institution policière à partir de juin 1950. A la suite de la manifestation – interdite – du 27 mai 1951, « *une commission rogatoire fut ouverte le 30 mai du chef d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État. [...] Le 11 juin, l' [Inspection Générale des Services] fut saisie et le même jour, les membres du bureau de l'Amicale des policiers communistes furent suspendus et un certain nombre de policiers mutés. Au total, 21 suspensions et 87 mutations furent prononcées* »<sup>87</sup> .

Les choix syndicaux, accompagnés d'une répression contre l'activité communiste, conduisent à l'abandon, par la grande majorité des fonctionnaires de police, d'un syndicalisme vu par les protagonistes comme politique, partisan. C'est désormais la référence à l'autonomie qui devient largement majoritaire dans le syndicalisme policier, avec pour mot d'ordre un évitement du politique.

Les élections de 1948 voient une nette victoire du SGP, avec 81% des voix sur la Préfecture de Police. Toutefois, l'existence d'autres forces syndicales, mêmes marginales, pose une nouvelle option pour les joueurs au sein du SGP : la rupture, le départ vers une autre organisation, autrement dit : la scission. Le syndicat doit donc faire un effort supplémentaire pour fournir des rétributions à ses membres : il est « *condamné à montrer qu'il y a plus à gagner à rester au SGP qu'à en sortir* »<sup>88</sup>. Il faut donc multiplier les décharges syndicales, à l'encontre de la politique de rareté qui prévalait avant guerre.

### **3. LA FASP, NAISSANCE ET MORT D'UNE FEDERATION POLICIERE**

#### ▪ **Les années 1950-1960 : un contexte difficile pour les policiers**

La police d'après-guerre est largement bousculée par deux événements majeurs de l'histoire de France : la guerre d'Algérie, puis le mouvement de Mai 1968. Dans les deux cas, les policiers sont confrontés à leur double identité : fonctionnaires chargés du maintien de l'ordre ; et citoyens qui s'interrogent parfois sur la pertinence des décisions prises par les autorités politiques. Le rôle des syndicats est alors essentiel : ce sont eux qui peuvent

---

<sup>87</sup> *Ibid*, pp 425-426.

<sup>88</sup> VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers, opus cité*, p 134.

prendre la parole au nom des policiers et dépasser le « devoir de réserve » qui impose le silence aux fonctionnaires de police.

### *La guerre d'Algérie*

Officiellement, la guerre d'Algérie n'a pas eu lieu. Ce qu'on qualifie de « guerre » constitue en fait des événements « assimilés dans la terminologie officielle à des « opérations de police » ou de « maintien de l'ordre » »<sup>89</sup>. Les sources sur le sujet sont rares, mais un article de Martin Barrot<sup>90</sup> revient largement sur les positions des deux principaux syndicats parisiens de l'époque : le SGP, largement majoritaire (avec 73,3% des voix des gardiens et brigadiers aux élections de décembre 1959), et le Syndicat Indépendant de la Police Municipale de Paris (SIPM, qui, associé à la CFTC-Police, obtient 26,7% des voix sur le même scrutin)<sup>91</sup>.

Dans leurs deux organes, le SGP (*police parisienne*) et le SIPM (*Police municipale de Paris*) « se répondent, développant chacun à sa manière un discours permanent sur les effets du conflit algérien. Ce discours, absent auparavant, apparaît en 1958. C'est alors en effet que la guerre d'Algérie commence vraiment pour les policiers parisiens »<sup>92</sup> : l'insurrection armée du Front de Libération Nationale (FLN) débute dès novembre 1954 mais reste cantonnée sur le territoire algérien. Mais le 25 août 1958, « des attentats visent la garage de la Préfecture de police de Paris, la cartoucherie de Vincennes, des dépôts d'essence en région parisienne et en Province : quatre policiers parisiens sont tués. Jusqu'en octobre 1961, soixante-six policiers trouvent la mort en métropole, dont quarante-sept à Paris »<sup>93</sup>. Les réactions syndicales s'inscrivent dans l'histoire des organisations, particulièrement pour le SGP, qui assume son héritage républicain et résistant encore très présent :

---

<sup>89</sup> BERLIÈRE J.-M., « Une source inédite pour la guerre d'Algérie : les récits de vie des policiers », in WOLIKOW S. (dir.), BOUCHET T. et GACON S. (coord), *Traces de la guerre d'Algérie. 40 ans de turbulences dans la vie politique française*, Dijon, EUD, 1995, p 67.

<sup>90</sup> BARROT M., « Syndicalisme policier et guerre d'Algérie : Paris 1958-1962 », in WOLIKOW S. (dir.), BOUCHET T. et GACON S. (coord), *Traces de la guerre d'Algérie. 40 ans de turbulences dans la vie politique française*, Opus cité, pp 75-93.

<sup>91</sup> L'auteur précise : « SGP, SIPM et CFTC rassemblent respectivement 66,6%, 12,8% et 16,1% des voix aux élections de décembre 1962 (*Police parisienne*, n°310, décembre 1962, « Elections aux commissions paritaires »). Le SGP regroupe alors 9 000 gardiens et brigadiers [...] » (BARROT M., « Syndicalisme policier et guerre d'Algérie », *article cité*, p 76).

<sup>92</sup> *Ibid*, p 76.

<sup>93</sup> *Ibid*, p 77.

*« Les dirigeants du SGP se réclament d'une solide tradition républicaine au nom de laquelle ils évaluent le conflit algérien en termes politiques. Le secrétaire général, François Rouve, explique en février 1958 qu'un agent a été tué en service « parce qu'aux yeux de l'opinion, nous représentons l'appareil répressif d'un gouvernement dont les actes sont loin de correspondre à la façon de voir de nombreux Français de toutes opinions » (police parisienne n°203, février 1958). Il s'agit pour les instigateurs des attentats, poursuit-il en septembre 1958, d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'ampleur du drame qui se joue en Afrique du Nord (police parisienne n°215, septembre 1958). Cette analyse est d'autant plus audacieuse qu'elle s'adresse à des policiers choqués par la mort violente de collègues. C'est que le SGP entend aborder les conséquences politiques, économiques, sociales et humaines du conflit algérien. Dans cet esprit, le congrès du SGP se prononce en mai 1960 pour « une solution rapide au problème algérien » et en février 1961 pour « l'ouverture de négociations rapides et la prise en considération du désir quasi-unanime du peuple français qui réclame la paix et soutient le libre droit des populations algériennes à l'autodétermination »<sup>94</sup>.*

Les dirigeants du SGP sont alors pris entre deux logiques, difficilement conciliables : ils doivent d'une part assumer un discours fortement républicain, favorable aux libertés publiques et critique envers les décisions politiques prises tant par la préfecture de police de Paris que par le ministère de l'Intérieur. Mais ils doivent également composer avec une base d'adhérents plus virulents, qui réclament des avancées pour les policiers, quitte à prendre des mesures à l'encontre des « FMA » (Français Musulmans d'Algérie). Ainsi, bien qu'idéologiquement le SGP soit particulièrement éloigné du SIPM, ces deux organisations se rejoignent sur la question du maintien de l'ordre. *« Le climat d'incertitude – voire de psychose – est tel qu'une commission du SGP se félicite de la décision prise par le préfet de police de retirer des employés « FMA » des services de cuisine de la préfecture. Peur de l'empoisonnement, peur de l'infiltration, ce sentiment est résumé par le secrétaire général du SIPM, René Grand, remarquant que l'ennemi se fond au sein d'une population nombreuse, en s'interrogeant : « Quels sont les bons, quels sont les mauvais ? » »<sup>95</sup>.*

---

<sup>94</sup> *Ibid*, pp 78-79.

<sup>95</sup> *Ibid*, pp 80-81.

Le SIPM mène alors une campagne agressive en faveur de la légitime défense, demandant l'équivalent d'une présomption de légitime défense<sup>96</sup>, réclamant que « *les agents aient la possibilité de se défendre et d'abattre immédiatement toute personne ayant une attitude menaçante* »<sup>97</sup>. Le SGP est plus réservé, mais les textes donnent une latitude importante aux policiers : « *une circulaire du 8 septembre 1958 [...] reconnaît que la police se trouve, en raison de la période d'insécurité qu'elle traverse, en état permanent de légitime défense. [...] De même, une ordonnance du 23 décembre 1958 autorise le tir en cas de fuite après l'injonction « Halte, police ! »* »<sup>98</sup>. Le SGP demande de son côté l'instauration d'un couvre-feu pour les « travailleurs Nord-Africains » et obtient un communiqué de la préfecture de police le 4 octobre 1961 qui « *conseille de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne* »<sup>99</sup>. En parallèle à cette circulaire, le Préfet de police, à l'occasion des obsèques d'un agent, tient des propos qui ne peuvent que sonner comme un encouragement : « *pour un coup reçu, en porter dix !* » La manifestation du FLN du 17 octobre 1961 intervient dans un contexte bien particulier, marqué par une tension palpable dans les services de police. Elle aboutit à un « *déchainement de violence* » incroyable de la part d'une partie des policiers, entraînant la mort de plusieurs dizaines de manifestants<sup>100</sup>. Martin Barrot revient sur les suites de cette manifestation du 17 octobre 1961 : ni le SGP ni le SIPM ne réagissent dans un premier temps.

*Mais « cette unanimité de façade se fissure à la faveur de la diffusion d'un tract anonyme daté du 31 octobre et intitulé « Un groupe de policiers républicains déclare ». Ce texte rapporte les faits survenus le 17 octobre et les jours suivants « contre les manifestants pacifiques sur lesquels aucune*

---

<sup>96</sup> Les similitudes entre les positions syndicales policières à l'époque du « terrorisme algérien » des années 1958-1962 et la période contemporaine sont parfois marquantes. La « présomption de légitime défense » était demandée par le SIPM dès 1958, elle l'est encore aujourd'hui par les « héritiers » de cette organisation, Alliance Police Nationale...

<sup>97</sup> *Police municipale de Paris* n°63, avril 1958, cité par BARROT M., « Syndicalisme policier et guerre d'Algérie », *article cité*, p 80.

<sup>98</sup> *Ibid*, pp 81-82.

<sup>99</sup> *Ibid*, page 83.

<sup>100</sup> Le bilan précis de la manifestation du 17 octobre 1961 est difficile à établir, les chiffres « officiels » communiqués par la Préfecture de police de Paris étant manifestement sous-estimés (3 morts !). Pour une synthèse rigoureuse des controverses et travaux sur le sujet, voir BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. Opus cité*, pp 216-218, qui avance une estimation allant de 40 à 140 morts directement imputables à l'action policière du 17 octobre. Dans le même ouvrage, on trouve un témoignage saisissant d'un fonctionnaire de police en service à Paris le 17 octobre, pp 220-230.

*arme n'a été trouvée » et s'élève contre « l'atmosphère de jungle » qui pénètre le corps de la police parisienne ». [...] Le secrétaire général du SGP, Rouve, le qualifie d'abject mais reconnaît dans le même article la réalité des faits. [...] La position du SGP devient plus inconfortable encore lorsque le préfet de police lui propose de se porter partie civile à ses côtés contre les auteurs anonymes du texte »<sup>101</sup>.*

Dans un premier temps, le SGP refuse, mais le préfet accentue la pression, appelant le SGP à prendre ses responsabilités en tant que membre du Comité de Défense, à l'origine du couvre-feu que la manifestation en question voulait dénoncer. Le SGP finit par s'associer à la plainte, non sans un certain malaise.

C'est finalement l'offensive de l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) qui permet au SGP de se démarquer du SIPM et de la préfecture, et de « sauvegarder l'honneur » : face à l'OAS, organisation réactionnaire, nationaliste et d'extrême droite, le SGP prend des positions nettes, critiquant des modes d'action qui relèvent du terrorisme. « *Le SGP parvient à renouer, après la crise d'octobre 1961, avec la conception d'un syndicalisme républicain si rigoureusement défendue face à un SIPM opportuniste lors des crises de régime* »<sup>102</sup> en luttant frontalement contre l'OAS et notamment en s'opposant à l'interdiction, par la préfecture de police, d'une manifestation anti-OAS. Le secrétaire général du SGP, Rouve, est mis à pied pour cette prise de position<sup>103</sup>. *Police parisienne* se fait alors plus explicite et plus critique vis-à-vis de l'attitude des autorités dans la gestion de la crise d'octobre 1961.

*« Aucun responsable de la préfecture de police n'a voulu démentir les « bruits sciemment répandus dans les services » faisant état de 20 morts et 100 blessés parmi les forces de l'ordre. Les autorités n'ont pas réagi à la création d'un réseau de l'OAS au sein même de la préfecture de police, pas plus qu'à l'émission, sur les ondes de la police, de « slogans séditeux ». Le*

---

<sup>101</sup> BARROT M., « Syndicalisme policier et guerre d'Algérie », *article cité*, p 84.

<sup>102</sup> *Ibid*, p 85.

<sup>103</sup> Les raisons de la mise à pied de Rouve ne sont pas parfaitement claires : Pour Martin BARROT, c'est la critique de l'attitude de la préfecture de police de Paris qui vaut à Rouve sa mise à pied, mais Fabien Jobard évoque la *participation* de Rouve à cette manifestation interdite comme justification de la sanction : JOBARD F. « Ce que Mai fit à la police », in ARTIÈRES P., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *68 une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008, pp 577-583.

*SGP accuse les responsables de la préfecture de police – et de façon implicite Maurice Papon lui-même – de sympathie, voire de complicité avec l’OAS »<sup>104</sup>.*

La guerre d’Algérie laisse donc des traces durables dans la mémoire et les pratiques collectives des policiers et des syndicalistes. Le SGP, après un temps d’hésitation, s’affirme dans ses positions républicaines, quitte à déplaire à une partie de sa « base » d’adhérents.

Le 15 mars 1965, l’union interfédérale de la police (UNIF) est créée, regroupant les trois syndicats de la police en tenue (SGP, SNPT et SNIP), soit environ 60 000 adhérents. Ce n’était alors qu’une union, vue comme une étape vers une forme plus pérenne, syndicat unique ou fédération. Les événements de Mai 1968 viennent bousculer la routine policière et syndicale.

### *Mai 68*<sup>105</sup>

Le 3 mai 1968, la Sorbonne est occupée par des étudiants, dont beaucoup viennent de Nanterre. Le recteur demande alors l’intervention de la police pour faire évacuer le campus parisien, au motif de son « invasion » par des étudiants extérieurs : environ 300 personnes sont interpellées, et les forces de l’ordre ne ménagent pas les étudiants, dont plusieurs sont blessés. Finalement, 13 personnes sont inculpées, 12 sont condamnées à des peines allant jusqu’à la prison ferme. Le 10 mai, à l’issue d’une manifestation demandant, notamment, la libération et l’amnistie des étudiants condamnés, le quartier Latin est investi et des barricades sont dressées. La police n’intervient que tard dans la nuit, à 2 heures du matin, et ne « reprend » le quartier qu’à 6 heures du matin, en comptant de nombreux blessés dans ses rangs. Dans son analyse du « Mai étudiant », Didier Fischer<sup>106</sup> considère que la nuit du 10 mai marque l’enfermement dans un cycle Provocation – Répression – Mobilisation qui s’auto-alimente. Les policiers sont alors pris entre deux logiques : si certains peuvent comprendre les revendications des étudiants et des manifestants, il sont confrontés, en tant que policiers, à des groupes (d’abord essentiellement étudiants, puis rejoints par des ouvriers) ouvertement hostiles.

---

<sup>104</sup> BARROT M., « Syndicalisme policier et guerre d’Algérie », *article cité*, p 86.

<sup>105</sup> Parmi les nombreuses sources sur Mai 68, voir notamment : GOBILLE B., *Mai 68*, Paris, La Découverte, 2008 ; ARTIÈRES P., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *68 : une histoire collective, 1962-1981*, *Opus cité*. Pour un point de vue « policier » sur les événements : Préfecture de police de Paris, *Mai 68*, Paris, La Documentation Française, 2008.

<sup>106</sup> FISCHER D., *Histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000.

*« Ce qui remontait de la base c'est qu'on est policier, on est donc chargé de rétablir l'ordre. Mais étant chargé de rétablir l'ordre, ça n'empêche pas au gens finalement de penser comme tous les ouvriers de France, comme tous les personnels qu'il y en avait assez ! On était chargés de réprimer des gens dont on concevait un petit peu pourquoi ils n'étaient pas contents »<sup>107</sup>.*

Fabien Jobard note que la dénonciation de la violence d'État vient, aussi, de la police elle-même par la voix des syndicalistes : *« Le plus surprenant est que cette vague dénonciatrice a également pénétré les rangs de l'institution elle-même. La critique syndicale d'abord, a très tôt visé les opérations de maintien de l'ordre qui failliraient à contrôler les actes individuels des policiers, et a vivement dénoncé l'emploi de l'instrument policier pour pallier les déshérences politiques »<sup>108</sup>*. Le communiqué commun du SGP, du SNIP et du SNPT du 14 juin 1968 (qui fait suite à deux précédents communiqués) est en effet clair :

*« La violence des engagements a été rendue inévitable par le processus mis en place, qui a démontré postérieurement que toutes les solutions tendant à limiter, voire éviter les heurts n'avaient pas été étudiées ou négociées avant les affrontements [...]. D'autre part, devant les témoignages publiés sur des viols, sévices et mutilations divers, qui auraient été commis par des membres du service d'ordre sur des manifestants ou des particuliers arrêtés, les administrateurs [syndicaux] tiennent à préciser que, si des telles exactions sont prouvées, ils se désolidariseraient de leurs auteurs et les abandonneraient au sort que la justice leur réserverait »<sup>109</sup>.*

Non seulement les syndicats policiers critiquent les conditions de l'emploi de la force décidé par le pouvoir politique, mais ils se désolidarisent explicitement des policiers qui auraient commis des exactions sur des manifestants. Les syndicalistes policiers de l'UNIF affirment ainsi une nouvelle fois leur positionnement républicain, condamnant des pratiques incompatibles avec leurs valeurs.

Fabien Jobard souligne que les affrontements de Mai 68 sont l'occasion de faire avancer un certain nombre de revendications, notamment chez les CRS : les demandes de matériel et,

---

<sup>107</sup> Témoignage d'un policier lyonnais dans COPPET C. et FLEURY A., *Les policiers vous parlent*, émission *La fabrique de l'Histoire* de France Culture, diffusée le 18 octobre 2011, disponible sur [www.franceculture.fr](http://www.franceculture.fr)

<sup>108</sup> JOBARD F., « Matraques, gaz et boucliers : la police en action », in ARTIÈRES P., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *68 : une histoire collective, 1962-1981*, Opus cité, p 282.

<sup>109</sup> *Ibid*, p 282.



surtout, d'effectifs supplémentaires, deviennent audibles. La police ne tient, durant les semaines de mobilisation, que du fait du nombre de fonctionnaires impliqués. Les CRS mettent alors en avant leur savoir faire et leur professionnalisme : face au manque d'effectifs des CRS, une part importante du maintien de l'ordre est réalisé par des unités non spécialisées, dont la compétence en la matière est très limitée. Ainsi, « *les matraquages sont systématiquement imputés par les syndicats policiers républicains aux forces non professionnelles spécialisées de maintien de l'ordre que sont les Compagnies d'intervention de la préfecture de police* »<sup>110</sup>.

Au-delà des événements eux-mêmes, Mai 68 aura des conséquences très concrètes pour la police nationale française. Fabien Jobard souligne ainsi l'immobilisme de la police des années 1970, largement dû à une « *obsession de l'ordre public* » : « *ce que la police doit à Mai, au début des années 1980, c'est donc un formidable retard sur sa société* »<sup>111</sup>. Pendant plus d'une décennie, la police se focalise sur le maintien de l'ordre et le renseignement, à l'affut d'une « menace subversive » d'extrême gauche. Pour l'auteur, la police des années 1970 est, plus qu'à aucun autre moment du XXe siècle, la « police du prince », bien plus que la « police du peuple ».

#### *La création de la FASP*

Ainsi, la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP) est fondée les 19 et 20 juin 1969 (à la suite de l'alignement du statut de la Préfecture de Police de Paris sur l'ensemble de la Police Nationale<sup>112</sup>) dans ce contexte post-1968 particulièrement lourd pour les policiers, marqué par une extrême politisation de leur métier. La FASP représentait alors 80% de tous les policiers en tenue. Le témoignage de Jean-Louis Breton, militant CFDT-Police<sup>113</sup> de l'époque, éclaire bien cette situation :

*« Les dirigeants des syndicats majoritaires [...] étaient des gens qui étaient plutôt proches de ce qui n'était pas encore le Parti socialiste, [...] mais disons d'une certaine gauche républicaine. Ils sont sur la base d'un syndicalisme*

---

<sup>110</sup> JOBARD F., « Ce que Mai fit à la police », *article cité*, p 581.

<sup>111</sup> JOBARD Fabien, « Matraques, gaz et boucliers : la police en action », *article cité*, p 284.

<sup>112</sup> Jusqu'à cette date, la police de Paris fonctionne indépendamment du reste de la police nationale et dépend administrativement de la Préfecture de Police de Paris.

<sup>113</sup> La CFDT-Police est une organisation minoritaire, à l'audience limitée à quelques bastions locaux (Île-de-France, Lorraine, Nord...).

*autonome. Il faut se rappeler [...] l'histoire des syndicats autonomes de la police : après la libération, on a une CGT très forte dans la police, et en 47 – 48, au moment de la scission CGT-FO, les policiers décident de ne pas partir certains à la CGT d'autres à FO et de créer une organisation autonome pour ne pas disperser le mouvement syndical au niveau des syndicats majoritaires de la police. Et donc ils créent cette fédération autonome, c'est-à-dire que les dirigeants étaient indiscutablement des gens de gauche, mais ne l'exprimaient pas dans un syndicalisme autonome qui se voulait totalement apolitique en fait »<sup>114</sup>.*

L'année 1971 est décisive pour la FASP, qui affirme à ce moment là son existence en tant que fédération : le 4 mars, dans un contexte de tensions persistantes entre les fonctionnaires de police et leurs autorités administratives, en particulier le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin, les policiers parisiens entament une grève qui ne dit pas son nom (qualifiée de « journée d'action ») cherchant à entamer le dialogue avec les « citoyens », distribuant des tracts sur la voie publique pour présenter des revendications matérielles et salariales, mais aussi pour défendre une vision de la police comme garante des libertés individuelles. D'après Gérard Monate, Secrétaire Général de la FASP, environ 50% des policiers parisiens ont répondu à cet appel<sup>115</sup>.

L'été 1971 est également marqué par une série de combats revendicatifs menés par la FASP à la suite du mouvement de mars. Lors du congrès du SNPT à Evian, une marche est organisée pour le dépôt d'une motion présentant le mécontentement des Corps Urbains (et suggérant l'organisation d'une manifestation nationale à Paris) à la Préfecture de Thonon-les-Bains. Le congrès du SNPT donne alors mandat au bureau national pour engager « toute action générale jugée opportune, y compris la grève », pourtant interdite par la loi ; les congressistes s'engageant à faire appliquer les consignes du Bureau National. Dès le lendemain, Roger Daurelle, secrétaire général du SNPT, est révoqué ; quatre responsables syndicaux sont mis à la retraite d'office ; et plusieurs responsables de la FASP sont frappés d'une interdiction de sortie du territoire (sanction à peine voilée pour les empêcher de participer au congrès de l'Union internationale de la police qui a lieu en Suède). Sous la

---

<sup>114</sup> Témoignage audio recueilli par COPPET C. et FLEURY A., *Les policiers vous parlent*, émission *La fabrique de l'Histoire* de France Culture, diffusée le 18 octobre 2011, disponible sur [www.franceculture.fr](http://www.franceculture.fr)

<sup>115</sup> Archive France Inter, recueillie par COPPET C. et FLEURY A., *Les policiers vous parlent*, émission *La fabrique de l'Histoire* de France Culture, diffusée le 18 octobre 2011, disponible sur [www.franceculture.fr](http://www.franceculture.fr)

pression, le ministère de l'Intérieur recule partiellement et lève les sanctions pour la plupart des syndicalistes, à l'exception notable de Daurelle<sup>116</sup>. Le SNPT et la FASP dans son ensemble sortent de cet épisode avec un prestige renforcé dans la police, incarnant une sorte de « contre-pouvoir » interne à l'institution. Malgré ces combats syndicaux, les années 1970 sont marquées par une stagnation de la condition policière : peu d'évolutions de salaires et peu d'amélioration des conditions de travail.

#### ▪ L'âge d'or de la FASP <sup>117</sup>

Le début des années 1980 constitue un important bouleversement politique avec l'arrivée des socialistes au pouvoir. La gauche mitterrandienne porte un projet politique et sociétal décrit dans les *110 propositions pour la France*, qui fait une totale abstraction des questions de sécurité ou de politique policière. Les socialistes sortent alors de deux décennies d'opposition politique, pendant lesquelles le rapport à la police ou plus généralement aux « forces de l'ordre » s'est souvent limité à une critique de la répression et de l'usage politique de cet instrument. Rafael Cos note ainsi que pour le Parti Socialiste, « *la grammaire de la sécurité* » [...] a longtemps constitué un contre-emblème distinctif dans le cadre de la concurrence politique avec la droite »<sup>118</sup>. L'arrivée au pouvoir oblige les socialistes à adopter une politique plus pragmatique, et c'est Gaston Deferre, nouveau ministre de l'Intérieur qui va, dans un premier temps, s'en charger.

Celui-ci est avant tout ministre de la décentralisation : son grand projet, c'est la réforme de l'État, il ne s'en cache pas, et la police n'est pas sa principale préoccupation. Mais il « *est aussi ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire d'abord de la police et de la sécurité. Cette partie de sa fonction l'attire peu* »<sup>119</sup>. Il a donc besoin de relais auprès des policiers, mais aussi de conseils et d'expertise. Il s'entoure de spécialistes, nommant Maurice Grimaud, « *ancien*

---

<sup>116</sup> Daurelle fut réintégré à titre posthume en 1974 par le ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski.

<sup>117</sup> Cette sous-partie reprend une partie des éléments développés dans un précédent rapport de recherche pour l'agence d'objectifs FO-IRES : PABION B., *Le syndicalisme policier. Etude des interactions entre les policiers, leurs syndicats et l'administration. L'exemple des élections professionnelles, Article cité* (pages 20-26 en particulier).

<sup>118</sup> COS R., « La parti socialiste et la régulation politique des désordres. L'émergence d'un nouvel entrepreneur de sécurité (1994-2002) », in BOUCHER M., MALOCHET V. (dir), *Regards croisés sur la régulation sociale des désordres*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp 75-90.

<sup>119</sup> UNGER G., *Gaston Deferre*, Paris, Fayard, 2011, Consulté en ligne

*préfet de police de Paris en mai 1968 [...], le cœur plutôt à gauche »<sup>120</sup>, directeur de cabinet. La nomination d'un policier à l'un des postes les plus prestigieux du ministère de l'Intérieur est un geste symbolique fort fait en direction des policiers. Plus encore, Gérard Monate, secrétaire général de la FASP de 1969 à 1975, devient « conseiller technique pour la police » auprès du ministre de l'Intérieur. Ce dernier « fut le policier le plus constamment impliqué dans la dénonciation des abus du maintien de l'ordre pendant le mois de Mai 68, puis le principal organisateur de la contestation du « système Marcellin » »<sup>121</sup>. Fabien Jobard considère son parcours comme particulièrement représentatif, notamment du fait de l'influence qu'à pu avoir la guerre d'Algérie :*

*« Gérard Monate fonde la FASP dans le tourment de l'affaire Rouve, syndicaliste policier démis pour avoir participé à une manifestation anti-OAS en décembre 1961, et joue un rôle absolument fondamental dans la mobilisation contre la répression du 17 octobre 1961 et surtout contre celle du 8 février 1962 (Charonne). C'est la politisation républicaine du syndicat majoritaire [...] des CRS, affilié à la FASP, qui forme Gérard Monate à, d'une part, la nécessité d'une civilisation du maintien de l'ordre puis, une fois cette nécessité acquise [...], à une constante préoccupation pour la sécurité publique (la police de la société), contre l'obsession de l'ordre public (la police du Prince). Ce sont les affrontement de la guerre d'Algérie, plus que Mai, qui forgent la socialisation politique des responsables policiers amenés au pouvoir en 1981 »<sup>122</sup>.*

D'autres policiers, qui ne cachent pas leur proximité idéologique avec le Parti Socialiste, sont progressivement intégrés aux cabinets ministériels.

*Ainsi, « Patrice Bergougnoux, actuel<sup>123</sup> Directeur Général des Services de la mairie socialiste de Créteil, est un ancien officier des CRS. Il est d'abord chargé de mission au cabinet de Gaston Deferre en 1984, avant d'intégrer en 1988 le cabinet Joxe en tant que conseiller technique. Nommé Préfet en 1989, il est directeur adjoint du cabinet de Jean-Pierre Chevènement avant que*

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> Jobard F. « Ce que Mai fit à la police », *article cité*, p 581.

<sup>122</sup> *Ibid*, p 582.

<sup>123</sup> Au moment de cette communication, en 2012.

*celui-ci ne le désigne Directeur Général de la Police Nationale jusqu'à juin 2002 »<sup>124</sup>.*

En plus des cabinets ministériels, les policiers investissent les différentes commissions parlementaires mises en place pour travailler sur la réforme de la Police Nationale. La commission Belorgey est ainsi composée, entre autres, de Robert Dehorter, inspecteur général honoraire de la police nationale et secrétaire général honoraire du Syndicat des Commandants et Hauts Fonctionnaires de la Police Nationale (SCHFPN) ; de Léon Gilot, ancien secrétaire général du Syndicat National des Policiers en Civil (SNAPC) ; et de Gilbert François, ancien secrétaire général adjoint de la FASP<sup>125</sup>.

Ainsi, les policiers d'une manière générale, et les syndicalistes en particulier, viennent combler les lacunes des socialistes en matière de sécurité et de gestion de la police. Au point d'entretenir une confusion sur le statut de certains acteurs : Bernard Deleplace, secrétaire général de la FASP, dispose d'une écoute particulière du côté de l'Élysée. Il explique ainsi que « *si ça ne passait pas avec le ministre, [il] allai[t] voir le Président* »<sup>126</sup>. Dans son étude sur les relations entre le PS et les syndicalistes policiers lors de la campagne présidentielle de 2012, Rafael Cos constate que « *la frontière abstraite entre sphères syndicale et partisane se dilue dans la multipositionnalité des principaux responsables du groupe* »<sup>127</sup>. La situation n'est certes pas la même au début des années 1980, mais l'investissement des différentes sphères (professionnelle, syndicale, partisane) par les acteurs ne fait aucun doute. On retrouve à ce titre une problématique déjà présente dans les années 1920 : les syndicalistes policiers cherchent à étendre leur influence à plusieurs arènes afin de multiplier leurs ressources.

#### *Une volonté de dialogue et de concertation dans la fonction publique : renforcement des instances de concertation*

Le gouvernement socialiste prend dès le début des années 1980 des mesures visant à favoriser le dialogue dans la fonction publique, et donc dans la police. Si le principe du dialogue social au sein de la fonction publique d'Etat a été instauré dès 1946 (et confirmé en

---

<sup>124</sup> COS R., « Les syndicats policiers et l'offre programmatique socialiste pendant la campagne présidentielle de 2012 », communication au congrès AFSP 2013, p 5.

<sup>125</sup> *Le Monde*, 23 septembre 1981.

<sup>126</sup> RENAUDIE O., « Police nationale, syndicalisme et alternances politiques », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°37, 1999, p 187.

<sup>127</sup> COS R., « Les syndicats policiers et l'offre programmatique socialiste pendant la campagne présidentielle de 2012 », *article cité*, p 5.

1959 après l'instauration de la V<sup>e</sup> République)<sup>128</sup>, les modalités de participation des représentants du personnel restent à l'appréciation des différentes administrations : « *Des règlements d'administration publique fixent la compétence, la composition, les modalités de désignation des membres, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la fonction publique et des commissions et comités visés à l'alinéa précédent* »<sup>129</sup>. Ce n'est qu'en mai 1982 qu'un décret établit pour l'ensemble de la fonction publique les modalités de désignation des membres des Commissions Administratives Paritaires et des Comités Techniques. L'instruction n°1754 du 6 mai 1983 en définit l'application à la Police Nationale :

*« Les nouveaux droits syndicaux, prévus par le décret du 28 mai 1982 ont pour but de favoriser à tous les niveaux le développement de la concertation entre les autorités hiérarchiques responsables et les personnels représentés par les délégués des syndicats ou les sections syndicales. Cette progression du dialogue entre la hiérarchie et les personnels constitue une des avancées sociales auxquelles le gouvernement tient particulièrement. Elle devrait permettre d'atteindre une plus forte motivation des personnels. [...] La présente instruction a donc pour objet de contribuer au développement de cette concertation. »*<sup>130</sup>

Le Comité Technique Ministériel (CTM) laisse la part belle aux syndicats de gardiens de la paix : c'est l'importance numérique des catégories de personnels qui définit le nombre de postes à pourvoir dans cette commission, ce qui exclut, de fait, les commissaires et les officiers, peu nombreux. Sur les 15 postes réservés aux syndicalistes, 12 incombent aux représentants de personnels de la Police Nationale (les trois autres pour les représentants des autres directions du Ministère de l'Intérieur). La FASP en obtient 8, à la faveur des 57% obtenus aux élections professionnelles de 1982.

---

<sup>128</sup> « Il existe dans chaque administration ou service :

Une ou plusieurs commissions administratives paritaires dont les membres représentant le personnel sont élus.

Un ou plusieurs comités techniques paritaires ».

Ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, Journal officiel de la République Française, 8 février 1959, p 1748, précisant la loi du 19 octobre 1946.

<sup>129</sup> Ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, Journal officiel de la République Française, 8 février 1959, p 1748.

<sup>130</sup> Instruction n°1754 du 6 mai 1983, Direction Générale de la Police Nationale, citée dans FASP, *L'unité syndicale Police*, organe officiel de la fédération autonome des syndicats de police. N° 195 – septembre octobre 1984, p 32.

Les autres commissions, en particulier les Commissions Administratives Paritaires, Nationale (CAPN) ou Interdépartementales (CAPI), ont également un rôle clé dans le fonctionnement de la profession policière : c'est dans ces instances paritaires que se jouent les carrières des fonctionnaires de police. Les mutations et avancements sont en effet débattus lors des réunions des CAPN et CAPI, donnant, de fait, une importance particulière aux élus. Bien que, dans le discours, les syndicalistes soient là pour veiller à la cohérence des choix de l'administration, (Bernard Deleplace déclare ainsi que « *le syndicat ne constitue pas une hiérarchie parallèle, les nominations ne sont pas notre affaire et ne le deviendront pas* »<sup>131</sup>), dans les faits, ils parviennent à « placer » leurs adhérents, au point qu'il est rare de voir un policier non syndiqué bénéficier d'un avancement. Ainsi, la participation à la gestion des carrières est une réalité dès la mise en place des Commissions Administratives Paritaires. C'est un atout particulièrement important qui est alors à la disposition des organisations syndicales : les policiers ont un intérêt direct, immédiat et mesurable à adhérer. C'est par ailleurs une ressource monopolisée par les syndicats déjà présents dans ces commissions, affaiblissant d'autant les plus petites organisations, qui ne peuvent pas rivaliser sur ce terrain.

On constate donc une réelle volonté politique du gouvernement d'écouter et de faire participer les syndicats, la FASP étant largement favorisée par les règles mises en place au ministère de l'Intérieur. Dans un article paru dans la revue de la fédération policière, le secrétaire national du SNPT (l'un des trois principaux syndicats de la FASP) René Querrioux s'en félicite :

*« Il n'a jamais été question pour notre part de nous substituer à l'autorité hiérarchique en place mais de pratiquer la concertation entre partenaires sociaux dans le respect de chacun. Que cela plaise ou non, le fait syndical est reconnu et réglementé par des textes, nous entendons qu'il soit respecté et appliqué ! »*<sup>132</sup>.

Le rappel de René Querrioux met en lumière les difficultés d'application des injonctions ministérielles : ce qui a été décidé au niveau politique pour la fonction publique et la Police Nationale rencontre des réticences et des habitudes bien ancrées dans les différents services,

---

<sup>131</sup> « M. Bernard Deleplace est réélu secrétaire général de la Fédération autonome Recentrage et "vieux démons" », *Le Monde*, édition du 16 juin 1983.

<sup>132</sup> *L'unité syndicale police*, organe officiel de la fédération autonome des syndicats de police, n°195, septembre octobre 1984, p 32.

avec des directeurs départementaux et/ou des chefs de services à qui il est parfois nécessaire de rappeler les textes, comme en témoignent les revues syndicales de l'époque ou certains articles de presse : Le Monde du 14 avril évoque par exemple le « *conflit latent entre le préfet de police de Paris et les organisations syndicales* »<sup>133</sup>.

Même après la défaite socialiste de 1986, la FASP reste le principal syndicat policier (à la faveur des règles mises en place en 1982) et pèse sur les orientations du Ministère de l'Intérieur dirigé par Charles Pasqua. En effet, force est de constater que les pratiques instaurées au début des années 1980 perdurent assez largement lors des alternances gouvernementales de 1986 puis de 1993. De fait, il apparaît clairement que la cogestion ne dépend pas *exclusivement* de connivences politiques. L'un des éléments qui permet de comprendre le maintien de ces pratiques, c'est le discours d'autonomie que véhiculent les principaux syndicats de police. Si la proximité entre Bernard Deleplace et François Mitterrand n'est un secret pour personne<sup>134</sup>, la FASP reste officiellement un syndicat « apolitique », qui ne se positionne pas sur la scène partisane. Le secrétaire général répond ainsi au journaliste du Monde :

*« « Mes relations avec le gouvernement ? Elles sont bonnes », a-t-il [Bernard Deleplace] lâché, délibérément provocateur. Bonnes mais pas complaisantes pour autant, a-t-il précisé en stigmatisant aussitôt les « petites phrases » de M. Pasqua, « ses effets de tribune qui ne font pas une politique », sa « gestion à court terme de la police qui l'emporte, aujourd'hui, sur tout projet d'avenir, sur tout ensemble d'envergure » »<sup>135</sup>.*

Un article du *Monde* d'octobre 1986 donne une vision simplifiée de la situation :

*« La Fédération autonome [des Syndicats de Police], qui, depuis plusieurs années, tente de cerner le " nouveau " métier de policier et de définir les conditions de son efficacité, apparaît au ministre de l'intérieur comme l'organisation avec laquelle il faut discuter. La voici donc promue au rang de*

---

<sup>133</sup> « La Police va se plier aux règles de la fonction publique », *Le Monde*, édition du 14 avril 1984.

<sup>134</sup> Nous avons vu plus haut que Bernard Deleplace n'hésitait pas à court-circuiter le ministère de l'Intérieur pour s'adresser directement à l'Élysée.

<sup>135</sup> *Le Monde*, 16 octobre 1986, « Le face à face entre M Pasqua et M Deleplace ».



*partenaire obligée d'un gouvernement à court d'idée et de politique policière »<sup>136</sup>.*

Les syndicalistes policiers sont donc très présents auprès des pouvoirs publics via les postes obtenus dans les cabinets ministériels, la participation aux commissions parlementaires, et, surtout, via les différentes commissions paritaires, présentes à tous les échelons, même si ces dernières mettent un certain temps avant de remplir pleinement leurs fonctions.

#### *Le monde policier en demande d'évolutions*

Au-delà de la demande, par le pouvoir politique, du soutien des policiers, ces derniers sont également très réceptifs au changement. Il faut, pour mieux comprendre la situation, étudier le paysage syndical policier du début des années 1980. D'abord, la FASP est très largement majoritaire, malgré une érosion nette au fil des années 1980 au profit du principal concurrent, l'Union Syndicale Catégorielle de la Police (USCP).

	1978	1982	1985	1989
FASP	67%	57%	52,8%	52,3%
USCP	19,3%	21,9%	28,9%	29,5%

*Tableau 1 – Résultats de la FASP et de l'USC aux élections professionnelles de 1978 à 1989.*

C'est par ailleurs une majorité absolue qui s'appuie sur deux précieux atouts : un taux d'adhésion particulièrement important, de l'ordre de 70% chez les gardiens de la paix ; et un taux de participation aux élections professionnelles qui oscille autour de 80% en fonction des scrutins.

Cette majorité absolue de la FASP tout au long des années 1980 est renforcée par l'éclatement syndical des concurrents : l'USCP, bien qu'en progression, reste loin derrière à plus de 20 points du majoritaire, et doit composer avec la présence des listes issues des centrales syndicales CGT, FO, CFDT et CFTC ; la liste d'extrême droite FPIP ; et des listes plus

---

<sup>136</sup> *Le Monde*, 16 octobre 1986, « Le face à face entre M Pasqua et M Deleplace », signé Georges Marion.

ponctuelles et parfois éphémères (Syndicat Professionnel des Polices de France ou Syndicat d'Union policière, présents en 1985 et 1989).

La FASP a donc le champ libre : forte de sa majorité, de l'absence de concurrence, et de l'attention du pouvoir politique, la fédération policière développe des projets ambitieux pour la police, dont une partie sera très directement reprise par le Ministère de l'Intérieur. Il s'agit à la fois de réformes profondes de l'institution (« commissariat de l'an 2000 » par exemple), et d'avancées matérielles et financières, plus corporatistes.

La FASP peut ainsi se « vanter » de plusieurs avancées significatives dès 1984. Dans un article paru dans la revue de la fédération, P. Coumes-Laucate, responsable régional FASP issu du SNIP des CRS, liste les nouveaux acquis en réponse aux critiques de politisation de son organisation, formulées notamment par les représentants de l'USCP :

*« **Si revendiquer et obtenir** l'intégration progressive de l'[Indemnité de Sujétions Spéciales Police] pour le calcul des droits à pension, c'est faire de la politique ;*

***Si revendiquer et obtenir** la réversion à 100% des pensions des veuves de policiers victimes du devoir, c'est faire de la politique ;*

***Si revendiquer et obtenir** la réduction de la durée hebdomadaire du travail, c'est faire de la politique ;*

***Si revendiquer et obtenir** la suppression de missions et l'aménagement de cantonnement, c'est faire de la politique ;*

***Si revendiquer et obtenir** l'application aux services actifs de la Police nationale, l'article 48 du statut général des fonctionnaires en matière de mutations, affectations et promotions, c'est faire de la politique ;*

***Si revendiquer et obtenir** la cinquième semaine de congés, c'est faire de la politique ; »<sup>137</sup>*

---

<sup>137</sup> *L'unité syndicale police*, organe officiel de la fédération autonome des syndicats de police, n°195, septembre octobre 1984, p 26 (en gras dans le texte).

On ne peut que constater que les avancées matérielles sont bien réelles et constituent un progrès indéniable pour les policiers<sup>138</sup>. Dans le même article, l'auteur poursuit son énumération avec les revendications de la FASP :

*« Si exiger le respect et la dignité du policier, c'est faire de la politique ;*

*Si réclamer sans délai, ni restriction, l'application des droits nouveaux prévus par le décret n° 82-451 du 28 mai 1982, c'est faire de la politique ;*

*Si demander la création d'un code de déontologie de la fonction policière, c'est faire de la politique ;*

*Si mener nos actions syndicales, axées sur le dialogue et la concertation, c'est faire de la politique.*

**... ALORS OUI ! MILLE FOIS OUI ! NOUS FAISONS DE LA POLITIQUE, MAIS DE LA POLITIQUE SYNDICALE !!!**

*Notre mission, notre but a toujours été, nous ne cessons de le répéter, de faire avancer nos revendications. »<sup>139</sup>*

Là aussi, on peut constater que quelques années après la rédaction de cet article, la plupart des revendications de la FASP ont abouti : le code de déontologie a été créé en 1986, et le décret du 28 mai 1982 a bien été appliqué, malgré les réticences de certains chefs de services.

En 1989, la FASP édite un *Avant Projet de Réforme de la Police Nationale*, véritable cahier revendicatif porteur d'une vision syndicale de ce que devrait être la Police Nationale. Les auteurs justifient sa diffusion par le positionnement du gouvernement :

*« Un autre événement récent nous incite à diffuser plus largement notre synthèse dans son état actuel. Nous pensons à la proposition du Premier ministre, Michel ROCARD, de « faire de la Police un laboratoire de la modernisation du service public ». Nous avons répondu « banco et bravo », et nous comptons bien qu'il s'inspire de notre projet »<sup>140</sup>.*

---

<sup>138</sup> Pour une liste plus exhaustive, voir BERLIERE J-M., LEVY R., *Histoire des polices en France. Opus cité*, p. 437.

<sup>139</sup> *L'unité syndicale police*, organe officiel de la fédération autonome des syndicats de police, n°195, septembre octobre 1984, p 26 (en gras dans le texte).

<sup>140</sup> FASP, *Avant projet de réforme de la Police Nationale*, 1989, p 4.

On constate donc bien que la plupart des réformes significatives menées dans la Police Nationale au cours des années 1980 par le pouvoir socialiste sont presque directement issues du cahier revendicatif de la FASP. Pierre Favre, dans un article sur le rôle de l'institution policière dans la conduite des politiques policières, estime qu'une « *réforme réussit d'autant mieux qu'elle est conforme aux représentations et aux savoir-faire des policiers* »<sup>141</sup>. En l'occurrence, le pouvoir socialiste a bien saisi la nécessité de s'appuyer sur les professionnels du secteur pour mener à bien les réformes jugées nécessaires.

L'idée *d'intersectionnalité* nous semble ici centrale : c'est bien parce qu'une partie importante des décideurs politiques et administratifs au cœur des réformes policières des années 1980 sont aussi des policiers et, le cas échéant, des syndicalistes, que ces réformes ont pu voir le jour ; mais c'est bien *parce qu'ils étaient policiers (et syndicalistes)* que ces acteurs ont accédé aux sphères politiques. Leur double identité, policière et politique, a alors permis de faire le lien entre ces deux secteurs, favorisant l'échange d'idées, aboutissant à l'adaptation de nombreuses propositions de la FASP en textes législatifs et réglementaires.

### *La capacité de blocage*

Les nombreuses réformes menées dans la police au cours des années 1980 pourraient laisser croire que le pouvoir politique mène ses politiques sans opposition, l'appui syndical n'étant alors qu'une formalité. Au-delà des projets qui ont abouti, c'est donc à ceux qui n'ont pas connu de succès qu'il faut s'intéresser pour mieux comprendre le rôle syndical dans la conduite des politiques publiques. Dans l'article évoqué plus haut, Pierre Favre montre que « *les pratiques policières ne changent guère sauf si les justifications et les modalités de leur changement émanent des policiers eux-mêmes* »<sup>142</sup>. Ainsi, si les policiers sont globalement très favorables aux projets de réformes qu'ils ont eux-mêmes portés, ils conservent une capacité de blocage réelle. En 1981 par exemple, le premier rapport sur la sécurité demandé par le nouveau ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, est « enterré », en partie à cause du scepticisme des syndicats membres de la FASP, qui critiquent implicitement le manque de concertation à leur égard<sup>143</sup>. En 1982, en période d'élection professionnelle, le ton se durcit,

---

<sup>141</sup> FAVRE P., « Quand la police fabrique l'ordre social. Un *en deçà* des politiques publiques de la police ? », *RFSP*, vol. 59, n°6, décembre 2009, p 1247.

<sup>142</sup> *Ibid*, p 1239.

<sup>143</sup> DIEU F. *Politiques publiques de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp 100-115.

les membres de la FASP craignant d'être accusés de complaisance envers le pouvoir politique :

*« Dans un communiqué, le [Syndicat Général de la Police, SGP], qui déclare représenter quelque 80 % des mille trois cents agents de surveillance en service à Paris, dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, indique qu'il est " conduit à rompre l'état de grâce avec le gouvernement ", et qu'il estime nécessaire de protester " contre les lenteurs inacceptables de l'application des décisions intervenues, en matière statutaire et indemnitaire, entre M. Gaston Defferre et le S.G.P. " »<sup>144</sup>.*

De même, les manifestations policières de 1983 contre le « laxisme » de la justice montrent que les policiers ne sont pas que dans une logique d'« enregistrement », mais sont aussi en capacité de se mobiliser et de manifester. L'exemple des mouvements de 1983 est toutefois à prendre avec précaution : la FASP n'a pas appelé à participer à ces manifestations, et même si des adhérents ou délégués de services y ont participé ponctuellement, certains de ses représentants nationaux ont très ouvertement critiqué ces mouvements.

Ainsi, la question de l'autonomie, qui semblait avoir été définitivement réglée, se pose à nouveau au fil des années 1980. La rhétorique autonomiste se fait bien plus discrète durant cette période, les syndicats membres de la fédération suivant tous la ligne principale insufflée par Bernard Deleplace : l'autonomie vis-à-vis du monde politique est essentiellement formelle tant la proximité entre la FASP et le PS est évidente. La plupart des policiers adhérents acceptent cette situation dans la mesure où les réformes leur sont favorables et que leur situation matérielle (hausse des salaires en premier lieu) s'améliore nettement. L'indépendance confédérale connaît aussi quelques « ajustements » : après plus de trois décennies d'autonomie des policiers, la FASP participe, en décembre 1981, à la création du « Groupe des 10 », rassemblement de dix syndicats autonomes dans une structure commune<sup>145</sup>.

La concurrence syndicale se développe tout de même progressivement autour de la critique de la FASP vue comme « courroie de transmission » du PS : l'Union des Syndicats Catégoriels de la Police (USCP) progresse sensiblement, d'élection en élection (voir tableau 1).

---

<sup>144</sup> « Le SGP « rompt l'état de grâce » », *Le Monde*, édition du 4 mars 1982.

<sup>145</sup> La FASP quitte le groupe des 10 en 1984.

## CONCLUSION DE PARTIE

### 1989-1996 : LA FASP A BOUT DE SOUFFLE

Le début des années 1990, malgré le retour de la gauche au gouvernement, est marqué par une nette perte d'influence de la FASP. La démission en 1990 de Bernard Deleplace, secrétaire général, critiqué en interne pour une approche trop « politique » du syndicalisme, complique la situation. La faible longévité des secrétaires généraux successifs à la tête de la fédération n'aide pas à développer les liens personnels avec le pouvoir politique qui ont tant aidé la FASP dans les années 1980. Deux conceptions s'affrontent au fil des années 1990 : le SGP milite pour une mise à distance de la politique partisane. L'organisation parisienne fait face au SNPT et au SNIP, dont plusieurs cadres sont ouvertement proches du PS et qui ne s'interdisent pas de mobiliser les réseaux socialistes. Nicolas Comte, secrétaire général du SGP de 2004 à 2013 explique ce tournant :

*« Je pense qu'il y a eu une vraie rupture du SGP en 93 je crois, à l'arrivée de Richard Gerbaudi, [qui] a véritablement lancé la ligne autonome du SGP, autonome [...] et indépendante, surtout, par rapport aux partis politiques. [...] Gerbaudi a pris la tête de la FASP au même moment, et d'ailleurs, il se fait "lourder" je pense un peu pour ça de la fédération autonome, c'est-à-dire il a voulu couper les liens entre le syndicat et les partis politiques, donc là il y a eu un vrai tournant, la FASP n'a pas choisi cette voie là et s'est débarrassée de Gerbaudi, mais le SGP, lui, après avec l'arrivée d'Arajol (même si ensuite Arajol a fini en politique), il y a eu une vraie rupture, les cadres de l'organisation n'étaient plus tous forcément membres du parti socialiste, il n'y avait plus cette proximité entre le dirigeant de l'organisation et le parti. Donc ça, ça a été un vrai tournant »<sup>146</sup>.*

Le départ de Bernard Deleplace s'accompagne d'une situation financière difficile avec des dettes qui s'accumulent. La gestion financière est, au mieux, aléatoire et quelques affaires, notamment autour des recettes publicitaires liées aux publications des syndicats, secouent l'organisation. Mais le principal problème vient du coût exorbitant du siège de la FASP, rue du Département à Paris. La fédération policière a négocié un bail avec la ville de Paris qui lui est particulièrement défavorable : sans être propriétaire du bâtiment, la FASP doit prendre en charge les travaux et payer un loyer important. En mai 1996, un cabinet d'audit examine, à la demande de l'organisation, les comptes de la FASP : avec environ 25 millions de francs

---

<sup>146</sup> Entretien avec Nicolas Comte, secrétaire général du SGP. Décembre 2012.

de dettes « structurelles », le cabinet estime que la fédération est en situation de cessation de paiement<sup>147</sup>.

Ces difficultés financières s'accompagnent d'un repli corporatiste : en l'absence de grand projet transversal, les syndicats membres de la fédération cherchent de plus en plus l'intérêt immédiat de leurs adhérents, qui passe par des avantages matériels et financiers (primes, équipement, aménagement du temps de travail). Les mutations policières en cours, et particulièrement la réforme des corps et carrières<sup>148</sup>, conduisent à un développement des revendications catégorielles et à une division de la fédération autour de ces questions. La production syndicale de politiques policières devient moins centrale, loin des grands projets sociétaux portés par l'équipe fédérale dans les années 1980 : d'acteur de la production de politiques policières, la FASP devient spectateur.

Le dernier élément qui vient s'ajouter à cette longue liste de problèmes est à la fois cause et conséquence de ces difficultés : l'USCP, plus proche des positions du RPR, et donc des ministres Pasqua ou Debré, est en progression constante chez les policiers en tenue au fil des années 1980. Ce développement aboutira à la fondation de Alliance SNE-SIPN en 1995<sup>149</sup>. Ce groupement syndical est d'abord une concurrence sur le terrain : les policiers ont désormais d'autres interlocuteurs que les représentants de la FASP lorsqu'ils rencontrent des problèmes individuels. Mais l'USCP constitue aussi et surtout de nouveaux interlocuteurs crédibles pour l'administration policière et le pouvoir politique qui peuvent désormais discuter avec des représentants des policiers sans passer uniquement par la FASP.

Les socialistes vivent, pendant cette période, une véritable révolution dans l'appréhension des questions de sécurité. Plusieurs auteurs ont montré comment des cadres du PS (en particulier Lionel Jospin, Julien Dray ou encore Daniel Vaillant) ont, progressivement, produit une doctrine socialiste de sécurité : « *entre 1995 et 2002, le parti socialiste, à travers ses différents types de représentants, devient l'un des promoteurs principaux de la cause « sécurité », multipliant discours, colloques et réformes en vue de satisfaire la « demande de*

---

<sup>147</sup> *Libération*, 28 septembre 1996.

<sup>148</sup> La réforme vise, entre autre, à mettre fin à la distinction entre policiers « en civil » et « en tenue » en remodelant l'ensemble de la hiérarchie policière.

<sup>149</sup> L'histoire d'Alliance est loin d'être linéaire, et ne saurait être résumée à quelques lignes. Les scissions, fusions et rapprochements ont été nombreux et ce mouvement syndical est le fruit d'une longue mutation, que nous ne pouvons développer ici.

*sécurité* »<sup>150</sup>. Loin d'un changement brusque, il s'agit plutôt d'une « *mutation progressive [qui] procède en particulier du fait que le parti se dote progressivement d'une armature institutionnelle propice à la production d'un discours spécialisé sur le sujet* »<sup>151</sup>. Sans revenir sur les mécanismes qui ont permis aux socialistes de s'emparer de la question policière et sécuritaire<sup>152</sup>, nous nous contenterons ici de constater le développement des compétences au sein du Parti Socialiste sur ces questions. En plus des évolutions internes au Parti Socialiste, il faut souligner la création, en novembre 1989, de l'Institut des Hautes Etudes sur la Sécurité Intérieure (IHESI) qui offre une ouverture sans précédent à la recherche scientifique sur la police, permettant l'acquisition de connaissances sur l'institution<sup>153</sup>, et constituant une alternative sérieuse à l'expertise syndicale. La situation des années 1980 s'inverse donc du tout au tout au cours des années 1990 : d'un pouvoir politique démuné, soutenu (voire suppléé) par le mouvement syndical majoritaire, force de propositions en matière de réformes ; on passe à un parti doté de spécialistes et porteur d'une doctrine policière, face auquel le principal syndicat policier ne peut que se placer en position de réaction ou d'accompagnement.

La FASP perd donc grandement de son influence dans la première moitié des années 1990, jusqu'à son implosion en 1996. L'élément déclencheur est très certainement la décision prise par Jean-Louis Arajol, secrétaire général de la FASP issu du SGP, de dissoudre la fédération policière pour fonder la Centrale Unitaire de la Police (CUP) en octobre 1996, organisation qui donnerait une part plus importante aux policiers parisiens. Cette dissolution est refusée par toutes les composantes de la FASP qui décident d'exclure non seulement Jean-Louis Arajol, mais aussi l'ensemble du SGP, resté fidèle à son secrétaire général. La proximité de ce dernier avec Charles Pasqua a certainement beaucoup pesé dans une fédération policière

---

<sup>150</sup> COS R., « le parti socialiste et la régulation politique des désordres », *article cité*, p 76.

<sup>151</sup> *Ibid*, p 88.

<sup>152</sup> Voir notamment ROCHÉ S., « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique » Le cas de la police de proximité, *Revue française de science politique*, 2009/6 Vol. 59, pp 1147-1174.

<sup>153</sup> À défaut de pouvoir citer l'ensemble des chercheurs ayant été membre de cette institution, nous nous contenterons de mentionner Dominique Montjardet, à qui la sociologie de la police doit beaucoup. Voir en particulier l'ouvrage de référence : MONTJARDET D., *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.



marquée à gauche et encore assez largement proche du PS. Le SNPT, à travers sa revue *Réplique*, explique avec beaucoup de détails cet épisode à ses adhérents :

**« Acte 2 : Jean-Louis Arajol disjoncte !**

*Le 10 Octobre 1996, un communiqué de presse unilatéral de Jean-Louis Arajol, met le feu aux poudres. Sans que personne n'en soit informé, nous apprenons par le presse et la télévision, qu'il veut dissoudre la FASP, créer un nouveau syndicat appelé Centrale Unitaire de la Police (CUP) et en prime, déposer plainte contre la FASP en brandissant des dossiers financiers qui ont été maintes fois évoqués ces dernières années, sans qu'aucune preuve n'ait jamais été apportée, malgré de nombreuses investigations.*

*A ces fins, il organise au siège de la FASP, une conférence de presse à « huit clos » où seuls les affidés du bureau national du SGP pourront participer. Notons pour l'anecdote que quelques camarades du bureau national du SNPT, informés de ce point de presse par des indiscretions, se présenteront à la FASP où l'accès leur sera interdit par des « gros bras » de la garde prétorienne « Arajoliste ».*

*Nouveau coup de poignard, cette fois c'en est trop !*

**Acte 3 : Un Front Commun Unitaire**

*Toutes les composantes de la FASP : SNPT-SNIP-SNO-SNUIP-SNUPAT-SNC-, se réunissent au siège du SNPT le 11 Octobre 1996 et décident de créer un FRONT COMMUN UNITAIRE afin de s'opposer aux projets destructeurs de Jean-Louis Arajol. Elles demandent la convocation de la Convention Nationale Fédérale (ancienne C.E.F.) pour le 21 Octobre 1996. [...] Elles décident de poursuivre un véritable projet permettant de redynamiser l'outil syndical, dont ont besoin les policiers afin de l'adapter au 3ème millénaire. Elles lancent un APPEL à toutes les femmes et tous les hommes qui veulent s'opposer aux dérives idéologiques, pour qu'ils les rejoignent dans leur combat syndical contre le démantèlement du syndicalisme républicain.*

**Acte 4 : Le SNPT prend les affaires en mains.**

*[...] Le 21 Octobre 1996, le SNPT, le SNIP, le SNO, le SNUIP, le SNUPAT, le SNC et nos camarades retraités étaient présents à la FASP, pour répondre à la convocation du bureau fédéral, adressée par le secrétaire général de l'époque, Jean-Louis Arajol. Pas de problème, puisque cette même date, avait été retenue préalablement par le Front Commun Unitaire, pour*

*demander la réunion de la Convention Nationale, on allait pouvoir s'expliquer.*

*Malgré notre présence, en temps et en heure, point d'Arajol, point de SGP.*

*C'est donc en l'absence du Secrétaire Général de la FASP et en l'absence de la composante SGP, que s'est tenue, à la demande de plus de 50% des membres, conformément à nos statuts, la Convention Nationale Fédérale.*

*Questions posées :*

- *Est-ce que le comportement et les décisions médiatiques d'Arajol constituent une faute lourde, au regard des statuts, votés au congrès du Bourget ?*
- *Est-ce que la défection du SGP, sur le paiement des cotisations depuis plus de 2 ans, le non paiement des charges et impôts de l'immeuble de la rue du Département à Paris, constituent une faute lourde au regard des statuts pourtant votés au congrès du Bourget, par le SGP ?*
- *Est-ce que les agissements du Secrétaire Général de la FASP, constituent une violation caractérisée des statuts qu'il a lui même fait voter ?*

*Réponse unanime :*

*OUI à toutes les questions !*

*Sachant la gravité des accusations et les conséquences de cette décision exceptionnelle, la Convention Nationale Fédérale n'a pas reculé devant ses responsabilités et s'est prononcée pour :*

- *La radiation du SGP, pour non paiement de ses cotisations dues.*
- *L'exclusion de l'organisation qui, pour les actes précités a gravement nuit à la FASP, dans sa moralité, dans son intégrité et dans son fonctionnement.*

*Ce ne fut pas de gaieté de cœur, ce ne fut pas facile et tous, avons pris cette décision comme l'ultime outrage fait à la FASP. »<sup>154</sup>*

---

<sup>154</sup> « Congrès Extraordinaire de la FASP – Suite », *Réplique*, journal d'information du syndicat national des policiers en tenue, n°36, décembre 1996, pp 4-8 (non signé).

Le SGP, sur son site internet, témoignait de ces divergences, sans trop en préciser le contenu : « *l'entente entre les différents partenaires s'effrite, les objectifs diffèrent, les intérêts divergent et le SGP, tolérant mais fidèle à l'esprit de son fondateur opte, sous l'impulsion de Jean Louis ARAJOL pour le « Syndicat Unique et National »* »<sup>155</sup>.

L'exclusion du SGP est par ailleurs facilitée par l'existence d'une structure parisienne concurrente, « Différence », syndicat créé au début des années 1990 par des dissidents du SGP, notamment par Francis Masanet, frère de Joaquin Masanet (secrétaire général du SNIP CRS au moment de l'exclusion du SGP et futur secrétaire général de l'UNSA-Police). Un des protagonistes témoigne :

*« On est trois à être exclus du SGP le 2 octobre 1992. Nous sommes trois écartés, on retrouve [CG], qui était mon parrain syndical, Francis Masanet, qui s'occupe de Paris à l'époque, qui est le départemental de Paris, et [moi] parce que je m'occupe des jeunes mais surtout [j'ai] une proximité avec [CG], et je soutiens [CG] jusqu'au bout. Parce qu'il est en opposition avec Gerbaudie [Secrétaire Général du SGP]. Donc on se fait écarter du bureau et il y a conseil d'administration le lendemain je crois, [...] et on quitte le SGP et on crée Différence, le syndicat des policiers en Tenue. On est à la veille des élections professionnelles de 1993, et on obtient, en quelques semaines de campagne, un score tout à fait honorable pour un syndicat qui vient de naître. Alors effectivement à l'époque [...], maintenant c'est plus un secret, on était aidé par l'administration comme ça se fait à chaque fois que y'a la création d'un nouveau syndicat, [...] surtout pour déstabiliser la FASP »*<sup>156</sup>.

Le « coût » de l'exclusion du SGP est ainsi limité par l'existence de cette alternative parisienne au SGP. Différence obtient ainsi 2,5% des voix au niveau national dès décembre 1992, puis 2,09% en 1995. Le score est modeste, mais le nouveau syndicat est exclusivement parisien, et ne présente donc de candidats qu'en région parisienne. Le syndicat Différence rejoint la FASP dès l'exclusion du SGP.

---

<sup>155</sup> Site internet d'Unité-SGP-Police – FO : [www.unitesgppolice.com/article%3b14%3bl-historique-du-sgp-84-ans-de-combats.html](http://www.unitesgppolice.com/article%3b14%3bl-historique-du-sgp-84-ans-de-combats.html) Page non accessible par navigation sur le site.

<sup>156</sup> Entretien avec Cyril, responsable national Unité-SGP-Police FO, membre fondateur du syndicat Différence. Décembre 2012.

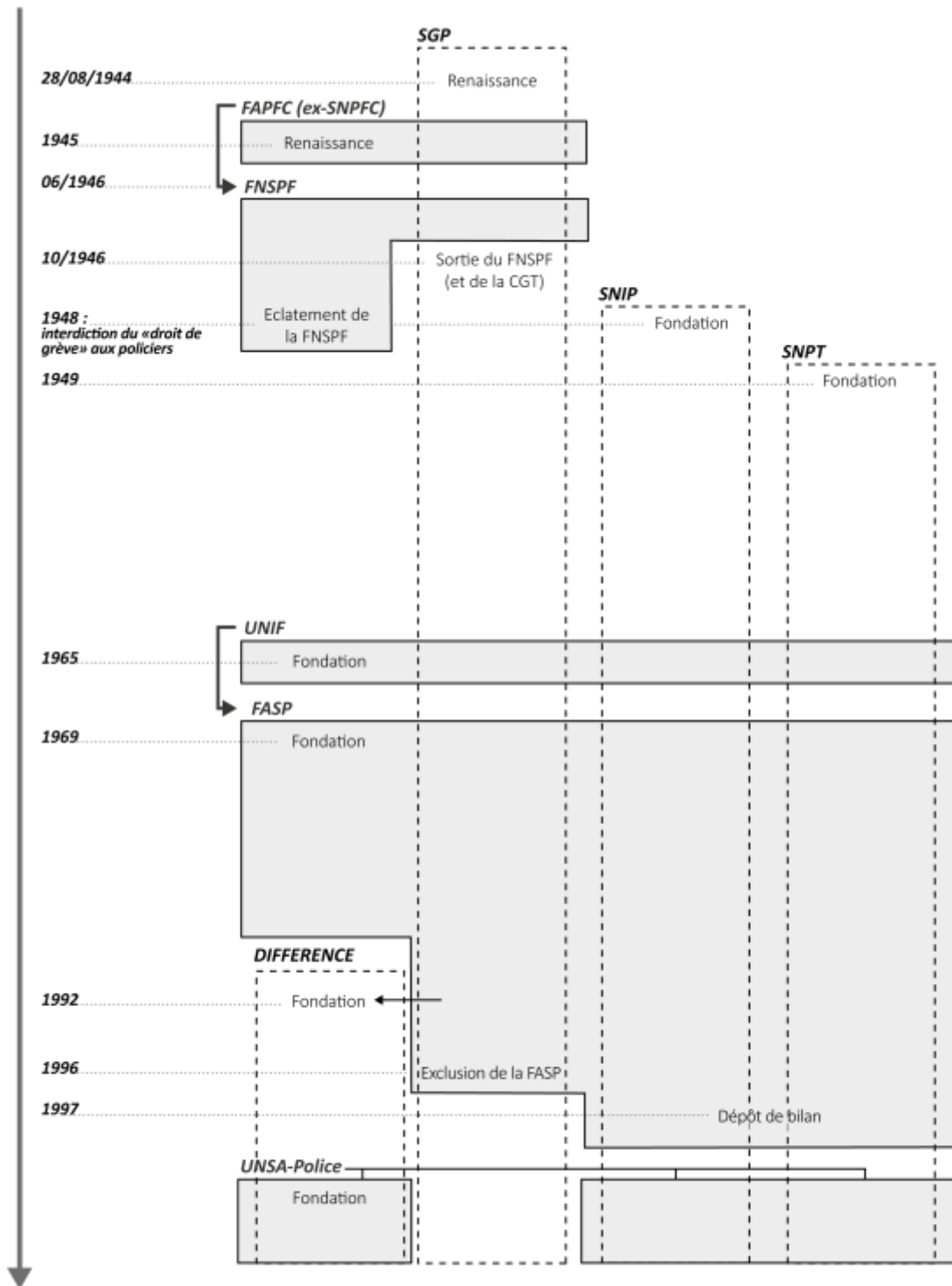


Schéma 3 – L’institutionnalisation du syndicalisme policier (1944 – 1997)

### L'APRÈS FASP : RENOUVELLEMENT ET CONSOLIDATION D'UN SYNDICALISME POLICIER

Après l'éclatement de la FASP, le paysage syndical policier est largement bousculé, morcelé, et la représentativité des différentes organisations n'est pas clairement établie. Le SGP, exclu de la FASP, fait cavalier seul ; le SNPT et le SNIP se rejoignent sous forme d'Union Syndicale dans l'UNSA-Police, aux cotés de syndicats catégoriels à l'audience plus limitée (Différence ; syndicat d'officier ; syndicat de personnels administratifs, etc.) ; Alliance, encore en construction, tente d'agréger des syndicats catégoriels minoritaires. La FPIP, à l'extrême droite de l'échiquier syndical, confirme son implantation ; tandis que les syndicats des grandes confédérations (CGT, FO, CFTC, CFDT et CFE-CGC) peinent à se développer. En 1995, une multitude de « petits » syndicats se présentent aux élections professionnelles, dont plusieurs pour la première (et dernière) fois.

	1995
FASP (UNSA)	42,43 %
USCP	8,89 %
Alliance SNE-SIPN	23,38 %
CGT	1,09 %
FO	2,64 %
CFTC (Action Police)	0,71 %
CFDT	1,13 %
FPIP	5,86 %
Différence	2,09 %
FN-Police	7,53 %
Syndicat d'Union Policière	0,97 %
SPN	0,92 %
FNAP-SAP	2,01 %
FPPN	0,41 %

*Tableau 2 – Résultat des élections professionnelles en Commission Administrative Paritaire Nationale – Police Nationale, 1995.*

La loi Perben de décembre 1996 vient perturber le fonctionnement habituel du syndicalisme dans la fonction publique et donne un poids nouveau à ces confédérations, jusque là peu présentes dans la police nationale :

*« La loi Perben du 15 décembre 1996<sup>157</sup> étend aux trois fonctions publiques le principe en vigueur dans le secteur privé qui réserve aux cinq confédérations « historiques » le droit de se présenter aux élections des commissions paritaires sans avoir à faire la démonstration préalable de leur représentativité. Dans le secteur privé comme dans le public, les nouvelles organisations [...] sont contraintes d'investir le champ juridique pour faire la preuve devant les tribunaux, entreprise par entreprise, administration par administration, de leur représentativité »<sup>158</sup>.*

C'est l'article 94 de cette loi (issu d'un amendement déposé par Dominique Perben le 4 décembre) qui prévoit les modifications (notamment) des lois des 11 et 26 janvier 1984 sur la représentativité syndicale, les Comités Techniques Paritaires et les Commissions Administratives Paritaires et fixe des critères de représentativité :

*« Sont regardés comme représentatifs de l'ensemble des personnels soumis aux dispositions de la présente loi les syndicats ou unions de syndicats de fonctionnaires qui :*

*1° Disposent d'un siège au moins dans chacun des conseils supérieurs de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;*

*2° Ou recueillent au moins 10 % de l'ensemble des suffrages exprimés lors des élections organisées pour la désignation des représentants des personnels soumis aux dispositions de la présente loi aux commissions administratives paritaires et au moins 2 % des suffrages exprimés lors de ces mêmes élections dans chaque fonction publique. »<sup>159</sup>.*

Jean-Michel Denis explique les conséquences pratiques de cette loi qui *« modifie les règles de représentativité pour les fonctionnaires, en [...] réservant le premier tour de ces élections aux syndicats qui bénéficient d'une représentativité de droit. Un second tour est organisé*

---

<sup>157</sup> Jean-Michel Denis parle de la loi du 4 décembre 1996 ; Sophie Bérourd, Jean-Pierre Le Crom et Karel Yon évoquent le 15 décembre ; mais la « loi Perben » est en réalité promulguée le 16 décembre 1996.

<sup>158</sup> BÉROUD S., LE CROM J-P., YON K., « Représentativités syndicales, représentativités patronales. Règles juridiques et pratiques sociales. Introduction », *Travail et Emploi* [En ligne], 131/2012, p 11.

<sup>159</sup> Loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 – article 94 ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

*quand le nombre des votants du premier tour n'atteint pas le quorum officiellement fixé et est ouvert aux autres organisations syndicales »*<sup>160</sup>.

Le SGP et l'UNSA-Police doivent donc *a priori* démontrer leur représentativité, tandis qu'Alliance Police Nationale, nouvellement adhérente à la CFE-CGC, bénéficie de la présomption irréfutable de représentativité. Plus largement, cette loi « *handicaper* » également les syndicats SUD, ceux adhérant à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) ou à l'UNSA<sup>161</sup>. Dans la police nationale, Alliance espère également profiter de la situation compliquée des anciens membres de la FASP, en concurrence les uns avec les autres, pour devenir un interlocuteur incontournable au niveau du ministère de l'Intérieur et « sur le terrain », auprès des policiers. Les élections professionnelles de 1998 permettent de clarifier la situation pour un temps, mais les évolutions se succèdent au fil des années 2000.

## **1. LES STRATEGIES CONFEDERALES DE LA FIN DES ANNEES 1990**

Les confédérations et unions syndicales sont renforcées par la loi Perben, qui les rend difficilement contournables pour les syndicats autrefois autonomes : Alliance adhère, immédiatement après sa création à la CFE-CGC ; le SGP se rapproche rapidement de Force Ouvrière ; tandis que l'UNSA-Police contribue à la dynamique de l'UNSA dans la fonction publique.

### **▪ De la FASP à l'UNSA-Police. La stratégie du Syndicat Unique**

La FASP quitte le groupe des 10 dès 1984, en même temps que la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF)<sup>162</sup>. En 1992, plusieurs cadres policiers participent, avec quatre autres anciens membres du Groupe des 10<sup>163</sup>, à la création de l'UNSA faisant, de fait, adhérer la fédération à cette nouvelle Union Nationale des Syndicats *Autonomes*. Les

---

<sup>160</sup> DENIS J-M., « Les syndicalistes de SUD-PTT : des entrepreneurs de morale ? », *Sociologie du travail*, vol. 45, n° 3, note de bas de page, p 309.

<sup>161</sup> *Ibid*, p 311.

<sup>162</sup> MOURIAUX R., *Le syndicalisme en France, Opus cité*, chapitre III : « Syndicalisme autonome et Indépendant ».

<sup>163</sup> L'UNSA est dans un premier temps composée de la FASP, la FGAF et la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN), rapidement rejoints par la Fédération Autonome de Transports (FAT) et la Fédération Générale des Salariés des Organisations Agricoles et de l'Agroalimentaire (FGSOA). Voir MOURIAUX R., *Le syndicalisme en France, Opus cité*.

policiers ne se reconnaissent plus dans l'autonomie telle qu'elle est envisagée au sein du Groupe des Dix (dont la radicalité s'affirme par la suite sous l'influence des syndicats SUD) et en revendiquent une nouvelle forme dans l'UNSA, promouvant un syndicalisme détaché du politique. Les liens entretenus entre l'UNSA et le Parti Socialiste ne sont pourtant pas anodins dans le choix de l'affiliation de la FASP à cette centrale syndicale, les cadres policiers étant encore très proches des socialistes. L'argument autonomiste est une nouvelle fois mobilisé sans qu'il en soit fournie une définition claire tant la relation à la politique partisane est ambiguë et mouvante. Le choix de l'UNSA permet tout de même de maintenir une autonomie vis-à-vis des grandes confédérations syndicales, de conserver une indépendance formelle au sein d'une *union syndicale* (et non une *confédération*), conformément à ce qui a été décidé par les syndicalistes policiers après-guerre. L'affiliation à l'UNSA permet donc d'affirmer ce « choix de ne pas choisir ». Au-delà de l'adhésion formelle, l'UNSA apporte un soutien concret aux policiers : fin mai 1996, la Préfecture de police de Paris refuse à la FASP le droit d'organiser une manifestation de policiers. Le ministre de l'Intérieur, en réponse à la question d'un député, invoque le décret du 9 mai 1995 et explique que :

*« L'article 29 [du décret] dispose que « le fonctionnaire actif des services de la police nationale doit, en tout temps, qu'il soit ou non en service, s'abstenir en public de tout acte ou propos de nature à porter la déconsidération sur le corps auquel il appartient ou à troubler l'ordre public », ce qui exclut par principe toute occupation de la voie publique par un mouvement policier quel qu'il soit »<sup>164</sup>.*

L'UNSA dépose alors, pour le même jour, une demande de manifestation « pour la défense du service public », que la préfecture de police autorise. D'après le SNPT, « 15 000 policiers battent le pavé, épaulés par les fonctionnaires adhérents de la FGAF de la FEN, sous l'égide de l'UNSA »<sup>165</sup>.

Fin 1996, la fédération policière entame des discussions avec l'UNSA en vue de créer une nouvelle union syndicale policière pour prendre le relais de la FASP qui dépose finalement le bilan après avoir « survécu » quelques temps au départ du SGP. Ces négociations ont permis la rapide naissance de l'UNSA-Police en 1997, regroupant une large partie des organisations

---

<sup>164</sup> Compte-rendu de séance de l'Assemblée Nationale du 1<sup>er</sup> juillet 1996, cité par *Réplique*, journal d'information du syndicat national des policiers en tenue, n°36, décembre 1996, p 29.

<sup>165</sup> *Ibid*, p 5.



anciennement adhérentes de la FASP (SNIP, SNPT, Différence, ainsi que les syndicats de commissaires, officiers et personnels administratifs).

Mais le retour au pouvoir des socialistes en 1997 ne répond pas aux espoirs des fondateurs de l'UNSA-Police : ils souffrent de la concurrence toujours rude de Alliance – Police Nationale d'un côté, et du SGP (en développement en Province) de l'autre. Le gouvernement est par ailleurs moins bien disposé envers l'UNSA-Police : aucun syndicat ne se détache clairement et indiscutablement du lot, il n'y a pas (plus) d'affinités personnelles, la concertation syndicale est affaiblie et limitée aux gestions des carrières (notamment en l'absence de projets portés par ces organisations), d'autant plus que la gauche socialiste subit une transformation profonde de son approche de la sécurité. Les socialistes sortent d'une logique strictement critique de la police pour commencer, au fil des années 1990, à produire leur propre doctrine en matière de sécurité intérieure, même si celle-ci est encore flottante. « *Cela tranche, d'après Clothilde Valter [administrateur civil au ministère de l'Intérieur, qui deviendra la conseillère sur la sécurité de Lionel Jospin en 1997], avec l'approche précédente du PS qui agrégeait des revendications catégorielles (notamment de la FASP, [...]) sans avoir développé de vision propre* »<sup>166</sup>.

Par ailleurs, l'institution policière gère deux évolutions internes majeures : la réforme des corps et carrières de 1995 qui mène à la fin de la distinction entre les policiers en civil et ceux en tenue ; et le développement des thèses de *community policing* qui se déclinent en *police de proximité* en France<sup>167</sup>. Les implications de ces deux réformes sur le quotidien des policiers sont particulièrement importantes et les syndicats sont largement occupés par des considérations pratiques immédiates, l'essentiel de leur temps étant consacré à accompagner (ou, parfois, critiquer) des réformes qu'ils n'ont pas portées.

#### ▪ Le SGP devient SGP-FO

Le SGP, récemment exclu de la FASP, cherche de son côté à se reconstruire, et notamment à se développer au-delà de la seule région parisienne. Pour beaucoup de militants, le départ de la FASP ne représente pas, dans un premier temps, un bouleversement profond.

---

<sup>166</sup> ROCHÉ S., « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique », *article cité*, p 1157.

<sup>167</sup> *Ibid.*

*« On avait peu de contacts avec la fédération [à l'époque], nous on était des militants de terrain, assez actifs, assez jeunes. La FASP était plus un appareil, en tant qu'appareil, avec des militants plus âgés, et nous ça nous paraissait comme un truc heu, bon, voilà... En plus là où on était situé rue du département, à Paris, quand on y allait, y'avait le SGP dans les premiers étages, puis les derniers étages c'était pour nous des vieux, des vieux apparatchiks ; qu'on est peut être devenus aujourd'hui [rires], mais donc je connaissais mal le fonctionnement de la FASP, moi j'ai [peu suivi] le départ, ou l'exclusion, du SGP de la FASP »<sup>168</sup>.*

A la faveur de mutations vers leurs régions d'origine, plusieurs cadres du syndicat montent des sections syndicales SGP en Province, avec des succès contrastés : le SGP reste un syndicat largement parisien, n'obtenant que ponctuellement des sièges en commissions locales (CAPI) en Province. Ils font également face à des réactions contrastées de l'administration : certains directeurs départementaux accueillent avec bienveillance une nouvelle concurrence syndicale locale, d'autres sont plus sceptiques. Un responsable national Unité-SGP-Police – FO, issu du SGP, qui a fait parti de ceux qu'il appelle les « pionniers » explique ainsi à l'occasion d'une discussion avec des délégués de services :

*« Mon [Directeur Départemental] était un peu sceptique quand je suis arrivé pour déclarer la section syndicale SGP. Faut dire, il m'a demandé combien on était, je lui ai répondu : « pour le moment, je suis 1 ! » [rires]. Du coup, un délégué départemental qui ne représente que lui-même, je comprends que ça lui ai fait bizarre... Mais j'espérais bien doubler les effectifs rapidement ! »<sup>169</sup>.*

Ce développement national d'une structure historiquement parisienne pose toutefois quelques problèmes, notamment dans la concurrence avec les anciens alliés du SNPT, qui multiplient les recours en justice pour contester le droit du SGP à se présenter aux élections professionnelles en Province. Nicolas Comte revient sur ces difficultés :

*« Le SGP comme structure autonome, [...] jusqu'en 2000, puisqu'en 2000 on s'est rattachés à FO ; et bien, ça a été compliqué. Parce que en 1998, les structures de la FASP, notamment le SNPT, ont lancé des recours partout quand on a voulu pour la première fois se présenter en Province, donc sur*

---

<sup>168</sup> Entretien avec Nicolas Comte, secrétaire général SGP-FO et Unité-SGP-Police – FO. Décembre 2012.

<sup>169</sup> Notes de terrain, octobre 2015.

*toutes les candidatures qu'on avait en CAPI, il y a eu des recours ! A l'époque, on a pu se présenter parce que, les textes ont été changés depuis, mais le rôle du SGP dans la Résistance a été reconnu : on avait réuni les anciens combattants et résistants de la préfecture de police et de la police nationale, mais surtout de la préfecture, on les avait réunis dans nos locaux à Paris, et on avait menacé si on pouvait pas se présenter d'aller les faire manifester devant la place Beauvau avec les drapeaux, etc. Donc on a pu se présenter partout en 1998 »<sup>170</sup>.*

Le SGP doit donc installer un rapport de force avec ses concurrents syndicaux et avec l'administration policière pour affirmer son existence et son droit au développement en dehors de la seule région parisienne. Le SGP seul est tout de même en difficulté, notamment au niveau financier : l'installation de sections en Province coûte cher, et la situation héritée de la FASP pèse sur les comptes du syndicat, au point que Nicolas Comte parle de « marasme financier ». Cette situation, associée aux évolutions induites par l'amendement Peben de décembre 1996, incite le SGP à chercher un soutien auprès d'une confédération :

*« les lois électorales qui avaient changé étaient très compliquées et obligeaient toutes les organisations syndicales à rejoindre une confédération. Donc y'a eu l'adhésion à Force Ouvrière en 2000, qui a été compliquée d'ailleurs au départ, ça a été une vraie révolution culturelle que de s'appeler Force Ouvrière dans le syndicalisme policier...*

*Et pourquoi vous avez choisi FO justement ?*

*L'UNSA, c'était déjà pris, la CFDT c'était pas véritablement la tasse de thé dans la ligne politique de l'organisation syndicale à l'époque, la CGT dans la police, n'en parlons pas, Force ouvrière... c'était pas que c'était par défaut, mais... Force Ouvrière c'est une structure syndicale dans laquelle tout le monde pouvait se retrouver, donc je crois que ça s'est fait comme ça, je pense que également y'a peut être eu au niveau politique des volontés d'appuyer dans ce sens là, même si j'en ai jamais eu la preuve, mais c'est vrai qu'à l'époque on a beaucoup dit que le Préfet de police [Philippe Massoni], et Marc Blondel avaient beaucoup poussé dans ce sens là »<sup>171</sup>.*

---

<sup>170</sup> Entretien avec Nicolas Comte, secrétaire général SGP-FO et Unité-SGP-Police – FO. Décembre 2012.

<sup>171</sup> Entretien avec Nicolas Comte, secrétaire général SGP-FO et Unité-SGP-Police – FO. Décembre 2012.

Force Ouvrière est donc le candidat idéal pour le SGP, d'autant que la confédération, bien que largement minoritaire, est déjà bien implantée dans la police, mais en perte de vitesse : 6,17% des voix des gardiens et gradés en 1982 ; 3,62% en 1998.

▪ **Alliance et la CFE-CGC**

Au fil des années 1980 puis 1990, l'Union des Syndicats Catégoriels Police (USCP) se développe autour d'un discours très critique envers la FASP, et avec des propos très marqués à droite, réclamant un renforcement de la légitime défense pour les policiers, des sanctions plus dures pour les « délinquants » et critiquant le laxisme de la Justice. Une revue de l'USCP de 1992 expose les revendications de l'organisation, quelques mois avant les élections professionnelles, avec un vocabulaire particulièrement virulent :

*« AVEC L'U.S.C. POLICE EXIGEONS :*

*DEFENSE EN JUSTICE DES POLICIERS*

*L'application immédiate et systématique de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, au **bénéfice de tous les policiers injustement mis en cause.***

*JUSTICE*

*L'établissement de peines exemplaires et incompressibles à l'encontre des assassins et agresseurs de Policiers.*

*IMMIGRATION*

*Le respect de **leurs droits**, mais aussi de leur part **le respect des lois de la République Française.***

*[...]*

*MISSIONS*

*Suppression des "plantes vertes" effectuées bien souvent par les C.R.S. qui perdent progressivement leur spécificité.*

*[...]*

*AVEC L'U.S.C. POLICE, Participez au renouveau de ce grand corps d'état en donnant dès à présent les moyens nécessaires à L'U.S.C. POLICE pour atteindre ses objectifs.*

*1° L'assainissement des banlieues.*

*2° La redéfinition des missions.*

3° La réforme de l'I.J.A.T.

4° La réforme de notre profession.

VIVEZ ET PENSEZ C.R.S. »<sup>172</sup>.

Dans la même revue, un article sur les « banlieues » pointe une nouvelle fois du doigt le « laxisme » de la justice :

« LE MARASME DES BANLIEUES

*Le 17 juin 1991, le Bureau National de l'U.S.C. organise une campagne nationale de distribution de tracts dans toutes les grandes Villes de France. Des solutions radicales répondant à l'attente des Français sont ainsi proposées pour faire face à la main mise des loubards sur les Banlieues. Il faut que ce fléau qui met à mal nos institutions soit enfin maîtrisé par une volonté politique. **Le laxisme de nos dirigeants doit céder le pas à la répression et à l'expulsion des clandestins.***

*L'interpellation et la condamnation aux peines maximums prévues par la loi doivent s'appliquer **aux casseurs et autres fauteurs de troubles à l'ordre public.** Les zones réputées à hauts risques doivent être quadrillées et contrôlées sans relâche. Les Hors-la-loi doivent être traqués et condamnés **sans distinction de couleur, de race ou de religion.***

*La rue ne doit plus servir de théâtre aux parasites qui empoisonnent le quotidien de tout un peuple. Le rideau doit tomber sur ce spectacle d'apocalypse. Les banlieues peuvent et doivent être assainies. **La police doit avoir les moyens matériels et moraux de mener à bien sa croisade contre la criminalité galopante.** Aujourd'hui en cette fin d'année 1992, le calme des banlieues n'est entretenu qu'à force de subterfuge. **Les C.R.S. sont toujours INTERDITES d'accès dans certaines cités** »<sup>173</sup>.*

L'USCP est constituée de deux syndicats principaux : le Syndicat Indépendant de la Police Nationale (SIPN), syndicat de gardiens de la paix, héritier du Syndicat Indépendant de la Police Municipale (SIPM) parisien, mais présent partout en France à partir du début des années 1970 ; et le Syndicat des Gradés de la Police Nationale (SGPN), qui se présente comme la continuité logique du SIPN pour les gardiens devenus brigadiers. Au début des années

---

<sup>172</sup> Police Nationale. Organe d'information du syndicat indépendant de la police nationale. N° 186 bis – spécial élections paritaires, 1992.

<sup>173</sup> Police Nationale. Organe d'information du syndicat indépendant de la police nationale. N° 186 bis – spécial élections paritaires, 1992. Nous soulignons.

1990, l'USCP se rapproche de la Fédération Nationale Autonome de la Police (FNAP), Fédération minoritaire qui s'occupe notamment des enquêteurs à travers le Syndicat National des Enquêteurs (SNE). Ce rapprochement aboutit en 1995 à la création du syndicat « Alliance SNE-SIPN », structure directement concurrente de la FASP, qui prend en partie ses racines dans la réforme des corps et carrières. La revue du SIPN se fait le reflet des débats et prises de positions des responsables syndicaux :

*« Le SIPN, largement représentatif des gradés et gardiens de la paix de la police nationale, [et le] SNEpi, le Syndicat national des enquêteurs et des policiers d'investigation, majoritaire chez les enquêteurs de police [...] sont les premières [organisations] à mettre en adéquation ce nouveau fonctionnement de la police nationale et celui des organisations syndicales chargées de la défense des intérêts de leurs adhérents ». « La nouvelle structure [Alliance] a justement pour but de préserver les différentes spécialités qui existeront au sein de ce corps unique, celle des policiers d'investigation, de policier de paix publique ou des CRS »<sup>174</sup>.*

Dans le même numéro, Gérard Boyer, secrétaire général du SIPN, justifie ainsi l'union de syndicats organisant des corps différents :

*« Comment pourrions-nous ignorer nos collègues enquêteurs ? [...] Avec nos collègues du SNE, nous avons décidé de créer une structure syndicale homogène, afin de représenter l'ensemble des fonctionnaires du futur corps de maîtrise et d'application. Cette nouvelle entité comprend les gradés, les gardiens et les enquêteurs. Cette réorganisation syndicale, véritable révolution culturelle, va nous permettre de poursuivre la mise en place du corps de maîtrise et d'application et de préparer, dès la rentrée, les élections professionnelles de décembre 1995, en parfaite harmonie avec nos collègues qui exercent en civil. L'association professionnelle Alliance est donc née le 8 juin [1995] à Paris. Le conservatisme de quelques éléments du SGPN n'entravera pas notre marche en avant ! »<sup>175</sup>.*

Ainsi, la réorganisation en profondeur de l'organisation policière entraîne d'importantes mutations syndicales : les syndicats « catégoriels » perdent en grande partie leur raison d'être. La dernière phrase de Gérard Boyer permet toutefois de comprendre les tensions

---

<sup>174</sup> POLICE NATIONALE. Revue bimestrielle du Syndicat Indépendant de la Police Nationale – Membre de l'USC Police. Mai-Juin 1995. N° 200, p 15.

<sup>175</sup> Ibid, p 3.

induites par ces mouvements syndicaux : ainsi, bien que les « gradés » fassent désormais partie du même corps que les « gardiens » (le corps d'encadrement et d'application), le SGPN refuse dans un premier temps l'association avec le SIPN et le SNE au sein d'Alliance. Le SIPN modifie alors ses statuts pour permettre aux gradés de rester adhérents, en concurrence directe avec le SGPN. Un article titré « Les raisons d'un congrès extraordinaire. Mensonges et désinformation, ces dernières semaines... Les responsables du SIPN devaient la vérité à leurs délégués et à leurs adhérents » pose explicitement la question des adhérents du SIPN qui ont « pris du galon », et questionne l'avenir de l'USCP :

*« Certains ont adhéré au SGPN, par discipline syndicale et souvent à contrecœur. Leur famille, c'était et c'est toujours le SIPN. La majorité d'entre eux, déçus du SGPN, à cause d'un manque de combativité et d'absence de politique syndicale claire, sont revenus grossir nos rangs... [...] Devions-nous continuer plus longtemps à leur fermer la porte ? [...] Nous nous devions d'arrêter d'être les financiers de l'USC et les godillots du syndicat des gradés [...]; quant au fonctionnement de l'USC-Police, le SIPN, à lui seul, assure financièrement à hauteur de 50%... Dure réalité ! Il faut payer, tout partager, supporter l'immobilisme, être critiqués par ceux qui se considèrent comme "l'élite de l'encadrement" et il faudrait, malgré tout, courber l'échine et continuer de les engraisser sans rien dire ? »<sup>176</sup>.*

Après un période de flottement, la mise en place concrète de la réforme des corps et carrières accélère les mutations syndicales : en 1997, Alliance SNE-SIPN adhère à la CFE-CGC et l'USCP disparaît définitivement. L'adhésion à la confédération des cadres et de l'encadrement est particulièrement peu commentée dans la presse syndicale : pour beaucoup de militants, il s'agit d'un « non événement ». Questionné sur le choix de la CFE-CGC, un responsable régional répond avec une franchise surprenante :

*« Ha ! Ben alors ça je sais pas ! [rires] On nous a dit y'a quelques années... On nous a expliqué qu'il fallait qu'on s'affilie à une grande fédération. OK, on nous a dit on va aller à la CFE-CGC. Alors on s'est tous un peu regardé, on connaissait pas trop, on savait pas trop, c'est vrai qu'on entend pas spécialement parler de la CFE-CGC... Voilà. On y est bien, moi j'ai pas de soucis avec la CFE-CGC, c'est pas ce qu'il y a de plus lisible je pense par rapport aux collègues, c'est pas... Je me dis que peut être si on avait été à la*

---

<sup>176</sup> Ibid, p 8.

*CFDT ça aurait été un peu plus parlant à l'oreille des collègues, après est-ce que dans les faits directs... Je sais pas »<sup>177</sup>.*

On comprend que le choix de l'affiliation a été essentiellement une décision de l'exécutif syndical national, les militants n'ayant été impliqués que très indirectement. De la même façon, la presse syndicale ne se fait pas le relais des débats internes, et laisse penser que les discussions ont principalement eu lieu dans les « hautes sphères » de l'organisation. Alliance Police Nationale aurait probablement pu continuer dans l'autonomie syndicale, mais cette stratégie aurait impliqué de devoir faire la démonstration de sa représentativité au niveau national, mais également pour toutes les candidatures en CAPI, ce qui aurait pu s'avérer, localement, problématique. L'importance numérique des adhérents d'Alliance SNE-SIPN a par ailleurs certainement été un argument de poids dans les négociations avec la confédération, très peu implantée dans le secteur public<sup>178</sup>.

L'année 1998 marque un tournant décisif pour Alliance, qui est rejoint par le SGPN et qui prend alors le nom de « Alliance Police Nationale », abandonnant la mention « SNE-SIPN ». Une partie des adhérents du SGPN refuse toutefois l'association avec l'ex SIPN et rejoint la FPIP. La même année, des élections professionnelles anticipées sont organisées, notamment du fait de l'éclatement de la FASP. Le ministère de l'Intérieur souhaite clarifier la situation et établir précisément la représentativité de chaque syndicat. Alliance ne cache pas ses ambitions pour ce scrutin de 1998 et espère profiter de l'effondrement de la FASP :

*« L'année 1998 sera, au cours de son premier semestre, celle d'élections professionnelles anticipées. Alliance les réclame depuis de nombreuses semaines, afin de faire face à une situation syndicale qui n'est ni très claire, encore moins saine. [...] Force est de constater que la représentativité [...] est aujourd'hui plus que nébuleuse en raison de l'éclatement de ceux qui, jusqu'à présent, pensaient avoir le monopole de la pensée et du syndicalisme. [...] Des transfuges, venus d'organisations où ambitions des uns et querelles des autres font que nul ne sait qui représente qui, ne peuvent être représentatifs ! Au-dessus de la mêlée syndicale, Alliance a appelé*

---

<sup>177</sup> Entretien avec William, responsable régional Alliance Police Nationale. Juin 2013.

<sup>178</sup> A titre d'exemple, en 2014, la CFE-CGC obtient 61 083 voix en CTM sur l'ensemble de la fonction publique d'Etat, dont 39 628 (soit près de 65% du total) pour le seul ministère de l'Intérieur. Résultats complets disponibles sur le site de la fonction publique :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/resultats-des-elections-professionnelles-pour-comites-techniques-dans-la-fonction-publique-2014>



*sereinement et énergiquement à de nouvelles élections. [...] Ceux qui se gargarisent des mots démocratie, égalité, solidarité, police républicaine se déchirent à qui mieux mieux. Ils sont pris au piège entre des bidouilles obscures et des montages pas très clairs. A tel point que les frères d'hier en sont à vouloir se faire passer à la trappe aujourd'hui. Il est grand temps que cela cesse ! C'est tout et n'importe quoi, sauf du syndicalisme responsable, organisé, cohérent et puissant. Il n'est pas trop tôt pour se mobiliser, surtout lorsque l'on connaît l'importance des élections »<sup>179</sup>.*

Dans le même numéro, le secrétaire général affiche clairement la première place comme objectif pour son syndicat. Mais malgré un important progrès en voix, Alliance se contente d'une deuxième position et l'UNSA-Police « conserve »<sup>180</sup> la première place, avec moins de trois points d'avance. Plus encore, le score cumulé de l'UNSA-Police et du SGP est en hausse de près de dix points, loin de l'effondrement annoncé ! Le syndicat nouvellement affilié à la CFE-CGC revendique malgré tout la victoire, la revue d'avril 1998, immédiatement après les élections titrant : « Alliance grand gagnant de ces élections ! ».

*« Avec 5000 voix de plus, soit 7% de mieux, nous remportons deux sièges de plus au niveau national. Et maintenant, il faut concrétiser ! [...] Le challenge n'était pas simple ! Au mieux, il s'agissait de conforter la position d'Alliance, comme seconde force du monde professionnel policier, au pire, nous pouvions perdre du terrain. Notre organisation pouvait aussi conserver sa place de "Poulidor" mais en stagnant, dans les chiffres. Alliance a fait mieux ! Nous sommes toujours les seconds mais avec une différence si infime que ceux qui nous précèdent ont très bien compris qu'il allait falloir compter avec nous, encore plus qu'après les scrutins précédents. [...] Du coup, Alliance sort renforcé de ces élections professionnelles, avec 5000 voix supplémentaires, soit un bond en avant de 7%. Nous emportons deux sièges de plus à la CAP nationale ce qui nous met à jeu égal avec nos concurrents de l'UNSA. Si l'on ajoute nos résultats à ceux de nos collègues officiers du syndicat Synergie, qui font une formidable percée sur Paris, la CFE-CGC, à laquelle nos deux*

---

<sup>179</sup> *Police Nationale, revue bimestrielle du Syndicat Indépendant de la Police Nationale – Alliance*, n° 214, Décembre 1997, article « en avant toute », p 3.

<sup>180</sup> Les guillemets s'imposent : malgré la continuité avec la FASP, l'UNSA-Police est alors en tant que telle une nouvelle organisation syndicale.

*formations appartiennent, devient le premier représentant des policiers, tous corps confondus. L'année 98 restera donc un grand crû »<sup>181</sup>.*

Il s'agit là d'une des rares mentions de la confédération dans les revues d'Alliance (en dehors du logo CFE-CGC, présent en couverture à partir de décembre 1997). On comprend toutefois que l'affiliation confédérale est mobilisée comme un atout qui permet de revendiquer la victoire avec la première place « tous corps confondus » aux élections professionnelles.

	1992	1995	1998
FASP – UNSA-Police	50,87%	42,43%	32,93%
SGP			19,36%
USCP	31,08%	8,89%	
Alliance		23,38%	30,1%
FPIP	5,27%	5,86%	10,42%
FN-Police		7,53%	

*Tableau 3 – Evolution des résultats des principales organisations syndicales policières aux élections professionnelles (1992 – 1998)*

#### ▪ **Années 2000 : hésitations et stabilisation**

Le début des années 2000 est marqué par le retour au pouvoir d'un gouvernement de droite, incarné par l'emblématique ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Celui-ci est, au moins dans un premier temps, très populaire auprès des policiers : il permet des avancées matérielles et financières concrètes qui séduisent les policiers, notamment un renouvellement de l'armement, et remet en cause la réforme de la police de proximité qui avait été difficilement conduite par le gouvernement précédent<sup>182</sup>. C'est pendant cette période que l'UNSA-Police se consolide petit à petit, après quelques hésitations des syndicats membres.

<sup>181</sup> *Police Nationale, revue bimestrielle du Syndicat Indépendant de la Police Nationale – Alliance*, n° 216, Avril 1998, p 1.

<sup>182</sup> ROCHÉ S., « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique », *article cité*.

De 1996 à 2001, l'UNSA-Police fonctionne comme une union syndicale, c'est-à-dire que chaque syndicat membre conserve son autonomie et une certaine indépendance dans ses moyens et son organisation. A partir de 2001, l'UNSA-Police entame sa transformation en « syndicat unique », qui implique la dissolution des syndicats membres. Le SNPT, sous l'impulsion de son secrétaire général, Gérald Noulé, refuse dans un premier temps cette option, estimant avoir trop à perdre dans l'opération, et se présente seul aux élections professionnelles de 2003. Le SNPT mène sa campagne en mettant en avant trois arguments principaux : la proximité, la majorité, l'indépendance ; que l'on retrouve dans la plupart des documents électoraux de l'époque.

*« Voter pour le SNPT, c'est voter pour le syndicat majoritaire, c'est voter pour les délégués qui sont à vos côtés au quotidien, c'est voter utile.*

*CAP 2003 – La bonne direction*

*Libres Indépendants Autonomes ».*

*« Ne vous trompez pas. La force, c'est le nombre. Voter pour le SNPT, c'est voter pour le syndicat majoritaire, c'est voter utile. [...] Evitons la dispersion qui ne sert que l'administration ! [...] Un syndicalisme libre, indépendant et autonome, c'est le contrat que nous vous proposons pour rester au plus près de vos préoccupations »<sup>183</sup>.*

Le SNPT met également en avant son action revendicative des dernières années, réfutant les critiques de « cogestion » : *« Rappelez-vous le procès dont nous avons été l'objet : Vous mobilisez 30 000 policiers dans la rue, vous imposez des avancées indemnitaires sans précédent dans l'histoire de la police nationale et vous êtes accusé de pratiquer la cogestion... »<sup>184</sup>.*

La stratégie de candidature autonome est un échec indéniable : aux élections professionnelles de 2003, le SNPT obtient 25,86%, l'UNSA-Police 22,09%, tous deux sont devancés par Alliance avec 32,16% des voix. Le SGP, de son côté, obtient alors son plus bas historique, avec 12,48% des voix au niveau national. Dans ce contexte difficile pour les héritiers de la FASP, et plutôt favorable à leur principal concurrent, Alliance Police Nationale, notamment du fait de la proximité affichée par les cadres de ce syndicat avec l'administration

---

<sup>183</sup> *Police !*, revue du SNPT, novembre 2003, numéro spécial élections professionnelles.

<sup>184</sup> *Ibid.*

policrière, et particulièrement le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, le SNPT et l'UNSA-police revoient leur stratégie : tout en restant indépendants l'un de l'autre, les deux syndicats fusionnent leurs listes en 2006, ce qui leur permet de retrouver la première place dans le corps d'encadrement et d'application avec 41,07% des voix (Alliance : 36,47% ; SGP 15,34%). Le syndicat unique s'impose peu à peu comme une solution incontournable pour s'inscrire durablement dans le paysage syndical policier.

	2006
UNSA-Police	41,07 %
Alliance Police Nationale	36,47 %
SGP-FO	15,34 %
FPIP	4,73 %
CFTC (Action Police)	1,4 %
CFDT-Police	0,39 %
CGT	0,6 %

*Tableau 4 – Résultat des élections professionnelles en Commission Administrative Paritaire Nationale – Police Nationale, 2006.*

En 2008, les militants du SNPT dissolvent leur syndicat pour se fondre dans l'UNSA-Police. Ce rejet de la forme fédérale revêt une importance particulière pour les acteurs concernés : la plupart d'entre eux considèrent que c'est l'organisation de la FASP, sa structuration, qui a causé sa perte. Il est ainsi essentiel pour les cadres de l'UNSA-Police, en particulier pour Joaquin Masanet, son secrétaire général jusqu'en 2008, de remédier à cette faiblesse en adoptant la stratégie du syndicat unique. L'unité syndicale n'empêche pas les débats internes, notamment sur le positionnement politique de l'organisation. Ainsi, en 2007, le secrétaire général a publiquement (et par voie de presse) pris position en faveur de Ségolène Royal, candidate socialiste à l'élection présidentielle ; ce qui avait suscité de vives polémiques internes. En réaction à cette politisation explicite, mal vécue par de nombreux militants, l'UNSA-Police choisit de s'affirmer comme autonome et indépendant, développant un discours ferme sur la question, tant dans les écrits que dans les interventions orales. Ainsi, questionnés sur les valeurs de l'UNSA-Police, la plupart des cadres syndicaux mettent d'abord en avant cette indépendance :

*« Les valeurs de l'UNSA-police, qui se retrouvent dans celles de l'UNSA, c'est déjà des valeurs républicaines, des valeurs de fonctionnement de*

*l'organisation syndicale, on a des valeurs d'autonomie et d'indépendance »<sup>185</sup>.*

Le développement de ce vocable permet alors de se différencier des grandes centrales syndicales, notamment en rappelant les grandes étapes historiques de la construction du syndicat :

*« Tout ça c'est parti des années 1945 après la guerre : ces organisations syndicales étaient membres de la CGT, et on s'est retrouvé dans l'affrontement entre le bloc occidental pro-américain et le bloc communiste pro-soviétique. On s'est retrouvé donc dans cette période de guerre froide, où tout le monde voulait se partager l'Europe entre les Etats-Unis d'un côté et l'URSS de l'autre, et c'est vrai que au niveau syndical, les collègues ne voulaient pas être inféodés ni au parti communiste qui était en fait une courroie de transmission du bloc soviétique, ou de la CGT qui avait des liens très directs avec à l'époque [...], ni se retrouver dans un bloc pro américain, pro occidental. On voulait une ligne autonome et indépendante, et c'est à ce niveau là que ces syndicats se sont retrouvés »<sup>186</sup>.*

On note que ce discours, développé alors par les militants UNSA-Police, est strictement identique à celui développé par la suite au sein d'Unité-SGP-Police - FO.

## **2. DIVISIONS ET MUTATIONS CONTEMPORAINES<sup>187</sup>**

L'UNSA-Police représente en 2008 la première force syndicale avec 41% des voix aux élections professionnelles (cf tableau 4). A la mi-2008, suite aux accords de Bercy du 2 juin<sup>188</sup> et à la réforme des règles de représentativité dans le privé suite à la loi du 20 août 2008, l'UNSA entame des discussions en vue d'un rapprochement avec la CFE-CGC afin de dépasser

---

<sup>185</sup> Entretien avec Xavier, responsable régional UNSA-Police, mars 2008.

<sup>186</sup> *Ibid.*

<sup>187</sup> Une partie des éléments développés dans cette partie sont évoqués dans notre précédent rapport sur les élections professionnelles : PABION B., *Le syndicalisme policier. Etude des interactions entre les policiers, leurs syndicats et l'administration. L'exemple des élections professionnelles, Article cité*

<sup>188</sup> Le 2 juin 2008, six syndicats (CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) signent un relevé de conclusions sur le dialogue social, modifiant de fait les règles de la représentativité dans la fonction publique. Cet accord est traduit dans la loi du 5 juillet 2010 dite « de rénovation du dialogue social ».

le seuil des 8% au niveau national<sup>189</sup> en créant une importante centrale syndicale. En raison des différents positionnements de cette organisation de cadres mais surtout parce que, dans le milieu policier, la CFE-CGC est représentée par Alliance – Police Nationale, cette nouvelle proximité entre les deux organisations provoque un fort mécontentement dans l'UNSA-Police.

En avril 2008, le secrétaire général de l'UNSA-Police, Henri Martini, explique la situation :

*« On est affiliés à l'UNSA depuis sa fondation, c'est à dire en 1993 et nous avons d'excellents rapports avec l'UNSA. Maintenant l'UNSA dans sa stratégie par rapport à la position commune qui est sortie [vis-à-vis d'un possible rapprochement avec la CFE-CGC] qui a été présentée aux fédérations... On prend acte. On prend acte... Mais l'UNSA-Police est un syndicat indépendant, et évidemment prendra sa responsabilité quand le moment sera venu de faire un choix. Donc toutes les orientations sont possibles »<sup>190</sup>.*

Un autre responsable national, interrogé sur le rapprochement entre la CFE-CGC et l'UNSA, critique fermement cette position, mais semble plus résigné, moins enclin à envisager un affrontement avec l'UNSA :

*« Le rapprochement UNSA-CGC pour nous correspond à un mariage contre-nature. [...] Il y a toute une stratégie derrière, bien évidemment, que l'on se doit aussi d'appréhender avec le plus d'objectivité possible. [...] Et maintenant le fait de découvrir [...] que l'UNSA peut s'unir à la CGC, [...] franchement, ça ne me paraît même pas envisageable. Maintenant, si on prend en compte le côté stratégique, le fait que l'UNSA n'est pas représentatif au titre des 5 centrales [...] suite au décret de 1966 et qu'elle cherche une représentativité ; que la CGC, devant l'alliance contre nature de la CGT, de la CFDT et du Medef quant aux prochaines propositions d'une position commune sur la représentativité syndicale, va fatalement se retrouver en grande difficulté demain. Alors, on aurait pu imaginer que l'UNSA se rapproche plutôt de FO, mais ça on le regarde plutôt d'un côté policier.*

---

<sup>189</sup> Le seuil des 8% au niveau national devient la règle pour qu'un syndicat soit considéré comme représentatif.

<sup>190</sup> Entretien avec Henri Martini, secrétaire général UNSA-Police. Avril 2008.

*Donc au niveau policier vous vous seriez pour un rapprochement avec le SGP ?*

*Oui, parce que pour nous, ça reste historique. Je parle des plus anciens, comme moi, [...], pour nous oui, ça reste le côté historique de l'affaire. Le SGP, le SNPT de l'époque, le SNIP des CRS ont formé la fédération autonome des syndicats de police, et on en est tous des enfants, donc, si y'a un frère qui rentre à la maison, [...] ce sera toujours avec plaisir qu'il sera accueilli, bien évidemment. Mais je ne pense pas que ça puisse se faire aussi facilement qu'on le dit. Bien sûr que je préférerais avoir une alliance UNSA-Police SGP qu'une alliance avec la CGC, mais une fois de plus ça c'est policier. Strictement policier. La stratégie des centrales elle échappe à notre décision en quelque sorte, même si on a bien sûr la parole dans les instances, et qu'on a déjà dit ce qu'on en pensait. Mais voilà, il y a le côté sentimental, c'est le SGP, et le côté impératif, pour la survie, et là, c'est ça qui nous échappe un peu... »<sup>191</sup>.*

En quelques mois, la situation se précipite et l'organisation policière envisage alors très sérieusement un départ de l'UNSA et un rapprochement avec le SGP (et, donc, avec Force Ouvrière) à la faveur d'actions syndicales communes. Les deux syndicats luttent ensemble contre un protocole d'accords signé par Alliance Police Nationale qui prévoit, en échange d'une légère hausse des traitements, la suppression de près de 8 000 postes de policiers. Fin 2008, un responsable national explique ce choix :

*« L'UNSA décide de se rapprocher de la CGC, [...] de notre point de vue, l'UNSA va devenir le radeau de la méduse, [et] il va y avoir un gros bordel. Nous, on l'a anticipé ce bordel en disant qu'on ne peut pas hier avoir dénoncé les pratiques de la CGC, qui sont respectables, [...] mais on ne peut pas dire que c'était mal hier et bien aujourd'hui parce qu'une loi est venue s'interposer. Donc nous ne pouvons pas l'accepter, et nous préférons en forçant le pas de la désaffiliation, et en même temps d'une nouvelle affiliation, aller vers un syndicat qui respecte plus la diversité à l'intérieur du syndicat »<sup>192</sup>.*

Mais si le rapprochement entamé avec le CFE-CGC a servi de déclencheur, l'association des syndicalistes de l'UNSA-Police avec le SGP et Force Ouvrière n'est pas uniquement

---

<sup>191</sup> Entretien avec Nicolas, secrétaire national UNSA-Police. Avril 2008.

<sup>192</sup> Entretien avec Olivier, responsable national UNSA-Police. Novembre 2008.

circonstanciel et répond à une volonté stratégique sur le plus long terme, notamment en réaction à la loi de 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale. Ce même responsable national précise ainsi :

*« Certains d'entre nous aujourd'hui, et à mon avis c'est une majorité, éprouvons le besoin de remettre en place ce qui existait au temps de la FASP, mais pas sous la même forme. [...] On a besoin d'unité parce qu'on se rend compte que les temps sont durs, que les syndicats peuvent défiler par centaines de milliers, à millions même dans la rue, ce gouvernement devient inflexible. [On] se rend compte également que quand on n'est pas représentatif très réellement, très sérieusement dans la fonction publique, on n'est pas respecté non plus. La loi portant rénovation de la démocratie sociale [...] prévoit quand même l'accord majoritaire. Si demain, l'UNSA-Police et le SGP-FO se réunissant dans FO deviennent majoritaires à eux seuls, je veux dire, ils commanderont la plupart des accords. Il y a intérêt aujourd'hui, et la loi fait sens à ce niveau, il faut bâtir, rebâtir de grandes organisations syndicales catégorielles, et de grandes organisations syndicales interprofessionnelles. On pense que FO fait partie de ceux qui répondent aux critères que l'on recherche »<sup>193</sup>.*

La confédération Force Ouvrière est, de son côté, très satisfaite de l'opération. Ce sont environ 20 000 nouveaux adhérents qui arrivent, représentant une force considérable dans la fonction publique d'État, sans que beaucoup d'efforts semblent nécessaires : le SGP est déjà adhérent, il s'agit simplement d'élargir un dispositif en place. Ce rapprochement est hautement symbolique : c'est le SGP qui est à l'origine de l'éclatement de la FASP à la fin des années 1990. Pourtant, pour tous les acteurs rencontrés, le SGP est plus considéré comme un « cousin » ou comme un « frère » qui se serait éloigné de la famille, son retour étant tout à fait naturel, même s'il pose aussi quelques problèmes : au sein de l'UNSA-Police, quelques voix (notamment chez les CRS) refusent l'affiliation à Force Ouvrière et se maintiennent dans l'UNSA<sup>194</sup>. Un nouveau syndicat, Unité-Police, est donc créé en 2009, regroupant une large majorité des anciens adhérents de l'UNSA-Police.

---

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> Pour un récit plus détaillé de cette scission entre UNSA-Police et Unité-Police, voir PABION B., *Construction identitaire du syndicalisme policier. L'exemple de l'UNSA-Police*, Mémoire de Master 2, Université Lumière Lyon 2 – IEP de Lyon, 2009.



Cette nouvelle structure et le SGP souhaitent créer, à terme, un nouveau Syndicat Unique, adhérent à Force Ouvrière. Ils ont pour cela fondé, en juin 2011, l'Union Syndicale Unité-SGP-Police – FO, structure intermédiaire dans laquelle les deux syndicats sont censés se fondre. L'objectif du syndicat unique est, une nouvelle fois, de dépasser les problèmes rencontrés avec la FASP. Un responsable national, déjà en poste au moment de l'éclatement de la FASP, explique :

*« Ce serait la renaissance de la FASP un peu non ?*

*Non, parce que structurellement ce serait différent. De manière transitoire on ira vers un système comme la FASP, de manière transitoire, mais après les élections professionnelles, on transformera ce système transitoire, enfin je l'espère. [...] Ce que j'espère c'est qu'il y aura un syndicat unique, un seul syndicat commun à tous les actifs de la police nationale, pour éviter justement les problèmes internes qu'on a connu à la FASP. La FASP, les problèmes internes sont simples : on élit un secrétaire général de la fédération, subsistent tous les syndicats qui à leur tête ont un secrétaire général spécifique, qui donc nourrissent certainement des ambitions diverses chacun à leur tour, et le bordel est permanent. Nous ce que l'on veut c'est un syndicat unique, avec un seul secrétaire général, un adjoint, et un fonctionnement vertical. Si on arrive à mettre en place cela, on limitera considérablement les risques constants de chamailleries, de renversements, de scissions, etc. Donc on dit que c'est vers là qu'il faut évoluer, vers ce modèle là, donc c'est pas la FASP qu'on veut remettre en place, on pense que ce modèle là a fait son temps »<sup>195</sup>.*

Pour d'autres militants, souvent plus jeunes (et avec des responsabilités moindres), la FASP rappelle un « âge d'or », une période en partie fantasmée où tout allait bien et où la concurrence était extrêmement réduite. Un responsable départemental évoque clairement ses espoirs :

*« C'est clair qu'on a un espoir énorme, c'est recomposer la FASP ! D'une certaine manière... La FASP que j'ai connu moi quand je suis entré dans la police et qui était impressionnante. C'est à dire que, [...] quand j'étais dans mon premier commissariat en région parisienne, si on annonçait la venue du département du SGP FASP à l'époque, ça tremblait dans les étages... Et si un chefaillon quelconque, à l'époque un brigadier chef c'était un monsieur*

---

<sup>195</sup> Entretien avec Olivier, responsable national UNSA-Police. Novembre 2008.

*très puissant un brigadier chef à l'époque... était un peu pénible avec ses ouailles, la menace du délégué syndical du SGP FASP à l'époque, ça pesait quelque chose ! Donc moi j'ai été marqué par ça quand j'étais jeune, et je travaille depuis pour continuer à avoir ça. A l'installer et à l'entretenir. Aujourd'hui ce n'est pas tout à fait la même chose, mais si le départemental que je suis appelle la [Direction Départementale de la Sécurité Publique] pour avoir un rendez-vous avec le directeur, je sens bien que de l'autre côté on se fait quand même un minimum de soucis. Qu'est ce qui se passe, qu'est ce qu'il y a, qu'est ce qu'il veut ? Donc c'est important d'entretenir ça, et le fait de se rapprocher du SGP et de travailler avec eux va forcément dans le sens d'une plus grande puissance pour nous. L'espoir concret c'est de faire plus de 50% aux élections. Alors là, imaginez le nombre de syndicalistes qui rêvent sur tout le territoire, que ce soit dans le privé ou dans le public de représenter plus de 50% de leurs collègues ! Et forcément en face, que ce soit un patron dans le privé ou que ce soit l'administration, quand on reçoit des représentants qui à eux seuls représentent plus de la moitié des collègues, on se dit bon, forcément on va discuter »<sup>196</sup>.*

Mais si le rapprochement avec le SGP suscite un certain enthousiasme, certains syndicalistes sont plus sceptiques quant à l'éventualité d'une adhésion à la confédération Force Ouvrière, qui impliquerait un certain investissement dans l'interprofessionnel. Le même responsable départemental explique :

*« L'histoire de notre syndicalisme montre qu'on est très catégoriels, on est très spécifiques, qu'une fédération, on en a besoin, mais on en a peut-être pas autant besoin qu'un salarié du privé dans une petite boîte, parce que la majorité de nos sujets sont vraiment internes à la police. Alors bien sûr il y a des sujets fonction publique pour lesquels c'est important qu'on soit représentés aussi. [...] Je pense que pour nous, policiers, syndicalistes policiers, en restant sur nos valeurs, si je souhaite vraiment qu'on arrive à avancer avec le SGP, la question se posera forcément à un moment ou un autre de savoir ce qu'on fait, le SGP étant chez FO depuis 96, la question va être très certainement « est ce qu'on doit aller avec eux chez FO ? ». Maintenant, si on ne va pas chez FO, on va chez qui ? Et si on va chez personne, on fait comment ? Sachant que, même si on est fonction publique, le fait de ne pas être dans une confédération a forcément un minimum d'incidences. Donc c'est un débat à venir, moi je n'ai pas d'opinion très*

---

<sup>196</sup> Entretien avec Thibault, responsable départemental Unité-Police. Avril 2009.

*tranchée là-dessus parce que j'ai peut être pas non plus tous les éléments pour juger, et je fais confiance aux échelons supérieurs, et notamment au bureau national et à Henri Martini pour gérer ça »<sup>197</sup>.*

La période UNSA-Police s'achève très concrètement en janvier 2009, à l'occasion du congrès extraordinaire de Marseille. C'est le premier congrès depuis celui, ordinaire, de Reims, en février 2008, qui constituait le début du mandat de secrétaire général de Henri Martini. La différence d'ambiance est saisissante pour l'observateur extérieur : à Reims, la « page » Jo Masanet se tourne, avec beaucoup d'émotion, le congrès est alors plus un moment symbolique qu'un temps de débat et de discussion. Plusieurs décisions sont certes ratifiées à ce moment là, mais les votes semblent apaisés, ayant le plus souvent lieu sans débat. A Marseille, l'atmosphère est tout autre, les délégués discutent beaucoup, débattent (y compris lors de tous les temps informels), et ne sont manifestement pas toujours d'accord. L'enjeu est bien évidemment différent : si le changement de secrétaire général est un moment important pour une organisation syndicale, c'est une passation prévue de longue date et donc préparée et négociée en amont. Le congrès de Marseille est provoqué par une double actualité syndicale (le mouvement social en cours dans la police, marqué par la manifestation de novembre 2008 ; et le choix fait par l'UNSA-Police de quitter l'UNSA), et donc forcément un peu précipité, même si les négociations et discussions en amont ont été nombreuses.

Nous avons eu l'occasion d'assister à plusieurs congrès majeurs de l'UNSA-Police ; d'Unité-Police puis d'Unité-SGP-Police – FO. Ces temps forts de la vie des organisations syndicales sont de précieux outils d'analyse : ils permettent au chercheur de voir et de comprendre des choses inaccessibles par ailleurs. Au-delà des « faits », qui peuvent être en soit importants et significatifs, la participation aux congrès permet d'appréhender une ambiance générale, de saisir des scènes de vie du syndicalisme, mais surtout d'observer des relations sociales *en action*, en train de se construire. Ainsi, les congrès sont, la plupart du temps, largement préparés et négociés en amont, il n'y a donc pas vraiment de « surprise » dans les décisions finales ; l'intérêt ethnographique est néanmoins certain.

Nous avons fait le choix, dans cette sous-partie, de nous focaliser sur trois congrès qui nous semblent les plus significatifs : 1) celui de l'UNSA-Police à Marseille, en janvier 2009, qui marque la scission au sein du syndicat ; 2) celui de l'union syndicale Unité-SGP-Police – FO, à Gujan Mestras en septembre 2012, qui cristallise les difficultés de construction de l'union ; puis 3) celui du Syndicat Unique Unité-SGP-Police – FO, à

---

<sup>197</sup> *Ibid.*

Paris, en février 2013, qui marque la fin du processus d'union – fusion entre Unité-Police et le SGP.

Le style adopté pour rendre compte de ces congrès s'éloigne un peu du style académique : nous avons voulu rester proche des notes prises « sur le vif », afin de rendre compte au mieux de ce que nous avons vécu en tant qu'observateur ; tout en rendant le propos intelligible. A l'exception de certains discours formels, nous n'avons pas enregistré les congrès, il s'agit donc bien de « notes » prises par nos soins. Seuls les passages entre guillemets sont la retranscription exacte des propos entendus.

#### ▪ Le congrès de Marseille.

En janvier 2009, un congrès extraordinaire est convoqué à Marseille par le bureau national de l'UNSA-Police qui souhaite donner une légitimité plus large aux décisions prises par l'exécutif national en vue d'un rapprochement avec le SGP et la confédération Force Ouvrière. Le bureau n'est toutefois pas unanime, ce qui entraîne un certain nombre de tensions. Les partisans d'un maintien dans l'UNSA ne se présentent toutefois pas au congrès de Marseille, contestant sa légitimité.

Henri Martini présente, dès son discours introductif, les enjeux de ce congrès extraordinaire : il l'inscrit tout d'abord dans un cadre général, se réfère à la crise sociale, aux luttes des salariés, au libéralisme... Il en vient ensuite aux sujets plus particulièrement policiers, en particulier les accords signés par Alliance qu'il qualifie de « mauvais » et « dangereux ». Il lance un appel à la mobilisation, mais justifie également les tentatives de dialogue, même si elles ont jusqu'alors conduit à un échec. Il évoque ensuite les « déboires » avec l'UNSA : le moment est venu de démissionner. Il annonce pour finir la venue, le lendemain, de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière, et de Nicolas Comte, secrétaire général du SGP.

*Extraits du discours d'Henri Martini :*

*« Sur le plan politique, les choix sont très simples. Etre à l'UNSA demain, c'est accepter la CGC-CFE, et par extension, ceux-là même qui sont nos adversaires de toujours. Il n'y a pas d'autre logique, pas d'autre voie, ceux qui prétendaient le contraire hier ne se cachent plus à présent. Ce sont plutôt les méthodes pour parvenir à leurs fins qui doivent nous interpeler. J'avoue humblement que je ne les savais pas capables de tant de bassesse, de tant*

*de démonstration de haine. Comment se renier autant ? Ces paroles, des impostures, les grandes déclarations, que des impostures... Vous le savez bien, je parle de ceux qui ont toujours vécu aux crochets de notre syndicat, ou encore de ceux dont plus personne ne parle ou ne voudrait entendre parler, qui tentent aujourd'hui le hold-up syndical du siècle. L'exécutif national prend des décisions, pas de problème, on l'expulse. Le juge demande implicitement à ce que le congrès se prononce, pas de problème, on désigne un nouveau bureau national. Et on communique avec le soutien gratuit du syndicat Alliance qui se fait un malin plaisir de relayer leurs écrits. Je n'irai pas plus loin dans la description tant il est vrai que le temps consacré à se défendre n'est pas employé ailleurs. J'ajouterai simplement que la boucle est bouclée. Je dirai que dans cette affaire, je ne lâcherai rien. Ni maintenant, ni demain, ni plus tard.*

*Mes amis, le moment est venu de démissionner, nous avons assez perdu de temps, assez perdu d'énergie, c'est la justice qui tranchera. Quel que soit le verdict, mais notre avocat le dira mieux que moi, rien ni personne ne prendra les droits et les intérêts de notre syndicat. Il est temps de partir et de se tourner vers autre chose. Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière, sera ce soir parmi nous avec le secrétaire général du SGP. Demain, vous aurez tout le loisir de lui poser des questions utiles et de mesurer son envie de nous accueillir. Je voudrais cependant préciser certains points. Ceux qui éventuellement me reprocheraient de ne pas aller assez vite dans la phase de rapprochement n'avaient sans doute pas compris le 17 novembre 2008, à Lyon, qu'il nous fallait sortir de l'UNSA à ce moment là, comme je le réclamais. Je ne fais de reproches à personne. Sans doute n'ai-je pas assez convaincu. Mais ceux qui me reprocheraient aujourd'hui de ne pas aller assez vite, alors ceux-là n'auraient pas compris non plus le sens de ma démarche lors de mon élection au congrès de février 2008. Quand j'ai promis de démocratiser le système interne et d'accentuer la déconcentration des moyens du syndicat, je dois faire comprendre que ce système doit être transposé dans notre futur rassemblement. Il ne s'agit pas d'aller se vendre, pas plus que de se faire désirer. Vous m'aviez sans doute légitimement pressé, et moi je vous dis que le temps est venu pour la participation des représentants de la base. Que n'aurais-je entendu si j'avais forcé le rythme, si un accord exclusivement négocié par le haut était brusquement survenu. Et bien non, ce n'est pas ma conception. Et je souhaite que ce mariage soit pleinement consenti, pleinement voulu. [...] Je le rappelle, même sans l'UNSA nous remplissons seuls les conditions de la représentativité. Notre mariage est utile, car plus rien ne se passe, et ne se passera demain sans*

*l'encadrement d'une force confédérale représentative. La réforme de l'Etat va tout bouleverser. Elle met en place le futur majoritaire, qui est à lui seul une révolution. La disparition probable de certains organismes paritaires rebattra les cartes politiques au plus près des régions. Les arguments politiques plaident donc à 100% pour ce rassemblement. Restent les conditions de ce rassemblement.*

*Aller à Force Ouvrière, c'est un acte fort, c'est un acte politique pleinement consenti. Reformuler un partenariat avec le SGP, et même si chaque jour nous constatons nos convergences, même si notre passé ne nous pose aucun problème de conscience, c'est aussi garantir l'avenir. Cet avenir sera garanti par la création d'un syndicat unique, dont nous devons aussi poser les bases dès à présent. [...] Ceux qui veulent l'unité immédiate, doivent appeler maintenant de leurs vœux la garantie d'éviter toute surprise par la suite. Nous avons bataillé pour former le syndicat unique de l'UNSA-police. Nous devons sans prétention transposer notre système à cet avenir qui surviendra après [les élections professionnelles]. Un appareil entièrement démocratique, nos spécificités structurelles conservées, non par sectarisme, mais pour l'efficacité. Un maillage géographique affiné, correspondant à la réforme de l'Etat, mais préservant les particularismes. Comment pourrions-nous demain nous priver de ce qui est la force de notre syndicalisme en ne reportant pas une organisation et un fonctionnement qui a fait ses preuves ? Sur ces points principaux, je sais que le SGP national est globalement en accord avec ces principes. Il ne nous reste donc plus qu'à les écrire, et moi je veux que ce soit une commission nationale interne à notre syndicat qui le fasse. C'est aussi simple que cela. Personne ne détient seul les solutions. Ceux qui l'ont pensé ou cru ont mené notre syndicalisme de scission en scission. J'ai confiance en l'avenir, je vous demande de partager ensemble la chance qui s'offre à nous de nouveau. Sans anticiper les débats et votes, si nous avons réuni le congrès interne comme le réclame implicitement le juge de Bobigny, je m'engage à tout mettre en œuvre pour que notre rassemblement soit effectif rapidement. Pour garantir l'avenir, il faudra, mes chers camarades, faire auparavant le plein de voix. Tout le monde attend le résultat de ce congrès, nos amis comme nos ennemis, et la justice aussi. Alors débattiez et votez en pleine conscience de vos actes. Vous l'aurez compris, rien ne serait pire que l'ambiguïté. J'affirme ici ma détermination et réclame votre aide. Tout à l'heure, le choix qui s'offre à vous ne comporte pas de demi mesure. Je suis certain que nous avons tant de belles choses à construire ensemble. Merci pour votre écoute, et place aux travaux ».*

Immédiatement après l'introduction du congrès par le secrétaire général, le président du congrès demande un passage au vote pour ratifier les décisions prises par le Conseil national les 19 juin, 26 septembre et 17 novembre 2008. Il s'agit, pour l'essentiel, de confirmer la démission de l'UNSA et d'acter le changement de nom de l'organisation qui devient « UNSA-Police – le syndicat unique »<sup>198</sup>. Après une certaine confusion due notamment à la mise en place du « bureau de vote » (contrôle des mandats et des procurations, distribution des cartons de vote...), la confirmation des décisions du Conseil National est votée à l'unanimité. Pour la démission de l'UNSA, c'est l'unanimité moins une abstention, qui suscite de nombreux commentaires. Un délégué intervient pour signaler qu'il a refusé de prendre part au vote. La discussion avec le président du congrès est un peu vive, il semble qu'ils aient déjà discuté de ce sujet.

Un membre du bureau national intervient alors pour un point « pratique » : il rappelle que les délégués doivent désormais employer systématiquement le nouveau logo et ajouter « le syndicat unique » derrière chaque mention de l'UNSA-Police. Il faut également se débarrasser de tous les éléments de communication « UNSA ». Ce point semble particulièrement important : la bataille juridique est engagée avec l'UNSA, il ne faut pas leur donner des arguments supplémentaires à faire valoir en justice.

Le lendemain, la journée de congrès est en grande partie consacrée à la future adhésion à Force Ouvrière et aux actions communes menées avec le SGP. La tribune reflète ces préoccupations : en plus du président du congrès, du secrétaire général, et de deux secrétaires nationaux, Jean-Claude Mailly, secrétaire général confédéral de Force Ouvrière et Nicolas Comte, Secrétaire Général du SGP-FO font face aux congressistes. Henri Martini fait une intervention introductive assez courte, largement portée sur l'unité d'action. Il fait un lien à la fois avec le SGP et avec Force Ouvrière et affirme sa volonté d'avancer vite. Nicolas Comte intervient ensuite, expliquant qu'il considère vivre « *des heures historiques pour le syndicalisme policier* », mais aussi pour le syndicalisme en général. Mais il n'est pas question de refaire la FASP : il y a la volonté, partagée de part et d'autre, de construire un

---

<sup>198</sup> Bien qu'ayant quitté l'UNSA, le syndicat conserve alors son appellation « UNSA-Police – le syndicat unique ». La situation est particulièrement confuse : quelques cadres syndicaux ont choisi de maintenir leur affiliation à l'UNSA et revendiquent l'usage exclusif du nom « UNSA-Police ». Pendant quelques mois, deux syndicats cohabitent donc : « UNSA-Police – le syndicat unique », composé de ceux qui ont choisi de quitter l'UNSA ; et « UNSA-Police », parfois auto-qualifié de « canal historique », composé de ceux qui ont préféré maintenir leur affiliation à l'UNSA.

syndicat unique, et non une union syndicale, mais également une volonté d'indépendance absolue vis-à-vis des partis politiques. Le syndicat à construire sera un syndicat de métier : ni corporatiste ni idéologique.

C'est ensuite Jean-Claude Mailly qui prend la parole, manifestement attendu par de nombreux participants qui ne savent pas trop quoi penser : malgré des discussions entamées depuis plusieurs mois, « Force Ouvrière » est encore une étiquette qui inquiète, voire qui fait peur, véhiculant de nombreux préjugés. Jean-Claude Mailly se livre à une présentation de Force Ouvrière très pédagogique : il présente Force Ouvrière comme une confédération réunissant salariés du public et du privé, retraités et chômeurs, présente sur tout le territoire, avec 102 Unions Départementales et 32 fédérations (dont le SGP). Il insiste sur le fait qu'à Force Ouvrière, « *l'indépendance n'est pas qu'un mot* » et rappelle les circonstances de la création de la confédération, en particulier le refus de la mainmise du PCF sur la CGT. Il insiste sur la défense du service public en général, dont les policiers font partie. Il est largement applaudi par l'audience policière, manifestement satisfaite de ce qu'elle vient d'entendre.

La parole est alors donnée à la salle, le président du congrès expliquant que le bureau national a voulu ce congrès comme un temps d'échange, pour répondre à *toutes* les questions. Les membres de la tribune se chargent de répartir et de gérer les temps de parole. Les questions s'adressent essentiellement à Jean-Claude Mailly, mais aussi pour certaines à Nicolas Comte : demande de positionnement sur la gendarmerie ; question sur un rapprochement entre Force Ouvrière et une autre confédération ; sur la position du SGP sur les Adjoints De Sécurité ; sur ce que peut apporter FO à l'UNSA-police... D'autres délégués font part de leur inquiétude pour la période à venir, qui sera nécessairement une période transitoire. En particulier, la question du porte-parole, ou de « l'interlocuteur des médias » revient à plusieurs reprises. Jean-Claude Mailly est également interrogé sur des aspects très concrets du fonctionnement de Force Ouvrière : quelle place demain aux membres du SGP et de l'UNSA-Police SU dans les Unions Départementales ? Quel fonctionnement dans les DOM ? Quelle analyse des accords fonction publique signés le 10 avril 2008 par la CGT (et non par FO) ? Comment fonctionne Force Ouvrière ? Et surtout combien ça coûte ?<sup>199</sup>.

---

<sup>199</sup> Au moment précis où la question sur le coût de l'adhésion est posée, une latte de l'estrade sur laquelle le bureau du congrès est installé cède, et Jean-Claude Mailly tombe de sa chaise (sans gravité) ! Ce qui met fin à l'échange. Plusieurs congressistes rient et font remarquer que ça lui permet de ne pas répondre à la question...



Ce temps d'échange est particulièrement vivant, les congressistes interpellent largement les membres de la tribune, qu'ils soient de l'UNSA-Police SU, du SGP-FO ou de Force Ouvrière. Les discussions se poursuivent pendant près de deux heures, mais il s'agit davantage de questions-réponses que d'un réel débat : on échange alors plus des informations (sur le fonctionnement de la confédération, sur les possibilités de travail en commun, sur les positions des uns et des autres) que des idées contradictoires. Le congrès s'achève finalement par un « moment de convivialité », repas auquel sont invités tous les participants.

\*\*\*

Comme prévu, l'UNSA-Police SU devient Unité-Police en avril 2009. Ce « tout nouveau »<sup>200</sup> syndicat et le SGP souhaitent créer, à terme, un nouveau syndicat unique, adhérent à Force Ouvrière. En juin 2009, une union syndicale est donc créée à l'occasion du congrès de Villejuif, structure intermédiaire dans laquelle les deux syndicats sont censés se fondre avant leur transformation en syndicat unique. Nicolas Comte, alors secrétaire général du SGP-FO, prend la direction de l'Union Syndicale. Le 1<sup>er</sup> juin 2010, c'est cette fois le syndicat unique Unité-SGP-Police – FO qui est fondé. A compter de juin 2010, quatre structures cohabitent donc, non sans une certaine confusion pour les observateurs (journalistes en particulier) comme pour les policiers : 1) le SGP-FO ; 2) Unité-Police ; 3) l'Union Syndicale Unité-Police – SGP-FO (à laquelle sont adhérents le SGP-FO et Unité-Police) ; et 4) le Syndicat Unique Unité-SGP-Police – FO, structure qui a vocation à « survivre » aux trois autres.

Les changements de noms successifs des organisations, la création de l'union, puis du syndicat unique, avec toujours des noms proches, voire semblables, ont des conséquences très concrètes : il faut à chaque fois changer les supports de communication (site internet, cartes de visite, drapeaux, affiches, etc.), les panneaux d'affichage dans les services de police, expliquer les évolutions aux militants et aux adhérents... Ces modifications posent aussi un certain nombre de problèmes, notamment en terme de visibilité et de référencement sur Internet : les recherches « Unité police » renvoient très régulièrement à des unités particulières de police, ou aux sites des préfectures ou des services de police... Le syndicat et

---

<sup>200</sup> La nouveauté du syndicat Unité-Police est toute relative tant sa création s'inscrit dans la continuité de l'UNSA-Police.

l'union syndicale sont donc, pendant un temps, peu visibles et peu accessibles ; ce qui n'empêche pas l'Union de remporter les élections professionnelles de 2010.

	2010
Union Unité-Police – SGP-FO	47,78 %
UNSA-Police	9,72 %
Alliance Police Nationale	37,61 %
FPIP	3,37 %
CFTC (Action Police)	0,56 %
CFDT-Police	0,38 %
CGT	0,58 %

*Tableau 5 – Résultat des élections professionnelles en Commission Administrative Paritaire Nationale – Police Nationale, 2010.*

Si, malgré les difficultés matérielles, tout semblait alors bien engagé pour cette union syndicale, les choses se compliquent au point de retarder considérablement la concrétisation du nouveau syndicat unique Unité-SGP-Police – FO (qui devait se traduire par la dissolution des autres structures) : les deux organisations membres de l'Union, le SGP-FO et Unité-Police ont certes une histoire commune, mais elles ont aussi des logiques et des pratiques différentes. Des tensions personnelles s'installent rapidement entre les deux directions pour aboutir à une situation de crise<sup>201</sup>. Au-delà des questions de personnes, manifestation significatives, des problèmes organisationnels très concrets apparaissent : les bureaux départementaux et régionaux ont dû se rapprocher et fusionner pour éviter les doublons. Si dans certaines régions le travail en commun se passe bien, dans d'autres les enjeux sont plus forts : certains doivent abandonner des responsabilités, des temps de détachements doivent être de nouveau répartis... C'est une logique d'économie d'échelle qui se met en place : là où il y avait un responsable pour chaque structure, il ne peut en rester qu'un dans le nouveau syndicat unifié. On comprend alors qu'en plus des divergences de fond, les efforts à fournir sont réels et peuvent exacerber les tensions. Cette situation conduit à quelques démissions, exclusions ou départs, notamment vers l'UNSA-Police, mais qui restent numériquement marginaux.

Ces difficultés se traduisent, au niveau du bureau national, par un conflit ouvert entre les secrétaires généraux du SGP-FO et d'Unité-Police, qui atteint son paroxysme à l'été 2012. Les deux dirigeants syndicaux communiquent alors largement par courriers recommandés avec

---

<sup>201</sup> Là encore, la presse relaye ces conflits. Voir l'article de fond de *Ouest France* du 2 novembre 2012 : « Police. Crise ouverte au sein du syndicalisme policier ».

accusés de réception ou via des intermédiaires. Des « fuites » ont lieu, et une part importante des courriers et échanges sont diffusés sur internet. Cette stratégie de publicisation du conflit est justifiée, par ses auteurs, par une volonté de transparence ; mais c'est aussi un moyen d'établir le rapport de force entre les deux organisations, de « marquer des points » auprès des adhérents et collègues. Chaque « camp » accuse l'autre de médiatiser le conflit, se renvoyant dos à dos, sans réelle perspective de sortie de crise. Les communications internes et courriers aux adhérents sont nombreux, et parfois confus du fait de la multiplicité des rôles de chaque protagoniste : postes au sein du syndicat (Unité-Police ou SGP-FO) ; au sein de l'Union syndicale ; de la fédération ; du syndicat unique... Les syndicats membres de l'Union remontent chacun de leur côté un site internet, développent leurs propres outils de communication, et le SGP-FO choisi même de ré-imprimer des bulletins d'adhésion. Ces différents éléments contribuent au rapport de force entre les deux organisations, chacun cherchant à démontrer qu'il est prêt à aller jusqu'à une éventuelle scission en s'y préparant au mieux.

Au cœur du conflit, le congrès extraordinaire d'Unité-SGP-Police – FO, convoqué à l'initiative d'Unité-Police à Gujan Mestras, en septembre 2012, fige les positions des différentes composantes syndicales. Sur la forme, le SGP-FO s'est opposé à la tenue de ce congrès, arguant que les points portés à l'ordre du jour auraient dû être réglés à l'occasion du congrès national *ordinaire* prévu à mi-mandat (soit quelques mois plus tard). Nicolas Comte explique clairement cette position en s'adressant à l'ensemble des adhérents Unité-SGP-Police – FO :

*« Cher collègue, je ne pratiquerai pas la langue de bois et j'affirme clairement ma position mûrement réfléchie : nous devons annuler le congrès extraordinaire du 24 septembre prochain et préparer sereinement un congrès de mi-mandat après avoir procédé à des élections dans chaque service, chaque département, chaque région »<sup>202</sup>.*

Malgré les oppositions, le congrès de Gujan Mestras a finalement lieu. L'observation de ce moment central dans la vie syndicale permet notamment de comprendre que les tensions sont certes importantes entre les deux syndicats membres de l'Union, mais qu'elles sont également vives au sein de chacune de ces organisations.

---

<sup>202</sup> Extrait d'un « courrier d'information du secrétaire général [Nicolas Comte] » adressé à tous les adhérents Unité-SGP-Police FO, en date du 27 août 2012.

## ▪ Le Congrès de Gujan Mestras

Avant le congrès, toutes les options sont possibles, même les plus improbables ne sont plus écartées si simplement : explosion de l'Union, départ du SGP-FO, accord entre Unité-Police et une autre confédération...

- Le SGP est en minorité et représente, selon la convention qui lie les deux organisations, environ 30% des forces syndicales. Malgré cette position de faiblesse numérique, le SGP bénéficie encore d'une aura forte dans la police : 1<sup>er</sup> syndicat historique, créé avant guerre, avec un rôle important dans la résistance (un militant me raconte notamment que ce sont des militants du SGP qui ont conduit Yvonne de Gaulle à Londres et ont été décorés par le général pour ça), organisation décorée de la légion d'honneur, implantation très forte en région parisienne...
- Unité Police, à l'inverse dispose d'une solide base d'adhérents, environ deux fois plus nombreux que ceux du SGP mais souffre d'un manque de (re)connaissance dans le milieu policier. L'organisation est récente (créée en 2009) et même si elle revendique l'héritage de l'UNSA-Police, de la FASP et du SNPT, elle est beaucoup plus jeune que le SGP.

Un départ (ou une exclusion) du SGP-FO de l'Union aurait des conséquences lourdes et symboliquement difficiles : des délégués discutant entre eux expliquent que pour les collègues, l'Union est actée, qu'il y aurait une incompréhension énorme si Unité Police et le SGP-FO se représentaient séparément. Le rapport de force est donc compliqué et les enjeux sont multiples, à la fois pour les personnes et pour l'organisation...

Sur place, la tension est palpable : la suspicion semble généralisée, tout le monde parle à voix basse, semblant craindre que sa conversation soit surprise par les mauvaises personnes. L'organisation du congrès contribue à peser sur cette ambiance déjà lourde. Les premiers instants du congrès, le mardi 25 septembre 2012, sont à ce titre révélateurs des frustrations subies :

*« Il pleut des cordes et il fait froid. A l'arrivée devant la salle du congrès, les portes sont fermées. Tout le monde essaye de se mettre à l'abri sous le minuscule porche de la salle, mais il n'y a de la place que pour, au plus, une trentaine de personnes entassées. Les autres se serrent sous les parapluies,*

*sous les arbres... Au bout de quelques minutes, les portes s'ouvrent, mais au lieu de laisser tout le monde rentrer, une femme (je l'identifie comme l'une des secrétaires administratives de l'union, sans certitude) accompagnée du délégué régional de la région d'accueil commence un appel des participants, pointant chaque personne appelée et ne laissant rentrer que les « statutaires », c'est à dire les délégués disposant de mandats de vote pour un congrès extraordinaire. Ça dure une éternité, surtout avec cette météo particulièrement désagréable pour une longue attente extérieure. L'appel est fait région par région (de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>e</sup>, puis les zones CRS). Une cinquantaine de personnes environ sont venues à ce congrès sans être « statutaire » : quelques adjoints départementaux, des délégués de services, des militants siégeant dans certaines commissions... Certains viennent de très loin (les représentants des DOMs en particulier) et râlent de plus en plus. On m'explique que « aujourd'hui, rien n'est dû au hasard ! rien n'est fait par hasard... ». Des échanges et allers-retours entre les personnes à l'accueil et la salle se multiplient pour tous les cas litigieux. Après plus d'une heure d'attente, un homme vient annoncer que tout le monde pourra finalement rentrer. « Tout ça pour ça » disent certains, avec qui j'ai tendance à être d'accord. Je suis frigorifié et bien humide, et je ne suis pas le seul... Une fois entrés, nous sommes un petite cinquantaine debout (on m'explique qu'« ils » [les organisateurs] ont prévu 250 places assises alors qu'il y a 241 délégués). On trouve quelques chaises supplémentaires sorties d'une réserve de la salle »<sup>203</sup>.*

La tension est également importante à l'intérieur. Le bureau du congrès est présidé par Michel<sup>204</sup>, membre du bureau national et proche d'Henri Martini. Il évoque dès le début un litige sur « la légitimité de la présidence du bureau de vote » qui devra être réglé par la suite. Il procède à l'appel nominatif de chaque délégué et deux objections sont soulevées au moment de l'appel, l'une sur un délégué qui n'aurait pas adhéré, l'autre sur une procuration. L'attention des participants à ces éléments, qui relevaient du détail dans les congrès précédents, révèle l'importance de ce moment de la vie syndicale, et de l'enjeu que cela représente pour les syndicalistes présents : chaque voix compte, chaque détail est examiné avec attention de part et d'autre. La première journée du congrès est en effet consacrée presque exclusivement à l'organisation, au décompte des mandats, à l'examen des cas

---

<sup>203</sup> Notes de terrain.

<sup>204</sup> Comme pour les entretiens, les prénoms ont été changés, à l'exception de ceux des secrétaires généraux.

litigieux et à la mise en place des instances du congrès (notamment les bureaux de vote). Ces longues et laborieuses discussions sont révélatrices, une nouvelle fois, des tensions que ce congrès met en lumière au sein de l'Union syndicale, non seulement entre le SGP-FO et Unité-Police, mais également au sein de ces organisations. L'ambiance générale est toutefois difficile à cerner tant les enjeux de ce congrès ne sont pas les mêmes pour tous les participants : il y a clairement des tensions fortes, voire très fortes pour certains, tandis que d'autres sont dans une optique nettement plus festive et détendue.

Les questions de fond, et notamment l'examen des propositions de réformes des statuts, ne débutent qu'au second jour du congrès, le mercredi 26 septembre 2012. Là encore, la forme que prennent les débats est tout aussi intéressante que le fond des propositions : les deux projets (celui porté par Unité-Police et celui défendu par le SGP-FO) ne sont pas si éloignés l'un de l'autre que ce que les discussions pourraient laisser penser. L'essentiel du désaccord se concentre autour des modalités d'élection du secrétaire général : Unité-Police propose que le Congrès élise une équipe et approuve un projet, mais que ce soit la Commission Exécutive Nationale qui désigne le secrétaire général. Le SGP-FO est plutôt favorable à une élection directe : si le congrès choisit le projet, le congrès doit aussi nommer le secrétaire général qui portera ce projet et son équipe. Les congressistes sont appelés à se prononcer, à bulletin secret, sur ces deux propositions. La motion « Stadler » (du nom du rapporteur du projet) l'emporte par 63,67% des suffrages, contre 36,33% à la motion « Comte ».

\*\*\*

Le congrès de Gujan Mestras cristallise une partie des positions, mais il ne règle pas le fond du conflit entre les deux organisations et, surtout, entre les deux exécutifs. Ainsi, le SGP-FO continue ses démarches en vue d'une éventuelle scission (réactivation de sections syndicales autonomes, moyens de communication – site internet en particulier –, bulletins d'adhésion, démarche auprès de UD FO, etc.), l'objectif affiché étant de ne pas se retrouver complètement démuni en cas d'implosion de l'Union : le congrès SGP-FO convoqué en décembre 2012 à la suite de celui de Gujan Mestras est révélateur de cette stratégie syndicale, mais également des tensions qu'elle suscite. L'hypothèse d'un départ de l'Union est clairement formulée, mais le congrès mandate le bureau national pour poursuivre les négociations avec Unité-Police : ce n'est qu'en cas d'impasse que le SGP pourra alors quitter l'Union « sur décision du CEN ».

La confédération Force Ouvrière s'implique alors largement dans les négociations entre le SGP-FO et Unité-Police, endossant un rôle de médiateur<sup>205</sup>, pas tout à fait neutre. Force Ouvrière aurait en effet beaucoup à perdre en cas d'implosion de l'Union syndicale policière : quel que soit l'organisation qui resterait dans la confédération, l'autre partirait avec de nombreux adhérents et, donc, de nombreuses voix aux prochaines élections professionnelles. Numériquement, les policiers représentent un poids considérable à l'échelle de la confédération<sup>206</sup> et une opportunité d'asseoir la place de la confédération au niveau de la fonction publique d'Etat. Force Ouvrière a donc tout intérêt à obtenir une conciliation entre les deux syndicats policiers et à voir la fusion aboutir. C'est finalement en décembre 2012 que les deux exécutifs syndicaux s'accordent sur les modalités de fusion. Plus précisément, l'accord entre le SGP-FO et Unité-Police précise que le syndicat unique Unité-SGP-Police sera dissout, en même temps que l'Union syndicale, le SGP et Unité-Police ; et un nouveau syndicat portant le même nom sera immédiatement créé :

*« Considérant que la défense des intérêts matériels et moraux des gradés et gardiens de la paix de la Police nationale exige la solidarité et la cohésion sans failles, les 4 structures FO existantes : SGP-fo , Unité Police , Union SGP Unité Police fo et le syndicat Unité SGP Police décident de fusionner et de constituer un syndicat unifié »<sup>207</sup>.*

La confédération Force Ouvrière se porte alors garante du respect, par les parties, des différentes étapes prévues par le protocole, notamment la représentation de chaque syndicat dans les nouvelles instances à hauteur de 70% pour Unité-Police, 30% pour le SGP-FO :

*« Pour l'ensemble des instances nationales et leurs permanents (bureau national, conseil syndical) et jusqu'au prochain congrès statutaire ordinaire, leur composition devra respecter le rapport 70/30 (70 % Unité, 30 % SGP) »<sup>208</sup>.*

---

<sup>205</sup> En particulier Michelle Biaggi, chargée des négociations et présentée par Jean-Claude Mailly comme la « ministre de l'Intérieur de FO » lors du congrès de février 2013.

<sup>206</sup> Unité-Police et le SGP cumulent un peu plus de 30 000 adhérents. Les effectifs de la confédération Force Ouvrière sont estimés entre 300 000 et 500 000 adhérents.

<sup>207</sup> Protocole concernant la création du syndicat unifié FORCE OUVRIERE des gradés et gardiens de la paix de la police nationale, 18 décembre 2012.

<sup>208</sup> *Ibid.*

La fusion est finalement entérinée par un congrès extraordinaire les 13 et 14 février 2013. Ce congrès se déroule, de façon symbolique, au siège de la confédération Force Ouvrière, en présence de nombreux responsables confédéraux.

#### ▪ Le Congrès de Paris

Le Congrès Unité-SGP-Police FO des 13 et 14 février 2013, à Paris, au siège de Force Ouvrière, est convoqué suite à la médiation organisée par la confédération entre Unité-Police et le SGP-FO. Ce congrès a été très largement préparé et négocié, notamment par la signature, le 18 décembre 2012, d'un « Protocole concernant la création du syndicat unifié FORCE OUVRIERE des gradés et gardiens de la paix de la police nationale ».

Mercredi 13 février. Nous sommes au siège de la confédération, dans la salle Léon Jouhaux, 1<sup>er</sup> (et seul) président de Force Ouvrière. Il y a donc logiquement une décoration très confédérale dans la salle : grandes banderoles Force Ouvrière de chaque côté de la salle, drapeau (type flammes) « Solidaires contre l'austérité. FO » de chaque côté de la tribune. Trois drapeaux, plus petits, « Unité SGP Police Force Ouvrière » sont installés au dessus et de chaque côté de la tribune. [...] C'est Michelle Biaggi, secrétaire confédérale, qui préside la séance. Elle présente le bureau composé entre autres de 3 membres de Force Ouvrière qui aident pour le congrès (un juriste notamment). Elle fait un petit détour historique sur la confédération à l'attention des congressistes policiers, mais la salle est assez nettement dissipée. Elle rappelle le rôle de la police dans la confédération et en particulier dans l'obtention de la première place par Force Ouvrière dans la fonction publique d'Etat. D'où l'importance de ce congrès pour Force Ouvrière.

Si la plupart des problèmes organisationnels ont été réglés en amont de ce congrès, et notamment par le protocole de création du nouveau syndicat unifié, une certaine tension est perceptible, qui se traduit notamment par « l'applaudimètre », variable en fonction de la personne qui prend la parole : ainsi, pendant le discours de Nicolas Comte, c'est une moitié de la salle qui applaudit le plus, tandis que c'est l'autre moitié qui applaudit le plus franchement Henri Martini. Les discours des uns et des autres insistent tout de même sur l'unification des deux structures, sur la réussite d'une fusion difficile. Henri Martini affirme sa « satisfaction et sa fierté », il souligne le rôle important joué par la confédération dans les



négociations entre les deux syndicats et remercie les secrétaires confédéraux, sans les nommer. « Sur le fond, on est d'accord. Notre choix, c'est FO, pas la CGC ».

Le congrès doit ratifier les exécutifs nationaux qui ont déjà été largement discutés et négociés en amont. La présidente explique qu'il s'agit d'un système de liste bloquée, procédure peu courante mais utile dans des situations conflictuelles. Elle annonce la liste des titulaires SGP-FO puis Unité-Police en leur demandant de se signaler à la salle ; puis la composition du nouveau Bureau National. L'exécutif national est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions. Henri Martini, tout juste élu secrétaire général, prend la parole : « *nous pouvons être fiers de ce que nous faisons aujourd'hui. Nous avons réussi tous ensemble à unifier, à faire ce syndicat. Nous l'avons fait tous ensemble [il insiste sur le ensemble]. Je ne retiendrais que le positif. [...] On a fait cette unité au sein de FO. Être dans une grande confédération, c'est positif pour l'avenir, parce que en 2014, tout va changer. L'interpro, à travers FO, les policiers doivent y participer* ».

L'après-midi, l'assemblée est divisée en deux : Unité-Police tient son congrès dans une salle de la mairie du 14<sup>e</sup>, le SGP-FO reste dans la salle pour procéder à sa dissolution. Nicolas Comte prend la parole, visiblement ému :

*« Je ne vais pas faire long parce que ce n'est pas une partie de plaisir... [...] J'aurais aimé que le SGP fasse seul 51%, mais... ». Hommage aux militants d'Unité à qui on ne peut pas donner des leçons. Petit rappel historique de la venue à FO en 2000 où on annonçait la mort du SGP. « Aujourd'hui comme hier, le SGP ne disparaît pas, il se transforme ».*

Des militants dans la salle prennent alors la parole pour des interventions variées : certains font part de leur émotion, voire de leur tristesse pour la disparition du SGP « qui ne fêtera pas ses 90 ans... ». D'autres se projettent vers l'avenir, et insistent sur le respect à gagner pour arriver à travailler avec ceux qui viennent d'Unité-Police. Quelques-uns mettent l'accent sur des problèmes locaux et en appellent à l'arbitrage du nouvel exécutif national. Après ces échanges, Nicolas Comte reprend la parole :

*« Je vais essayer de répondre à chacun. [...] Ici, on ne coupe pas de tête. Pour le respect, on est d'accord. On ne pourra être forts qu'en rassemblant tout le monde, sinon on boira la tasse aux élections. Eux aussi ont dissout leur syndicat, il n'y a pas que le SGP. Il devra y avoir des compromis, des deux côtés et dans le respect de tout le monde. [...] Le nom et le logo du SGP ont été déposés, on ne nous les piquera pas. Si l'[Association du Syndicat Général*

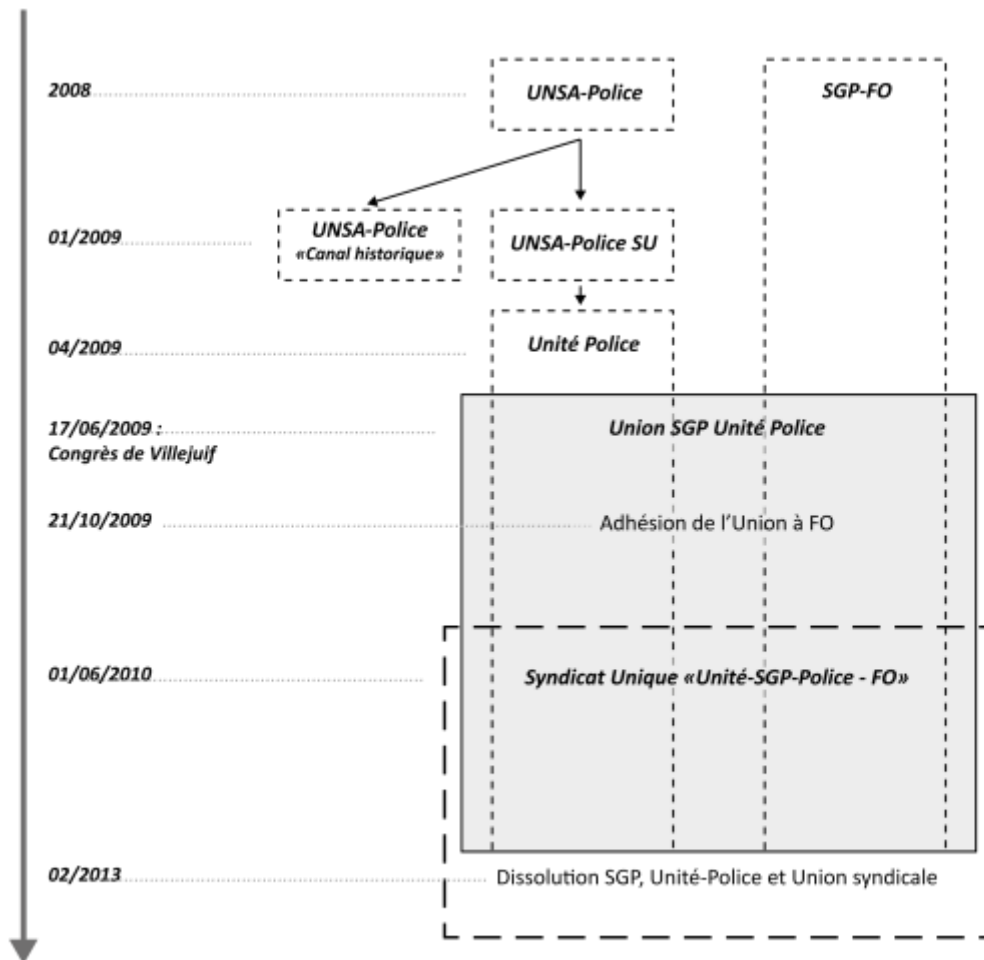
*de la Police] veut s'en servir, pas de soucis. Il faut être triste, mais pas désespéré. On va faire de grandes choses ! La vie militante ne doit pas s'arrêter, n'oublions pas la défense des collègues au quotidien. Je ne ferai pas de remerciements personnels, parce qu'on oublie toujours du monde et qu'on pleure à la fin ».*

Il conclut son intervention par la question du buste de Paul Rigail, fondateur du SGP qu'il propose de mettre dans le hall d'entrée du nouveau syndicat ; puis appelle au vote. La dissolution est adoptée, avec une abstention et trois voix contre. La symbolique de ce vote est importante : c'est la dissolution du plus vieux syndicat de police qui vient d'être validée. Les congressistes en sont conscients, personne n'applaudit. Les questions suivantes sont plus formelles et présentent moins d'enjeux. Nicolas Comte clôt finalement le dernier congrès du SGP-FO.

Jeudi 14 février. Le bureau de congrès change, Henri Martini et Nicolas Comte en prennent la tête, ils demandent à tous les élus du Bureau National du nouveau syndicat de venir en tribune. Le secrétaire général de la fédération des fonctionnaires de Force Ouvrière (Christian Grollier) est invité à la tribune, il prend la parole pour un petit discours. Jean-Claude Mailly entre discrètement dans la salle, mais Henri Martini le remarque et demande à l'assemblée de le saluer, il est largement applaudi, puis prend la parole : « *Mes chers camarades, vous avez bien travaillé hier et ces dernières semaines. [...] Vous avez créé, ou recréé, le syndicat unifié. C'est un outil qui va être utile. C'est un outil attendu par l'ensemble des policiers, fait dans le cadre de Force Ouvrière* ». Il rappelle l'attachement de la confédération à la police nationale républicaine et insiste sur ce caractère républicain, central à Force Ouvrière. Il souligne également le soucis d'indépendance syndicale des policiers ; caractéristique qu'on retrouve largement à Force Ouvrière. « *La gestation a été un peu longue, mais ça a été utile. Il faut maintenant apprendre à parler FO première langue...* ». Son discours monte ensuite en généralité : il insiste sur le service public, le service *au* public ; critique la libéralisation à outrance et les effets néfastes de la RGPP ; puis cite Jean Jaurès : « quand les hommes ne peuvent pas changer les choses, ils changent les mots ». Il évoque les « camarades du privé » qui sont aussi confrontés à de graves problèmes et critique l'accord signé par « d'autres syndicats au service du patronat » avant d'appeler à la mobilisation le 5 mars pour le privé, en comptant sur « la solidarité du public. [...] C'est la force d'une confédération, ensemble on est plus forts ».

\*\*\*

L'opération qui paraissait simple pour FO s'est finalement transformée en un difficile rôle de médiateur entre deux structures qui voulaient préserver leurs intérêts, mais a aboutit à la création du syndicat unique Unité-SGP-Police – FO.



*Schéma 4 – Recomposition syndicale et création d'Unité-SGP-Police – FO  
(2008 – 2013)*

### 3. REDEFINITION DE L'AUTONOMIE ET INTEGRATION A FORCE OUVRIERE<sup>209</sup>

Après la stabilisation interne de février 2013, les élections professionnelles de décembre 2014 représentent un enjeu important pour établir la position du « nouveau » syndicat face à la concurrence. C'est aussi le moment de l'émergence, pour les policiers peu au fait de l'actualité syndicale, d'un nouvel acteur, discret jusqu'ici : la confédération. Nous l'avons dit, le rapport des policiers à Force Ouvrière (et aux acteurs syndicaux non-policiers dans leur ensemble) est plutôt distant ; mais les modifications des « règles du jeu électoral » de 2014 donnent pour la première fois un poids important aux confédérations : pour le Comité Technique Réseau Police Nationale (CTRPN) et les Comités Techniques de Proximité (CTP), les gardiens et gradés se retrouvent aux côtés de l'ensemble des personnels de la Police Nationale ; et pour le Comité Technique Ministériel (CTM), de l'ensemble des personnels du Ministère de l'Intérieur. La coordination entre les syndicats est donc nécessaire, et prend corps dans la Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur (FSMI). Mais même au-delà de cette fédération, la confédération marque son empreinte sur la campagne, de manière diffuse mais certaine.

La FSMI est une structure récente, créée pour ces élections professionnelles, et qui ne prend que difficilement corps auprès des syndicalistes. Les permanents eux-mêmes ne sont pas très familiers avec cette structure, dont seuls quelques syndicats sont clairement identifiés (essentiellement le SNIPAT et l'Union des Officiers FO, dans la mesure où les personnels que ces syndicats représentent sont des collègues de travail quotidien des fonctionnaires de police ; et dans une moindre mesure FO-Préfecture, connu pour être largement majoritaire). Numériquement, les policiers sont largement majoritaires dans la fédération, il n'y a donc que peu de négociations à entreprendre avec les syndicats partenaires, l'hégémonie sur la FSMI étant acquise à Unité-SGP-Police – FO. Des contacts ponctuels existent pourtant, sans être toujours très simples tant les logiques professionnelles et syndicales sont différentes entre les structures concernées. Nous avons par exemple assisté, au cours de nos observations, à des échanges tendus, voire conflictuels entre les délégués Unité-SGP-Police – FO et ceux du SNIPAT : les questions les plus corporatistes peuvent révéler des intérêts objectivement différents entre les deux organisations, notamment au sujet des recrutements. Dans un tract, le SNIPAT compare ainsi le coût (en l'occurrence le salaire) d'un

---

<sup>209</sup> Données issues de l'enquête réalisée pour le rapport précédent. PABION B., *Le syndicalisme policier. Etude des interactions entre les policiers, leurs syndicats et l'administration. L'exemple des élections professionnelles*, Article cité, pp 67-75.

administratif et d'un policier actif, laissant sous-entendre que le policier coûte plus cher et est moins efficace que l'agent administratif. Alliance Police Nationale n'a pas manqué de s'emparer de cette prise de position, en relayant le tract du SNIPAT auprès des policiers, accompagné d'un commentaire : « *Aujourd'hui, les policiers dans les bureaux les dérangent et demain... Cela sera les collègues qui leur feront face en maintien de l'ordre ???* ».

Si la FSMI n'est qu'une réalité difficile à appréhender pour la plupart des responsables régionaux et départementaux, rares sont les adhérents ou sympathisants à en avoir simplement entendu parler. L'enjeu est donc de taille pour les militants : c'est le sigle FSMI qui sera sur les bulletins de vote pour les Comités Techniques, il faut donc le faire connaître et l'associer de manière claire à Unité-SGP-Police – FO. Ainsi, à chaque passage d'un délégué, d'un adhérent ou d'un simple visiteur dans les bureaux du syndicat, les membres du bureau départemental en profitent pour faire de la pédagogie électorale en parlant de la FSMI ; et surtout en prenant soin de la différencier de la FASMI, la fédération UNSA, dont le sigle est particulièrement proche. De même, des « mémos vote » sont envoyés par courrier aux adhérents et distribués par les délégués dans les services ; et des sous-mains sont largement diffusés dans les services avec pour objectif principal de rendre visible la FSMI : dans ces supports de communication, le logo Unité-SGP-Police – FO est systématiquement accolé à celui de la FSMI, afin d'associer dans les esprits des policiers ces deux structures.

Par ailleurs, si au niveau national le paysage syndical est stabilisé, des mouvements locaux brouillent encore un peu plus les cartes : dans le Rhône par exemple, les anciens secrétaires départemental et régional ont quitté Unité-SGP-Police – FO pour l'UNSA-Police mi-2013. Ce sont des figures connues et reconnues des policiers du département : leur « retour » vers l'étiquette UNSA complique la position d'Unité-SGP-Police – FO, donnant l'impression que ce sont les militants de ce syndicat qui ont changé d'étiquette syndicale, avec un parcours chaotique, alors que leur trajectoire est celle de la majorité des anciens adhérents de l'UNSA-Police. Les concurrents syndicaux ne manquent bien évidemment pas de jouer sur cette ambiguïté... Il est donc essentiel, pour les militants Unité-SGP-Police – FO du Rhône d'adopter une position la plus claire possible, notamment en précisant leur affiliation confédérale à Force Ouvrière, et en affirmant la cohérence de leur position, qui est la même depuis quatre ans.

Toutefois, cette étiquette n'est pas toujours facile à porter, notamment vis-à-vis des policiers les moins familiers avec le monde syndical : les élections professionnelles sont le révélateur

d'une culture policière spécifique, ou, plus exactement, d'une *aculture* syndicale de la part des policiers. On constate, de fait, une méfiance, voire une hostilité envers cet univers, souvent peu connu. Les concurrents syndicaux jouent pleinement de cette confusion insistant sur l'assimilation Force Ouvrière – CGT – extrême gauche : Alliance Police Nationale par exemple fait presque systématiquement référence, dans ses tracts et affiches, au syndicat « Unité-SGP-Police **CGT-FO** », utilisant le nom complet de la confédération, ce qui est rarement fait dans les médias ou même les communications du syndicat. Dans certaines affiches, Alliance Police Nationale diffuse des photos de mobilisations de syndicalistes Force Ouvrière, notamment lors de confrontations avec les forces de l'ordre, pour appuyer l'idée que Force Ouvrière, en tant que confédération, défend des intérêts contraires à ceux des policiers. Alliance Police Nationale évoque dans ses communiqués « l'idéologie anti-police de Force Ouvrière » et, dans un tract du 28 novembre 2014, intitulé « demain, qui défendront-ils », va jusqu'à diffuser des extraits d'articles de presse (parfois assez anciens, remontant pour certains à 2009) dans lesquels des responsables ou des militants Force Ouvrière condamnent les violences policières, avec un bandeau présentant des photos d'affrontements entre des policiers et des syndicalistes... L'UNSA-Police fait de même, assimilant Force Ouvrière au mouvement ouvrier duquel elle cherche à se démarquer.



Affiches UNSA-Police (non datée, automne 2014) et Alliance Police Nationale du 2 février 2016

Pour quelques adhérents, manifestement peu nombreux et pour la plupart se revendiquant « de droite », l'affiliation à Force Ouvrière représente un coût symbolique important, mais pas insurmontable. En dehors de ces quelques cas particuliers, l'attitude des militants d'Unité-SGP-Police – FO face aux critiques peut être de deux ordres : certains choisissent de revendiquer cette identité ouvrière représentée par Force Ouvrière, en s'affirmant « ouvrier d'État » et, du même coup, en critiquant l'affiliation d'Alliance Police Nationale à une confédération de cadres : « *les cadres, ce sont les patrons, moi je suis gardien, pas patron, donc je vais pas dans un syndicat de patrons !* ». L'héritage familial est également parfois invoqué comme une justification : « *moi je suis fils et petit-fils d'ouvrier, et j'en ai pas honte !* ». En d'autres occasions, c'est la politisation supposée de Force Ouvrière qui est relativisée, voire niée. Plusieurs militants, délégués ou permanents rappellent ainsi régulièrement que Force Ouvrière est une confédération née du refus de l'alignement sur le Parti Communiste, et qu'il n'y a pas de politique dans ce syndicat.

En retour, les militants Unité-SGP-Police – FO n'hésitent pas à critiquer l'affiliation d'Alliance Police Nationale à la CFE-CGC, syndicat « de cadres », voire « de patrons » :

*« Entre Alliance ou le SGP, mon choix est fait. Etre policier c'est être ouvrier d'Etat. La CFE-CGC c'est pas fait pour moi, un ouvrier ça va pas à la CFE »<sup>210</sup>.*

De même, la « collaboration » avec la confédération Force Ouvrière peut être revendiquée et présentée comme une force pour les policiers d'Unité-SGP-Police – FO : réunions communes, visites des représentants de Force Ouvrière lors des temps forts du syndicat ; participation des policiers aux instances confédérales... Les interventions de Jean-Claude Mailly sont également relayées lorsqu'elles concernent la police nationale.

---

<sup>210</sup> Déclaration d'un délégué lors du congrès extraordinaire de Marseille, Janvier 2009.



**Jean-Claude MAILLY et UNITÉ SGP POLICE-FO**  
**Une réelle collaboration**



Le 23 janvier 2016, une délégation du bureau national composée d'Yves LEFEBVRE, Secrétaire Général, et de ses deux adjoints a été reçue par Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière.

Cette rencontre avait pour but de faire un point sur les difficultés actuelles rencontrées par les policiers.

Pendant près de deux heures, il a été débattu des propositions et orientations qui ont fait suite au mouvement initié par UNITÉ SGP POLICE - FO le 14 octobre dernier.

Jean-Claude MAILLY, très à l'écoute, nous a fait part de son total soutien à l'ensemble des policiers ainsi qu'à nos revendications et pourra compter sur la force de la Confédération Force Ouvrière.

**Une fédération porteuse d'espoir** IMPOSSIBLE  
**pour les policiers !**

La nécessité d'avoir une fédération forte, porteuse de projets pour les policiers et les personnels du Ministère de l'Intérieur, n'a pas échappé au Secrétaire Général de Force Ouvrière.



**UNITÉ SGP POLICE ET LA FSMI - FO**  
**AU CONGRÈS FO DE TOURS**



DU 2 AU 6 FÉVRIER 2015 SE TIENT LE 23<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE À TOURS.

Conduite par Henri MARTINI, Secrétaire Général, les délégations d'UNITÉ SGP POLICE et de la FSMI-FO ont participé aux travaux des commissions pour défendre les conditions de travail des grades et gardiens et de l'ensemble des personnels du Ministère de l'Intérieur.

C'est devant près de 3000 congressistes, qu'Henri MARTINI a affirmé la place de la FSMI-FO au sein de la confédération et a fait état des difficultés rencontrées par les agents du Ministère.

UNITÉ SGP POLICE ET LA FSMI - FO  
 deux forces incontournables au sein de Force Ouvrière et du Ministère de l'Intérieur



Affiches Unité-SGP-Police – FO du 11 janvier 2016 et du 2 avril 2015

**Lu pour Vous**  
**AFP**  
 Mailly (FO) : la violence des "casseurs" n'est "pas acceptable"

PARIS, 2 novembre 2014 (AFP) - Le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly, a affirmé dimanche que "les actes de violences" lors des manifestations à la mémoire de Rémi Fraisse "ne sont pas acceptables".

**La "police républicaine fait son travail", a-t-il dit.**

"Ces actes de violences ne sont pas acceptables, la police fait son travail, même si ce n'est pas toujours facile, et on a une police républicaine", a-t-il déclaré sur Europe 1.

Selon lui, "ces casseurs - il faut les appeler comme cela, il n'y a pas d'autres mots - ce qui les mobilisait, ce n'était pas la question du barrage" de Sivens (Tarn), où est mort Rémi Fraisse il y a une semaine. "Ils étaient là pour en découdre avec une agressivité vis-à-vis des forces de l'ordre", a ajouté M. Mailly.

Le secrétaire général de FO a estimé que la suspension du projet de construction du barrage de Sivens était une "sage décision".

**UN SEUL INTÉRÊT. L'INTÉRÊT COMMUN**  
**UNITÉ SGP POLICE**  
 FORCE OUVRIÈRE

Dimanche 2 novembre 2014

**Jean-Claude MAILLY**  
 présent au congrès  
**UNITÉ SGP POLICE FO**

**UNITÉ SGP POLICE**  
 FORCE OUVRIÈRE  
**CONGRÈS NATIONAL ORDINAIRE 2015**  
 8, 9 & 10 septembre - Montpellier

Dans une salle comble, ce sont plus de 300 militants qui ont acclamé le discours de **Jean-Claude MAILLY**, Secrétaire Général FO, venu soutenir et saluer Yves LEFEBVRE et le nouveau bureau national **UNITÉ SGP POLICE FO** !

**UNITÉ SGP** On ne lâche rien! **FSMI**  
**POLICE** www.unitesgppolice.com - 04/02/2015 **FÉDÉRATION DE SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
 FORCE OUVRIÈRE **FORCE OUVRIÈRE**

Affiches Unité-SGP-Police – FO du 2 novembre 2014 et du 10 septembre 2015



Ainsi, sans être complètement revendiquée, l’affiliation à Force Ouvrière est plutôt bien acceptée par les syndicalistes policiers : tous les éléments de communication sont marqués du logo de la confédération, des drapeaux et affiches FO sont présents dans les locaux départementaux, et Unité-SGP-Police – FO relaie régulièrement les informations confédérales, notamment les appels interprofessionnels à manifestation. Si les adhérents et militants sont rarement présents sur ces temps collectifs, les permanents font, quand ils le peuvent, le déplacement. De même, lorsque les responsables syndicaux du Rhône s’aperçoivent que Jean-Claude Mailly est à Lyon pour un meeting le jour de l’Assemblée Générale qu’ils organisent, ils l’invitent à prendre la parole devant les militants policiers, et réajustent leur communication, notamment en réimprimant des tracts appelant à participer à l’Assemblée Générale pour y inclure le nom et la photo du secrétaire général confédéral.

Mais d’une manière plus générale, en dehors des militants les plus investis, la confédération reste une réalité assez lointaine, peu concrète. Les permanents sont pourtant convaincus des retombées positives que peut avoir l’affiliation à une confédération représentative : le statut de syndicat majoritaire dans la fonction publique d’État est souvent rappelé, notamment pour justifier la capacité à négocier au-delà du statut policier.

Les élections de 2014 présentent des résultats contrastés, mais globalement décevants : on constate localement des progressions ou des résistances importantes, mais le score national est en baisse. Que ce soit au niveau de la CAPN ou du CTM, les résultats nationaux sont en baisse.

	CAPN 2014	CTM 2014
Unité-SGP-Police – FO / FSMI	39,8 %	32 %
UNSA-Police / FASMI	11,45 %	12,9 %
Alliance Police Nationale / CFE-CGC	41,4 %	33,8 %
CFDT		10,1 %

*Tableau 5 – Résultat des élections professionnelles en Commission Administrative Paritaire Nationale – Police Nationale et Comité Technique Ministériel – Ministère de l’Intérieur, 2014.*

### QUEL RAPPORT AU POLITIQUE ET A L'AUTONOMIE SYNDICALE AUJOURD'HUI

Tout au long de son histoire, le syndicalisme policier se revendique hors du champ politique et partisan. Cette importance de l'autonomie est affirmée dès les débats constitutifs de l'USNIPF en 1947-48, moins comme une doctrine en soi que comme une nécessité, un prérequis pour réaliser un syndicalisme unifié. Si certains syndicalistes que nous avons rencontrés assument une politisation de leurs positions, la plupart restent méfiants, voire hostiles au monde politique, qu'ils limitent souvent spontanément à l'univers partisan.

Olivier illustre bien cette position : « *Je ne dis pas qu'il n'y a pas de gens de gauche chez nous, mais à priori on n'a pas à être classés, notre action syndicale n'est pas commandée par des organisations politiques, bien au contraire, on veille à une totale indépendance et liberté vis-à-vis d'eux* »<sup>211</sup>. Le positionnement politique des membres du syndicat n'est pas interdit, ni même réprouvé, à condition que ça reste hors de l'organisation. A ce titre, la prise de position, en 2007, du secrétaire général de l'UNSA-Police en faveur de Ségolène Royal pour l'élection présidentielle a fait beaucoup de bruit au sein du syndicat, même si une large majorité était probablement d'accord avec lui. C'est ce qu'explique Nathan, responsable national UNSA-Police (qui a refusé le départ vers FO) :

*« C'est cette image qu'on veut donner, on veut une image de responsable apolitique [il insiste], que ça plaise ou que ça déplaise. [...] Avec Masanet... y'a 4 ans, on peut pas être secrétaire général d'une organisation et appeler à voter Ségolène Royal. Faut rester sérieux. [...] Bon, faut pas tout mélanger. Après, en tant que citoyen on peut faire ce qu'on veut, ça c'est autre chose »*<sup>212</sup>.

D'autres policiers que nous avons rencontrés insistent sur ce point à des degrés divers. Ilyes par exemple explique : « *nous, on est censés être apolitiques, donc attention, les organisations syndicales, on souhaite garder cette indépendance politique. C'est pas du tout*

---

<sup>211</sup> Entretien avec Olivier, responsable national UNSA-Police. Novembre 2008.

<sup>212</sup> Entretien avec Nathan, responsable national UNSA-Police. Août 2012.

le but de représenter une organisation politique »<sup>213</sup>. De manière plus franche, Frédéric cite directement le Parti Socialiste :

*« Aujourd’hui, entre une partie des politiques qui veulent maintenir le service public et puis les autres qui sont tellement libéraux qu’on veut externaliser une bonne partie de la fonction publique, il est clair qu’on a plus d’affinités pour les uns que pour les autres, mais ça veut pas dire qu’on est forcément liés ou qu’on est une courroie de transmission du PS »<sup>214</sup>.*

Nicolas Comte, secrétaire général du SGP-FO, puis secrétaire général de l’Union Unité-SGP-Police – FO raconte, sous forme d’anecdote, ses tentatives d’expliquer l’autonomie aux journalistes :

*« On m’avait invité dans une émission télé y’a quelques années, c’était avant les présidentielles de 2007, et puis la journaliste me rappelle et me dit : « ha oui mais finalement non [...], on a plutôt invité Bruno Beschizza, parce que vous comprenez on a des sociologues de gauche [sic], et donc on voulait un syndicaliste de droite plutôt qu’un syndicaliste de gauche ». Et je me souviens [...] avoir piqué une colère au téléphone en disant « mais comment vous pouvez me coller, m’enfermer, pourquoi vous dites que je suis syndicaliste de gauche ? » Alors elle me dit « - pourquoi, vous êtes à droite ? - Mais c’est pas le problème, ce serait la même chose, vous voulez inviter un syndicaliste policier, invitez un syndicaliste policier ! ». [...] Malheureusement les organisations syndicales ont souvent fait campagne pour des politiques. Que ce soit l’UNSA-Police en 2007, que ce soit Alliance en 2007, ils ont tous les deux fait campagne pour des candidats différents. [...] Et à l’époque d’ailleurs, quand j’avais des rendez-vous avec des journalistes, souvent ils me disaient « bon, l’UNSA est à gauche, Alliance est à droite ; vous, vous êtes où ? » Alors j’essaye de développer l’indépendance, et là on me regardait avec une forme de, « alors, vous roulez pour Bayrou ? » ! »<sup>215</sup>.*

Ces éléments de méfiance vis-à-vis du politique, et même du monde syndical sont partagés à la base, par les militants de terrain, comme le montre notamment l’entretien réalisé par

---

<sup>213</sup> Entretien avec Ilyes, délégué de service UNSA-Police. Décembre 2008.

<sup>214</sup> Entretien avec Frédéric, responsable national UNSA-Police. Avril 2008.

<sup>215</sup> Entretien avec Nicolas Comte, secrétaire général SGP-FO et Unité-SGP-Police – FO. Décembre 2012.

Karel Yon avec une adhérente du SGP-FO<sup>216</sup>. L'auteur explique que dans le cadre de la FASP, « *la distance politique se formule à l'époque sous le vocable de l'autonomie* » et l'adhésion du SGP à Force Ouvrière est dans un premier temps mal vécue par les militants policiers : « *la dépendance confédérale semble réveiller le spectre de la tutelle politique* »<sup>217</sup>, d'autant plus que, comme nous l'avons évoqué plus haut, Force Ouvrière est pour les policiers largement assimilée à la CGT et aux « *représentations négatives* » qui y sont liées, en particulier le lien, réel ou supposé, au PCF.

La conception de Vincent, responsable départemental UNSA-Police, puis Unité-SGP-Police – FO, est une bonne synthèse des différentes positions exprimées par les militants : il considère, en effet, qu'il n'est « *ni à gauche ni à droite. Mes convictions politiques ça me concerne moi, en tant qu'individu. Pour ce qui est des partis pris politiques, si j'avais voulu faire de la politique j'aurais fait de la politique. Au jour d'aujourd'hui c'est pas le cas, je fais pas de la politique, je fais du syndicalisme. [...] C'est tout ce qui m'intéresse* »<sup>218</sup>. Son opinion est claire, le positionnement partisan de son syndicat ne fait pas sens, le politique reste à l'extérieur de l'organisation, dans le cercle privé. On retrouve ici les enjeux de distinction entre le monde syndical et le monde politique que met en avant Karel Yon dans sa thèse<sup>219</sup> sur la confédération Force Ouvrière.

Il y a donc bien chez une partie des policiers, y compris chez les syndicalistes, une méfiance, voire une défiance vis-à-vis du politique, qui a conduit à ce choix assez largement respecté de l'autonomie syndicale, quel que soit le sens qu'on donne à ce terme au fil des ans : dans les années 1980, la FASP s'assume comme une confédération plutôt à gauche, proche du pouvoir socialiste, mais la crise de la fédération dans les années 1990 rappelle bien vite les policiers à l'ordre, et le choix de l'UNSA comme confédération de rattachement n'est pas dû au hasard. Malgré la proximité forte de cette jeune union syndicale avec le Parti Socialiste, cette affiliation permet d'éviter une dépendance à l'une des cinq grandes centrales

---

<sup>216</sup> YON K., « Engagement syndical et formes de socialisation à la politique : approche de la relation à la CGT-FO par une étude de cas », *Les mondes du travail*, n°6/2008, pp 63-76.

<sup>217</sup> *Ibid*, p. 67.

<sup>218</sup> Entretien avec Vincent, responsable départemental UNSA-police. Avril 2008.

<sup>219</sup> YON K., *Retour sur les rapports entre syndicalisme et politique : le cas de la CGT-FO. Opus cité.*

représentatives, considérées par les policiers, sur le terrain, comme plus dépendantes de la politique.

Le récent rattachement des héritiers de la FASP à Force Ouvrière est donc loin d'être anodin. Il signifie le renoncement, au moins symbolique, à la stratégie historique d'autonomie confédérale. Lorsque le SGP avait fait le choix d'adhérer à cette même confédération, les discussions avaient déjà été vives : Nicolas Comte, secrétaire général du SGP-FO de 2004 à 2013, raconte souvent, lors des congrès notamment, les difficultés qu'il a pu avoir à faire accepter ce sigle. « *Je me souviens en 2000, quand il a fallu mettre « Force Ouvrière » derrière « SGP » ! Il a fallu se battre pour ne pas avoir un texte blanc sur fond blanc tellement FO faisait peur !* »<sup>220</sup>.

Pourtant, Force Ouvrière adopte, au niveau confédéral, une stratégie qui permet aux fédérations de conserver un large degré d'autonomie : Karel Yon montre qu'à Force Ouvrière, « *la distance à la politique, associée à la valorisation du pluralisme interne, s'est trouvée [...] au fondement de la légitimité syndicale. Si la mise à distance de la politique n'apparaît plus aujourd'hui comme un discriminant dans le champ syndical, les militants de FO revendiquent une plus grande rigueur dans l'application de ce principe* »<sup>221</sup>. Michel Pigenet souligne également la diversité interne de Force Ouvrière en notant que « *le kaléidoscope confédéral défie les amateurs d'uniformité* »<sup>222</sup>. L'affiliation d'Unité-SGP-Police à Force Ouvrière garantit donc aux policiers la possibilité de conserver un syndicalisme qu'ils qualifient de « dépolitisé » : l'indépendance est réifiée comme principe qui garantit les liens du groupe, comme « *tautologie statutaire* »<sup>223</sup>. Le fédéralisme poussé est également une garantie d'indépendance, l'entité fédérée étant largement détachée de la confédération. L'exemple des locaux est parlant : « *à la différence de la CGT et de la CFDT, dont les fédérations sont regroupées avec leur confédération dans un même endroit, à FO, seules quelques organisations côtoient la direction confédérale, les autres étant dispersées dans Paris et sa région* »<sup>224</sup>. Ce fédéralisme a pour conséquence première un faible sentiment

---

<sup>220</sup> Notes de terrain. Congrès SGP du 16 novembre 2012.

<sup>221</sup> YON K., « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail. La production de sens confédérale à Force Ouvrière », *Politix*, Vo. 22, n°85/2009, p. 62.

<sup>222</sup> PIGENET M., « Force Ouvrière : une forteresse incontournable », *Article cité*, p 48. Voir aussi, à propos de la politique confédérale de Force Ouvrière : DREYFUS M., PIGENET M., (dir.), *Les Meuniers du social. Opus cité*.

<sup>223</sup> YON K., « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail », *article cité*, p 70.

<sup>224</sup> *Ibid*, p 61.

d'appartenance à la confédération : Karel Yon souligne que les instances confédérales sont faiblement appropriées par les militants syndicaux et sont plus considérées comme de simples espaces de coordination. Les actions syndicales communes sont peu nombreuses, souvent limitées aux journées de grèves interprofessionnelles et/ou unitaires. Le bouleversement pour les policiers est donc finalement minime, malgré quelques symboles parfois difficiles à faire passer. Il est à ce titre révélateur que Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO dise aux militants d'Unité-SGP-Police, lors du congrès constitutif du syndicat qu'« *il va falloir apprendre à parler FO 1<sup>ère</sup> langue* »<sup>225</sup>. Le décalage entre le vocabulaire utilisé par les militants policiers et ceux issus de la confédération est révélateur : passer de « *copains* » ou « *collègues* » à « *camarades* » laisse un certain nombre de policiers sceptiques...

L'importance historique et fondamentale donnée par les policiers à l'autonomie semble donc compatible avec l'adhésion à Force Ouvrière, au prix de quelques apprentissages et concessions symboliques. Mais l'essentiel est bien là : pas de réel assujettissement à la confédération, une marge de manœuvre importante, et, surtout, un discours qui tient le politique à l'écart.

Nous avons posé, dans ce rapport de recherche, les grandes étapes du syndicalisme policier depuis sa création jusqu'à aujourd'hui pour essayer de mieux comprendre les enjeux qui lui sont propres et les mutations qu'il a subies : d'abord aux origines, avec les hésitations sur la stratégie à adopter face aux fonctionnaires et au mouvement ouvrier ; puis après la seconde guerre mondiale, avec le refus de choisir entre la CGT et Force Ouvrière. Les années 1990 et 2000 ont vu se succéder les crises internes, les mutations, scissions, transformations. La forme que prend aujourd'hui le syndicat Unité-SGP-Police – FO a largement été influencée par cet héritage, mais également par des contraintes externes : la « loi Perben » de 1996, les accords de Bercy de 2008 puis loi relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique de 2010 ont encouragé les responsables syndicaux à s'engager plus encore dans la voie du rassemblement. Le rôle du ministère de l'Intérieur, difficile à évaluer, semble avoir été également conséquent dans le conflit entre Unité-Police et l'UNSA-Police par exemple,

---

<sup>225</sup> Notes de terrain. Congrès Unité-SGP-Police – FO, 14 février 2013.

interrogeant le rapport au politique sous un angle nouveau, qui mériterait une recherche plus approfondie :

*« C'est Hortefeux qui a sifflé la mi-temps et qui a obligé tout le monde à rentrer au bercail en disant, voilà, c'est une proposition, on coupe la poire en deux pour les dettes, on solde les comptes, et on retire tous nos plaintes. Et bien sûr, celui qui accepte pas, il subit la colère de Hortefeux sur le dos »<sup>226</sup>.*

La question de l'autonomie syndicale, entendue comme l'indépendance farouche face au politique, est au cœur de cette histoire syndicale. Nous voudrions pour finir souligner le caractère polysémique du terme « autonomie ». Ainsi, Jean-Claude Mailly écrit, dans le petit ouvrage *Qu'est-ce que Force Ouvrière* : « Pour toutes les questions et revendications de portée générale, [les syndicats membres] sont unis au sein de la confédération Force Ouvrière. Ainsi, ils tournent le dos délibérément au syndicalisme étriqué et corporatiste des syndicats autonomes »<sup>227</sup>. Jean-Claude Mailly parle d'un syndicalisme « libre et indépendant » mais rejette explicitement la référence à l'autonomie qui est connotée négativement. Il poursuit : « quant à la cogestion, nous estimons qu'elle intègre le syndicat dans les rouages décisionnels, remettant ainsi en cause l'indépendance syndicale. Or, les intérêts des salariés et des employeurs, qu'on le veuille ou non, ne sont pas les mêmes. [...] Avec l'État employeur, c'est la même chose : le syndicat agit pour la défense des salariés de l'État »<sup>228</sup>. C'est pourtant cette forme d'autonomie, explicitement rejetée par le secrétaire général de la confédération, que souhaitent exercer les syndicalistes policiers, très attachés à leurs prérogatives dans les différentes commissions. Cette contradiction pose donc la question de la compatibilité entre une doctrine d'autonomie fédérale forte et affirmée comme étant au cœur du fonctionnement de Force Ouvrière et un discours confédéral parfois en décalage avec les réalités des fédérations qui peuvent être plus proches d'un corporatisme en partie assumé.

---

<sup>226</sup> Entretien avec Nathan, responsable national UNSA-Police. Août 2012.

<sup>227</sup> MAILLY J-C., *Qu'est-ce que Force Ouvrière*, Paris, l'Archipel, 2008, p 76.

<sup>228</sup> *Ibid*, p 78.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages :

ARTIERES P., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *68 : une histoire collective, 1962-1981*, Paris, La Découverte, 2008.

AUBERT V., et al., *La forteresse enseignante : la Fédération de l'Education Nationale*, Paris, Fayard, 1985.

BERGÈS M., *Le syndicalisme policier en France (1880 – 1940)*, Paris, l'Harmattan, 1995.

BERLIÈRE J-M., *Le monde des polices en France*, Paris, Editions Complexe, 1996.

BERLIÈRE J-M., LÉVY R., *Histoire des polices en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

BÉTHOUX E. et Al., *Sociologie d'un syndicalisme catégoriel. La CFE-CGC ou la fin d'une exception ?*, Paris, Armand Colin, 2013.

BIDOUZE R., *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ? Le syndicalisme des origines à la scission de 1947-1948*, Paris, Editions sociales, 1979.

DIEU F. *Politiques publiques de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 1999.

DOBRY M., *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po., 2009 (3<sup>e</sup> édition).

DREYFUS, GAUTRON, ROBERT (dir.), *La naissance de Force Ouvrière. Autour de R. Bothereau*, Rennes, PUR, 2003.

DREYFUS M., PIGENET M., (dir.), *Les Meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

ERGAS J-P., *Du syndicalisme des gardiens de la paix*, mémoire, Institut d'Études Politiques, Paris, 1962.

ETHUIN N., YON K. (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Paris, Editions du Croquant, 2014.

FISCHER D., *Histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000.

GOBILLE B., *Mai 68*, Paris, La Découverte, 2008.

JOBARD F., *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La Découverte, 2002.

MATELLY J-H., MOUHANNA C., *Police, des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007.



MONJARDET D., *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris, La découverte, 1996.

MOURIAUX R., *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 2004.

MOURIAUX R., *Le syndicalisme en France*, Paris, PUF, 2009.

MULLER J-M., *Désobéir à Vichy. La résistance civile de fonctionnaires de police*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994.

PABION B., *Construction identitaire du syndicalisme policier. L'exemple de l'UNSA-Police*, Mémoire de Master 2, Université Lumière Lyon 2 – IEP de Lyon, 2009.

PABION B., *Le syndicalisme policier. Etude des interactions entre les policiers, leurs syndicats et l'administration. L'exemple des élections professionnelles*, Agence d'objectifs FO-IRES, avril 2015.

PIGENET M., DREYFUS M. (dir.), *Les Meuniers du social: Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2011.

SIWEK-POUYDESSEAU J., *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1989.

UNGER G., *Gaston Deferre*, Paris, Fayard, 2011.

VERDIER E., *Le syndicalisme des policiers. Le cas du Syndicat Général de la Police*, Thèse de Science Politique, Université Paris X, 1998.

VILA R., *Histoire de la fédération Interco CFDT. Du Front populaire au début du XXIe siècle*, Paris, Arbre Bleu éditions, 2014.

YON K., *Retour sur les rapports entre syndicalisme et politique : le cas de la CGT-FO. Éléments pour la sociologie d'un « monde de pensée »*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2008.

#### **Articles :**

BARROT M., « Syndicalisme policier et guerre d'Algérie : Paris 1958-1962 », in WOLIKOW S. (dir.), BOUCHET T. et GACON S. (coord), *Traces de la guerre d'Algérie. 40 ans de turbulences dans la vie politique française*, Dijon, EUD, 1995, pp 75-93.

BERLIERE J-M, « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens. La difficile naissance du syndicalisme policier (1900-1914) », *Le mouvement social*, n°164.

BERLIERE J-M., « Une source inédite pour la guerre d'Algérie : les récits de vie des policiers », in WOLIKOW S. (dir.), BOUCHET T. et GACON S. (coord), *Traces de la guerre d'Algérie. 40 ans de turbulences dans la vie politique française*, Dijon, EUD, 1995.

BÉROUD S., LE CROM J-P et YON K., « Représentativités syndicales, représentativités patronales. Règles juridiques et pratiques sociales. Introduction », *Travail et Emploi* [En ligne], 131/2012.

BITTNER E., « De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°3, 1990.

BRODEUR J-P., « Le travail d'Egon Bittner : une introduction à la sociologie de la force institutionnalisée », *Déviance et société*, 2001/3, Vol. 25, pp 307-323.

CHEVANDIER C., « Cesser d'obéir et maintenir un ordre : les policiers parisiens en aout 1944 », in LOEZ A., MARIOT N., *Obéir, désobéir*, Paris, La Découverte, 2008, pp 280-292.

COS R., « La parti socialiste et la régulation politique des désordres. L'émergence d'un nouvel entrepreneur de sécurité (1994-2002) », in BOUCHER M., MALOCHET V. (dir), *Regards croisés sur la régulation sociale des désordres*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp 75-90.

COS R., « Les syndicats policiers et l'offre programmatique socialiste pendant la campagne présidentielle de 2012 », communication au congrès AFSP 2013.

DENIS J-M. (2003), « Les syndicalistes de SUD-PTT : des entrepreneurs de morale ? », *Sociologie du travail*, vol. 45, n° 3.

FAVRE P., « Quand la police fabrique l'ordre social. Un *en deçà* des politiques publiques de la police ? », *RFSP*, vol. 59, n°6, décembre 2009.

JOBARD F. « Ce que Mai fit à la police », in in ARTIERES P., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *68 : une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008, pp 577-583.

JOBARD F., « Matraques, gaz et boucliers : la police en action », in ARTIERES P., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *68 une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008.

LOUBET DEL BAYLE J-L., « Le syndicalisme policier français », *Cahiers de la Sécurité*, n°13, 2010, pp 159-171.

MISCHI J., « Gérer la distance à la « base ». Les permanents CGT d'un atelier SNCF », *Sociétés contemporaines*, 2011/4 n° 84, pp 53-77.

PIGENET M., « Force Ouvrière : une forteresse incontournable », *Mouvements*, 1/2006 (n°43).

RENAUDIE O., « Police nationale, syndicalisme et alternances politiques », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°37, 1999.

ROCHÉ S., « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique » Le cas de la police de proximité, *Revue française de science politique*, 2009/6 Vol. 59, pp 1147-1174.

YON K., « Engagement syndical et formes de socialisation à la politique : approche de la relation à la CGT-FO par une étude de cas », *Les mondes du travail*, n°6/2008, pp 63-76.

YON K., « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail. La production de sens confédéral à Force Ouvrière », *Politix*, Vo. 22, n°85/2009.

#### **Sources diverses ou secondaires :**

Préfecture de police de Paris, *Mai 68*, Paris, La Documentation Française, 2008.

C. de COPPET et A. FLEURY, *Les policiers vous parlent*, émission *La fabrique de l'Histoire* de France Culture, diffusée le 18 octobre 2011, disponible sur [www.franceculture.fr](http://www.franceculture.fr)

MAILLY J-C., *Qu'est-ce que Force Ouvrière*, Paris, l'Archipel, 2008.

THAVENET J-C., « Histoire de la fédération CGT-Police », en ligne sur [www.police.cgt.fr](http://www.police.cgt.fr)

FASP, *Avant projet de réforme de la Police Nationale*, 1989.

## LISTE DES SIGLES

---

ADS	Adjoint de Sécurité
AGP	Association Générale de la Police
CAPI	Commission Administrative Paritaire Interdépartementale
CAPN	Commission Administrative Paritaire Nationale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CFE-CGC	Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGT	Confédération Générale du Travail
CGT-FO (ou FO)	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière
CTM	Comité Technique Ministériel
CTP	Comité Technique Police
CTRPN	Comité Technique Réseau Police Nationale
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
CUP	Centrale Unitaire de la Police
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique (désigne aussi le Directeur départemental)
FAPFC	Fédération des Amicales des Polices de France et des Colonies
FASMI	Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
FASP	Fédération Autonome des Syndicats de Police
FEN	Fédération de l'Education Nationale
FGAF	Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires
FGF	Fédération Générale des Fonctionnaires
FLN	Front de Libération Nationale
FMA	Français Musulmans d'Algérie
FNAP	Fédération Nationale Autonome de la Police
FNSPF	Fédération Nationale des Syndicats de Police de France et d'Outre-Mer
FPIP	Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
FSMI	Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
FSU	Fédération Syndicale Unitaire
IGS	Inspection Générale des Services
IHESI	Institut des Hautes Etudes sur la Sécurité Intérieure
OAS	Organisation de l'Armée Secrète
PCF	Parti Communiste Français
PP	Préfecture de Police (de Paris)
PS	Parti Socialiste
RG	Renseignements Généraux
RPR	Rassemblement Pour la République
SAP	Société Amicale de Prévoyance
SCHFPN	Syndicat des Commissaires et Hauts Fonctionnaires de la Police Nationale
SGP	Syndicat Général de la Police
SGPN	Syndicat des Gradés de la Police Nationale
SIPM	Syndicat Indépendant de la Police Municipale (de Paris)

SIPN	Syndicat Indépendant de la Police Nationale
SNAPC	Syndicat National Autonome des Policiers en Civil
SNC	Syndicat National des Commissaires
SNE	Syndicat National des Enquêteurs
SNIP	Syndicat National Indépendant de la Police (CRS)
SNIPAT	Syndicat National Indépendant des Personnels Administratifs et Techniques de la police
SNO	Syndicat National des Officiers
SNPFC	Syndicat National des Polices de Frances et des Colonies
SNPT	Syndicat National des Policiers en Tenue
SNUIP	Syndicat National des Inspecteurs de Police
SNUPAT	Syndicat National des Personnels Administratifs et Techniques de la police
SUD	Solidaires, Unitaires, Démocratiques
UDF	Union pour la Démocratie Française
UGFF	Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires
UNIF	Union Interfédérale de la Police
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USCP	Union des Syndicats Catégoriels Police
USNIPF	l'Union des Syndicats Nationaux <i>Indépendants</i> de Police de France et de l'Union française

## TABLE DES MATIERES

---

Sommaire .....	4
<b>Introduction - Unité-SGP-Police : un nouveau syndicat dans le paysage confédéral .....</b>	<b>6</b>
<b>Première partie - Les prémices du syndicalisme policier, ou comment les policiers sont venus au syndicalisme .....</b>	<b>14</b>
<b>1. Les prémices : fin 19<sup>e</sup> siècle – entre deux guerres.....</b>	<b>14</b>
La naissance de la Fédération des Amicales des Polices de France et des Colonies .....	16
L'après-guerre : de l'associationnisme au syndicalisme .....	21
L'hégémonie du SGP parisien et l'investissement de nouveaux espaces .....	25
La « grande parenthèse » de la Seconde Guerre Mondiale .....	27
<b>2. Les choix d'après-guerre : l'autonomie comme indépendance syndicale et partisane.....</b>	<b>29</b>
Les hésitations quant à l'affiliation .....	30
Les craintes de l'influence communiste .....	33
<b>3. La FASP, naissance et mort d'une fédération policière .....</b>	<b>34</b>
Les années 1950-1960 : un contexte difficile pour les policiers.....	34
L'âge d'or de la FASP .....	43
<b>Conclusion de partie - 1989-1996 : la FASP à bout de souffle .....</b>	<b>54</b>
<b>Deuxième partie - L'après FASP. Renouveau et consolidation d'un syndicalisme policier.....</b>	<b>61</b>
<b>1. Les stratégies confédérales de la fin des années 1990 .....</b>	<b>63</b>
De la FASP à l'UNSA-Police. La stratégie du Syndicat Unique .....	63
Le SGP devient SGP-FO .....	65
Alliance et la CFE-CGC .....	68
Années 2000 : hésitations et stabilisation.....	74
<b>2. Divisions et Mutations contemporaines.....</b>	<b>77</b>
Le congrès de Marseille.....	84
Le Congrès de Gujan Mestras.....	92
Le Congrès de Paris .....	96
<b>3. Redéfinition de l'autonomie et intégration à Force Ouvrière .....</b>	<b>100</b>
<b>Conclusion - Quel rapport au politique et à l'autonomie syndicale aujourd'hui .....</b>	<b>106</b>
Bibliographie .....	112
Liste des Sigles .....	116
Table des matières .....	118